

Février 1954  
MONTRÉAL

# Relations

## Technique ou charité

Marie-Joseph d'ANJOU

## Grève au pays de l'or

Albert REGIMBAL

## L'Union de Malines et la cogestion

Richard ARÈS

## Un centenaire : Pierre-Basile Mignault

Louis C. de LÉRY

## Faux témoins d'un faux Jéhovah

Alexandre DUGRÉ

## Télévision 1953

Émile GERVAIS

Grèves de fonctionnaires ■ Le mystère de Nazareth ■ Journée nationale de l'immigration  
La charité du Christ nous presse ■ Les Maîtres Chanteurs ■ Don Juan

# S O M M A I R E

FÉVRIER 1954

<b>Éditoriaux</b> . . . . . 29	LES MAÎTRES CHANTEURS . . Jean-Paul LABELLE 52
DEUX NOUVELLES LOIS OUVRIÈRES. — PLAN COLOMBO ET HAUTE POLITIQUE.	DON JUAN . . . . . Paul-Émile RACICOT 52
<b>Articles</b>	HORIZON INTERNATIONAL. . . Joseph-H. LEDIT 53
TECHNIQUE OU CHARITÉ . Marie-Joseph d'ANJOU 30	<b>Correspondance</b> . . . . . 55
L'UNION DE MALINES ET LA COGESTION . . . . . Richard ARÈS 32	La réorganisation des écoles normales.
FAUX TÉMOINS D'UN FAUX JÉHOVAH . . . . . Alexandre DUGRÉ 34	<b>Les livres</b> . . . . . 56
GRÈVE AU PAYS DE L'OR . . . . . Albert REGIMBAL 37	<i>Bernard de Clairvaux</i> . . . . .
UN CENTENAIRE : PIERRE-BASILE MIGNAULT . . . . . Louis C. DE LÉRY 41	<i>Saint Bernard, homme d'Église</i> . . . . .
LA CHARITÉ DU CHRIST	<i>Saint Bernard et la Bible</i> . . . . .
NOUS PRESSE . . . . . Stéphane VALIQUETTE 43	<i>Saint Bernard, « Pêcheur de Dieu »</i> . . . . . } Fernand BÉDARD
<b>Commentaires</b> . . . . . 44	<i>Saint Bernard et Notre Dame</i> . . . . .
La véritable faiblesse du capitalisme. — La télévision et nos devoirs de catholiques. — Notre Dame et les émigrants. — Les Jésuites et les « prêtres-ouvriers ».	<i>Saint Bernard</i> . . . . .
<b>Au fil du mois</b> . . . . . 46	<i>Dépassons-nous.</i> . . . . . Paul BÉLANGER
<i>L'affaire de Hawkesbury. — Les finances de Laval. — Corporations « fermées » et corporations « ouvertes ». — Note sur Tito.</i>	<i>Savoir souffrir.</i> . . . . . Jean-Marie AUBRY
<b>Articles</b>	<i>L'Infirmière et sa mission</i> . . . . . Marie-Joseph d'ANJOU
LE MYSTÈRE DE NAZARETH . Luigi d'APOLLONIA 47	<i>Le Caractère et ses corrélations.</i> . . . . . Robert PICARD
TÉLÉVISION 1953 . . . . . Émile GERVAIS 48	<i>Nature and Needs of Higher Education</i> William BOURKE
JOURNÉE NATIONALE DE L'IMMIGRATION . . . . . Émilien MESSIER 50	<i>La Philosophie chrétienne de l'existence.</i> . . . . . Jean RACETTE
	<i>Littérature du XX<sup>e</sup> siècle et Christianisme.</i> . . . . . Wilfrid GARIÉPY
	<i>La Dame de beauté.</i> . . . . . Albert BROSSARD
	<i>Défricheur de Hammada.</i> . . . . . Alexandre DUGRÉ
	<i>Henri Bourassa</i> . . . . .
	<i>Le Canada et les Nations Unies, 1952-1953</i> . . . . . } Richard ARÈS
	<i>Problèmes du travail féminin</i> . . . . . Émile BOUVIER
	<i>Grimaceries deuxièmes</i> . . . . . Joseph-H. LEDIT
	<b>En trois mots</b> . . . . . 60

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

## RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi d'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Arthur RIENDEAU

Prix de l'abonnement :  
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50  
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-11, CANADA  
Tél. : VEndôme 2541

# Relations

XIV<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 158

Montréal

Février 1954

## É D I T O R I A U X

### *Deux nouvelles lois ouvrières*

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE de Québec a voté, sans changements notables, les bills 19 et 20. Ce vote suggère les remarques suivantes:

1. Les deux lois sont rétroactives. Or peut-il vraiment y avoir rétroactivité en matière de droit pénal? On a soutenu, à propos du bill 20, qu'il n'y avait pas rétroactivité, mais simplement clarification de l'article 41 de la Loi des relations ouvrières, qui autorise la Commission des relations ouvrières à révoquer, « pour cause », la certification de tout syndicat. D'éminents juristes ne sont pas de cet avis. N'était-ce pas une raison amplement suffisante pour omettre la rétroactivité? D'ailleurs, s'il est vrai que le Conseil supérieur du Travail s'est prononcé contre elle, à l'unanimité des membres présents, il est difficile de ne pas trouver inquiétant le refus de déférer aux recommandations d'un organisme compétent en la matière et choisi comme tel par le gouvernement.

2. A propos de l'article 2 du bill 19, le Conseil supérieur du Travail aurait suggéré la formule suivante: « Ne peut être considérée association au sens de la présente loi aucune association dont l'un des buts reconnus ou poursuivis est le renversement du gouvernement par la violence. » Cette suggestion visait probablement à respecter l'esprit de la Loi des relations ouvrières, où les parties en cause sont des associations, non des individus. Ce qui n'aurait pas empêché, pensons-nous, de compléter l'article 2 ainsi rédigé par des dispositions permettant, après avis et délai, d'exercer la même sanction contre les unions ouvrières qui n'expulseraient pas un communiste de leurs rangs. Est-il besoin de souligner que nous approuvons entièrement l'idée d'enrayer efficacement les méfaits des agents communistes? D'autre part, il importe d'agir avec circonspection, car il est injuste et dangereux de brandir l'accusation de communisme quand il s'agit simplement de divergences d'idées sur le plan écono-

mique ou politique. De plus, — comme on l'a remarqué avec raison, — les unions ouvrières seraient-elles les seuls groupements susceptibles de compter des communistes dans leurs rangs? (Au sujet de la question: « Qu'est-ce qu'un communiste? », voir *Relations*, janvier 1954, p. 23.)

3. A propos de la décertification automatique du syndicat impliqué dans une grève qui affecte les services publics, nous avons déjà dit que cette sanction aurait pour simple résultat d'augmenter inutilement la tension sociale. Il est vrai que la Loi des relations ouvrières ne comporte guère de sanctions efficaces contre les grèves illégales. Une étude attentive des causes de cette lacune aurait pu conduire à une solution plus psychologique que la décertification.

4. Les deux lois donnent à la Commission des relations ouvrières des pouvoirs judiciaires. Il n'est ni sage ni prudent qu'un organisme gouvernemental ait des pouvoirs aussi étendus.

Espérons que le gouvernement fera les modifications qui s'imposent.

### *Plan Colombo et haute politique*

EN 1950, naissait le Plan Colombo. Le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Ceylan, l'Inde et le Pakistan s'entendaient pour venir en aide aux pays du sud-est de l'Asie. Il s'agissait d'améliorer l'agriculture, de développer les voies de transport et les moyens de communication, de harnacher l'énergie hydraulique, bref, de donner un essor à une économie stagnante. Le plan s'étendait sur une durée de six ans et devait coûter 1 milliard 868 millions de livres sterling.

D'après le troisième rapport du Plan Colombo qui vient de paraître, 429 millions de livres sterling ont été investis au cours des deux premières années de travail. Le programme de secours souffre donc quelque retard,

dû avant tout à la baisse des prix sur le marché international des matières premières qu'exportent les pays du sud-est de l'Asie. Ce retard n'est pas tel cependant qu'il ne puisse être rattrapé.

Quoique fondé par la communauté d'États du *commonwealth*, comme une sorte de Plan Marshall pour les pays du *commonwealth*, le Plan Colombo est une œuvre de haute politique internationale. Nous l'avons approuvé de tout cœur, connaissant la misère noire de millions d'Asiatiques. Toutefois, si fort que nous nous réjouissons du succès du plan, il serait dangereux de croire que l'aide matérielle puisse suffire par elle-même à éliminer les tensions entre les peuples et les races. Le Saint Père vient de dénoncer, dans son message de Noël, « l'approche matérialiste du problème de la paix »; le secret de la paix ne repose pas uniquement « sur le fait d'apporter la prospérité matérielle à toutes les nations en augmentant constamment

le niveau de vie ». Les peuples se doivent en même temps de reconnaître les buts spirituels et moraux communs de l'humanité.

De plus, les pays du sud-est de l'Asie ne sont pas les seuls qui aient besoin de secours. L'avenir du Canada se joue aussi en Europe. Dix millions de déshérités (16.7% de la population totale) ont cherché refuge dans l'Allemagne de l'Ouest, ravagée par la guerre; en Italie, des millions d'hommes manquent de travail et d'espace vital.

La solution tout indiquée pour le Canada consiste à pratiquer une politique d'immigration réaliste, appuyée par des mesures économiques et sociales, et guidée, en sa raison dernière, ni par le principe de race, ni même, si élevé soit-il, par le principe de charité, mais par celui de l'ordination universelle des biens terrestres et celui du droit de tout homme à la vie.

---

LA VOIX DU PAPE

## TECHNIQUE OU CHARITÉ

Marie-Joseph d'ANJOU, S. J.

**A** LA MASSE DU PEUPLE que tenaille l'âpre nécessité du gîte et du manger, ou qu'étourdit la ronde des plaisirs commercialisés, la question de savoir si le progrès technique est plus utile que dangereux doit paraître passablement académique. Vivre d'abord, gémissent les uns; jouir à pleins bords, clament les autres: nous écouterons demain vos conseils importuns.

Demain, il sera trop tard, déclare avec angoisse le Pape, dans son dernier radiomessage de Noël. Et, sans doute, c'est à l'Europe que s'adressent les appels les plus pressants du Souverain Pontife, à l'Europe menacée de ruine par la désunion qu'entretient chez elle la peur égoïste et bourgeoise; la peur née du mythe même qui devait la balayer: le progrès technique dont l'appétit dévastateur gronde, inapaisé; la peur, maladie de l'esprit, que nul remède physique ne saurait guérir.

Et d'où vient cette peur? De la défiance que les nations éprouvent les unes envers les autres. Sans unité d'action, l'Europe chrétienne peut-elle se défendre contre le colosse russe, qu'épaulent, de loin mais puissamment, les légions communistes de l'Asie? Mais s'unir, c'est remettre, proportionnellement à la force numérique de chacune, des armes et des moyens de production aux mains de nations hier ennemies, hier en guerre pour empêcher précisément les unes de dominer matériellement et économiquement les autres.

Impasse sans issue. Les premières nations de l'Europe font dépendre leur sécurité vitale de la seule

puissance qu'assure le progrès technique; et elles se trouvent en présence d'un rival qu'aucune à elle seule ne se sent capable de mater. D'autre part, par un égoïsme aussi néfaste qu'est périlleux l'isolement, la France et l'Angleterre, naguère unies victorieusement contre un adversaire dont elles ont besoin maintenant, n'osent partager avec lui les moyens communs de défense, craignant, la première, un retour offensif de l'ennemi séculaire dont elle a trop souffert, la seconde, la perte d'une suprématie politique devenue ridiculement illusoire, mais dont l'illusion ne peut se nourrir que de la division. Plus de sécurité individuelle possible. Et la sécurité que promettait le progrès technique, on dirait qu'elle s'oppose à l'union sans laquelle la ruine est inévitable.

Quelle conclusion tirer de ces évidences, sinon que le salut de l'homme n'est pas dans le progrès de la technique, mais dans le progrès de la charité? Tel est le thème principal du radiomessage de Sa Sainteté Pie XII. Thème sévère, que le Pape développe avec rigueur. L'homme, que ses découvertes, inventions et progrès auraient dû rapprocher de Dieu, l'Auteur de toutes les ressources connues ou cachées de la nature; l'homme, ébloui par les conquêtes de son propre génie (lui-même créé par Dieu et soutenu constamment dans l'être et l'agir par le Créateur tout-puissant), adore son œuvre et la dresse en fin dernière de sa pensée et de son action. Rien d'autre ne compte que la recherche des secrets recelés par la matière; rien, sauf la jouissance immédiate des avantages que procure la découverte.

Il s'agit de réaliser une sorte de paradis terrestre à la mesure des appétits sensibles de l'homme.

Le Pape revient, avec une ampleur nouvelle de pensée et d'expression, sur la radicale impossibilité d'arracher du cœur humain l'inquiétude de l'infini, la soif des biens spirituels, le besoin de la grâce. Quel appauvrissement pour l'esprit et pour le cœur dans l'ignorance ou la mésestime des trésors de vérité, d'espérance et d'amour qu'offrent l'incarnation du Fils de Dieu et la rédemption, et leur prolongement par la vie sacramentaire, apostolique et communautaire de l'Église! Quelle perte d'énergies créatrices pour l'humanité dans l'abandon ou la négligence des inépuisables stimulants à l'action bienfaisante que la doctrine du Corps mystique présente à l'ingéniosité humaine!

La pire tristesse n'est peut-être pas que des centaines de millions de païens attendent encore de nous la révélation de ces divines richesses, infiniment plus précieuses que les biens périssables d'ici-bas; c'est plutôt que des nations dites chrétiennes pensent et vivent comme si nulle révélation ne leur avait ouvert l'esprit et dilaté le cœur à la mesure de la Vérité et de l'Amour infinis. Le Pape ne manque pas de souligner, en des accents pour nous prophétiques, que la « folie » des chrétiens infidèles à leur mission de vérité et de charité entraînera, outre l'aggravation de la désunion politique, la ruine même de ces biens matériels dont l'idolâtrie constitue aujourd'hui le ver rongeur de l'humanité. Car, dit le Pape, « l'autonomie trompeuse des forces matérielles, qui, de nos jours, ne se distinguent pas beaucoup des armes de guerre », ne saurait garantir « une paix sûre et durable ». Et sans la paix, quel moyen de conserver et d'accroître les fruits du progrès humain? La recherche de la paix: « problème d'unité spirituelle et de dispositions morales ».

Le Pape invoque l'histoire, qui est « bonne maîtresse », pour rappeler aux chrétiens « les déceptions incessantes où, depuis des années déjà, les désirs sincères de paix... vont faire naufrage, en partie à cause de l'esprit matérialiste dans lequel on pose le problème de la paix. Nous pensons en particulier à ceux qui estiment que la question de la paix est de nature technique, et qui considèrent la vie des individus et des nations sous l'aspect technique et économique. Cette conception matérialiste de la vie menace de devenir la règle de conduite d'agents affairés de la paix et la recette de leur politique pacifiste. Ils estiment que le secret de la solution consiste à donner à tous les peuples la prospérité matérielle, moyennant l'augmentation constante de la productivité du travail et du niveau de vie, tout comme, voici cent ans, une formule similaire recueillait la confiance absolue des hommes d'État: la paix éternelle par la liberté du commerce ».

Nous ne savons pas si le président des États-Unis a écouté ou lu le radiomessage du Pape. Mais il nous

paraît douloureusement caractéristique que, dans son discours du 4 janvier dernier, où il trace en quelque sorte le programme et formule les souhaits de son gouvernement, il déclare vouloir surtout « la prospérité », juste après avoir exprimé la « profonde inquiétude » que lui inspire la situation du monde. Riposte aux avertissements paternels du Souverain Pontife? Ce serait vraiment trop pénible de le penser.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement aux États-Unis que s'applique la leçon donnée par le Pape aux gouvernants du monde entier. Qui n'a pensé à l'Angleterre et à la France en lisant ce passage où Pie XII condamne l'attitude de ceux qui s'opposent à l'union continentale des nations de l'Europe et convie à des gestes immédiats ceux qui hésitent à la réaliser par peur des risques qu'elle implique? Ne s'adresse-t-il pas à nous également lorsqu'il affirme qu'« un homme politique chrétien ne peut pas — aujourd'hui moins que jamais — accroître les tensions sociales internes en les dramatisant, en négligeant ce qui est positif et en laissant se perdre la vision juste de ce qui est raisonnablement possible »? Riposterons-nous au discours du Pape en prenant chez nous des attitudes carrément antichrétiennes à force d'être injustes et partisans? Et croirons-nous être quittes en nous couvrant du prétexte de la « défense de l'ordre » contre les « éléments subversifs »? C'est bien vrai que le Souverain Pontife s'adresse aux citoyens lorsqu'il proteste « contre l'opinion erronée selon laquelle la juste suprématie de l'autorité et des lois ouvre nécessairement la voie à la tyrannie ». Mais nous voudrions que l'autorité aussi réfléchisse sur elle-même quand le Pape répète que, « dans un État démocratique, non moins que dans tout autre État bien ordonné, l'autorité doit être vraie (je souligne) et effective », et quand il ajoute:

Sans doute, la démocratie veut réaliser l'idéal de la liberté; mais la liberté idéale est celle-là seule qui s'écarte de tout dérèglement, qui unit à la conscience de son propre droit le respect envers la liberté, la dignité et le droit des autres, et reste consciente de sa propre responsabilité envers le bien général. Naturellement, cette vraie démocratie ne peut vivre et prospérer que dans l'atmosphère du respect envers Dieu et l'observation de ses commandements, non moins que la solidarité ou fraternité chrétienne.

C'est en vain qu'on prétend organiser un ordre social chrétien tant que les dirigeants de tous les partis, de toutes les classes et de tous les groupements, plus responsables comme dirigeants que la masse du peuple, ne conjugueront pas leurs efforts dans la poursuite du *bien commun général*. Ce n'est pas au peuple à donner *d'abord* l'exemple du désintéressement et de la justice sociale. Ce n'est pas au peuple non plus à donner *d'abord* l'exemple de la docilité, de l'empressement dans l'application des directives pontificales. C'est pourquoi nous croyons utopique de parler ou de rêver d'un ordre social chrétien chez nous tant que tous nos dirigeants

ne trouveront pas le moyen de se réunir, sous la direction doctrinale de l'Église, pour étudier les conseils solennels du Père commun et chercher à les traduire en œuvres et institutions concrètes. Croit-on que les porte-parole des humbles classes s'opposeraient à ces

rencontres? Et quand cela serait, n'est-ce pas aux autres à montrer plus de charité, puisque le bien commun général définit leur raison d'être et que leur fonction les oblige à se considérer comme les serviteurs des serviteurs de Dieu?

## L'UNION DE MALINES ET LA COGESTION

Richard ARÈS, S. J.

L'UNION internationale d'Études sociales, familièrement appelée l'Union de Malines, vient de communiquer à ses membres, sur la participation des ouvriers à la gestion de l'entreprise, une note dactylographiée qu'il convient de signaler à nos lecteurs. Non pas qu'elle apporte beaucoup de nouveau, mais elle met de l'ordre, de la logique et de la clarté dans les données d'un problème passablement embrouillé.

La note débute par une distinction heureuse. Une double question se pose. L'une, aux moralistes: « Jusqu'où la *morale sociale chrétienne* permet-elle d'aller en cette matière? » L'autre, aux responsables des entreprises: « Jusqu'où, dans les limites tracées par la morale, la *sagesse pratique* permet-elle ou conseille-t-elle d'aller au moment présent? » C'est à cette double question que s'efforce de répondre l'Union de Malines.

### I. — LES DONNÉES MORALES

Si on se place tout d'abord sur le terrain moral, il y a à tenir compte de certaines indications tirées de l'enseignement des souverains pontifes à cet égard, indications qui peuvent être de trois sortes: des données à tendance positive, des données à tendance limitative et des données qui laissent le champ libre.

Sous la rubrique « données positives », il faut ranger toutes les « affirmations qui approuvent et encouragent la recherche et la réalisation de formes sagement choisies et dosées de participation des ouvriers à la gestion des entreprises ». Et la note de rappeler, en les citant au texte, ces affirmations, qui vont de l'encyclique *Quadragesimo anno* (1931) au message radio-phonique de Pie XII aux ouvriers chrétiens d'Espagne (11 mars 1951). Comme elles sont bien connues, inutile de nous y attarder ici.

De l'enseignement des souverains pontifes découlent aussi certaines « données limitatives ». Il ne faut pas, en effet, en revendiquant la participation à la gestion, invoquer « des droits ou des principes qui en fausseraient les fondements et les normes, et qui pourraient conduire à des réalisations concrètes incompatibles avec un ordre économique-social bien conçu ». Déjà Pie XII a exposé certains principes à respecter par toute

forme ou système pratique de participation. Par exemple, les quatre suivants: a) « ni la nature du contrat de travail ni la nature de l'entreprise ne comportent nécessairement et par elles-mêmes le droit de cogestion économique » (3 juin 1950); b) « l'entreprise relève de l'ordre juridique privé de la vie économique » (7 mai 1949); c) « le propriétaire des moyens de production, quel qu'il soit,... doit, toujours dans les limites du droit public de l'économie, rester maître de ses décisions économiques » (7 mai 1949); d) dans sa politique de revendication, la classe ouvrière doit éviter de suivre à son tour « les errements du capital, qui consisteraient à soustraire, principalement dans les très grandes entreprises, la disposition des moyens de production à la responsabilité personnelle du propriétaire privé (individu ou société), pour la transférer sous la responsabilité des formes anonymes collectives » (3 juin 1950).

A propos des limites imposées par la morale en ce domaine, la note fait une distinction importante, sur laquelle nous avons nous-même déjà insisté (*Relations*, juillet 1950, p. 188). C'est qu'il ne faut pas confondre participation à la gestion avec cogestion économique. Cette dernière est un cas limite, la pointe extrême de la participation à la gestion, et de plus dans le secteur des *décisions économiques*, c'est-à-dire « de celles qui affectent les biens mêmes du ou des propriétaires, et cela avec un pouvoir de *co-décision*, de *co-direction* ». Or, poursuit la note, « la gestion d'une entreprise embrasse à la fois des questions d'ordre personnel, d'ordre social, d'ordre technique et d'ordre économique, encore que celles-ci s'entremêlent abondamment dans la pratique. D'où il ressort qu'en écartant la cogestion économique, on n'écarte qu'un *degré très poussé* de participation dans *un des secteurs* de la gestion ».

Il reste donc, et cela en vertu des données de la morale elle-même, un vaste champ libre, ouvert aux réalisations par voie d'accords ou par le moyen de la législation. En deux mots, la participation à la gestion rentre dans « ce qui fait partie des aspirations des classes ouvrières et *peut donc être recherchée comme un idéal et avec des moyens licites* ». Ou, comme l'indiquait la lettre à la Semaine sociale de Turin, en 1952, « il n'est

pas interdit aux employeurs d'y faire participer l'ouvrier dans une certaine forme et mesure, comme aussi rien n'empêche l'État de conférer au travailleur la faculté de faire entendre sa voix dans la gestion de certaines entreprises déterminées et dans des cas précis où l'ultra-puissance du capital anonyme, laissée à elle-même, nuit manifestement à la communauté ».

Telles sont les données de la morale, qui nous fournissent les éléments d'une réponse à la première question: jusqu'où est-il permis d'aller en matière de participation à la gestion ?

## II. — LA SAGESSE PRATIQUE

La réponse à l'autre question est plus difficile et apporte plus de neuf. Il s'agit de savoir, en effet, jusqu'où il convient d'aller, au moment présent, tout en respectant les principes et les normes contenus dans la doctrine sociale de l'Église.

Voici, à titre d'indication, les suggestions faites à cet égard par l'Union de Malines dans sa note: il y en a neuf. Je les groupe en trois grandes catégories: les encouragements à donner, les distinctions à faire, les conditions de réalisation et de succès.

1. *Les encouragements à donner.* — Dans les circonstances actuelles, il faut, avec l'Église d'ailleurs, encourager les mesures qui visent à introduire des « éléments du contrat de société dans le contrat de salaire », encourager aussi

tous les essais loyaux qui, par voie d'expérience, tendent à découvrir les modalités pratiques de participation les plus heureuses, afin qu'elles puissent se généraliser par voie de contrats collectifs entre chefs d'entreprise et travailleurs ou par réglementation des organismes professionnels ou dans certains cas être un jour prévues par la loi.

Un catholique, fidèle aux directives pontificales et qui, par surcroît, veut être de son temps, se doit d'adopter une telle attitude.

2. *Les distinctions à faire.* — Dans la discussion des idées comme dans leur réalisation concrète, certaines distinctions sont à faire, si l'on ne veut pas se heurter à un mur. Distinguer tout d'abord les différents ordres de choses qui ressortissent à la gestion: « les choses d'ordre personnel, celles qui relèvent de l'ordre social, de l'ordre technique, de l'ordre économique, en tenant compte pour chacun de ces secteurs de la mesure dans laquelle les intérêts vitaux des ouvriers y sont engagés, comme de la mesure où leur expérience et leur savoir les habilite à intervenir ».

Distinguer aussi, pour les prendre en considération, « les différents degrés d'intervention possibles et qui peuvent varier selon les secteurs en cause: le droit d'être renseigné, le droit de donner son avis, le droit de prendre part aux délibérations, le droit de prendre part aux décisions ».

Il est bon enfin de ne pas confondre les différentes entreprises: autre est la grande société anonyme, et autre est l'entreprise personnelle ou familiale; on ne saurait leur appliquer le même traitement. A propos de la première, il semblerait opportun de la déconcentrer, en créant dans son sein des secteurs et des groupements de taille humaine, organisés sur la base d'une certaine autonomie. Cette mesure, jointe à une certaine participation à la gestion, développerait l'initiative et la responsabilité des ouvriers engagés dans l'entreprise.

3. *Les conditions de réalisation.* — Pour être bien-faisantes et se poursuivre dans l'ordre, les réformes de l'entreprise, celles surtout qui ont pour but la participation ouvrière à la gestion, doivent remplir certaines conditions. Il leur faut tout d'abord et simultanément posséder les trois caractéristiques suivantes: être *économiquement saines, socialement apaisantes et psychologiquement possibles*, c'est-à-dire qu'elles ne doivent compromettre ni le fonctionnement ordonné ni le rendement des entreprises, qu'elles doivent tendre à la paix et à la collaboration et qu'elles doivent « tenir compte de façon bien réaliste de ce qui est possible entre hommes et de ce qui peut devenir graduellement possible, étant donné les limites de chacun et le fait du péché ».

Une autre condition de succès: s'insérer dans un système d'ensemble de participation des ouvriers à la gestion de l'ordre économique-social. En d'autres termes, une participation à la gestion de l'entreprise ne suffit pas, il faut aussi établir une participation au niveau de la profession et à celui de l'économie nationale: « Ces trois plans sont appelés à se compléter et à se féconder mutuellement. »

Un bon conseil en passant: ne pas chercher à aller trop vite ni trop loin, sinon on risque de tout compromettre et de tout briser.

Enfin, dernière et importante condition: ce sont les ouvriers de l'entreprise qui doivent eux-mêmes exercer la participation à la gestion, non des forces de l'extérieur.

La participation à la gestion devant s'inspirer du souci de développer le sens communautaire et l'esprit de collaboration dans l'entreprise, elle doit être exercée par les ouvriers de l'entreprise. S'il est souhaitable que les syndicats s'emploient à donner aux ouvriers la formation technique et morale requise, ils ne pourraient cependant se substituer à eux pour exercer la gestion à leur place.

Toutes ces suggestions sont pleines de bon sens et de sagesse; patrons et ouvriers ne peuvent que gagner à s'en inspirer.

## III. — OBSERVATIONS FINALES

La note se termine par deux observations importantes et lucides. La première décrit le climat psychologique de l'heure, qui rend difficile l'application d'une telle réforme. D'une part, des patrons enclins à l'absolutisme; d'autre part, des ouvriers entraînés à la lutte des classes.

Les patrons devront éventuellement se défaire soit d'un certain complexe d'absolutisme, soit de l'oubli pratique de la dignité humaine et des droits de la personne dans le chef de leurs ouvriers, soit d'un manque de confiance à l'égard des possibilités personnelles des ouvriers, qui peuvent avoir été trop longtemps négligées et s'être même atrophiées.

Pour ce qui est des ouvriers, ils auront à se dégager d'un certain climat de défiance, d'une mentalité de lutte des classes, d'une attitude simplement revendicative ou d'un esprit à trop courte vue. Une éducation doit se faire de part et d'autre. Il faut savoir d'avance que là gît la grande difficulté, que cette transformation dans les relations humaines demandera un temps notable de rodage et qu'elle suppose un renouveau intérieur de charité et de générosité mutuelles. C'est en agissant et non en attendant que cela devra s'apprendre.

Observation qui vaut son pesant d'or et qui, mise en pratique, apporterait la paix industrielle.

Non moins importante est la deuxième observation. Les auteurs de la note font, en effet, remarquer qu'on peut envisager sous des aspects divers cette question de la participation à la gestion, et qu'il ne suffit pas de se placer au point de vue de la propriété privée et de la défendre contre certaines exagérations pratiques. Un autre point de vue non moins respectable qu'il faut

prendre en considération, c'est celui de la personne humaine, avec ses droits, avec sa vocation à l'épanouissement dans et par le travail.

La personne humaine a droit au respect de sa dignité, à la liberté, à l'indépendance, à la propriété. Elle est destinée à trouver dans son travail de quoi se mettre en valeur, de quoi se sentir socialement estimée pour cette valeur. Cela suppose la mise en acte de possibilités d'initiative, d'imagination, de réflexion, de prise de responsabilités. La situation de pur salarié et de pur subordonné ne laisse guère de marge pour semblable épanouissement dans le travail. Les entreprises modernes, qui accumulent de grandes tâches et de lourdes responsabilités sur la personne du chef et qui réduisent au strict minimum les tâches et les responsabilités d'une masse d'ouvriers, ont créé d'immenses possibilités de développement personnel et d'expansion matérielle pour quelques-uns, tout en réduisant d'une façon exagérée les mêmes facultés pour un trop grand nombre. Une économie démocratique personaliste doit viser à corriger ces écarts excessifs.

C'est bien là le dernier mot en la matière: défendre la propriété privée, oui, mais aussi promouvoir l'épanouissement de la personne dans et par son travail. La note de l'Union de Malines se termine par ce vigoureux rappel: par là elle ouvre des perspectives sur une économie vraiment humaine.

---

## FAUX TÉMOINS D'UN FAUX JÉHOVAH

Alexandre DUGRÉ, S. J.

LES PROTESTANTS sont tellement habitués à voir sectionner leurs sectes qu'ils déclarent volontiers *religion*, donc tabou, la fronde antireligieuse des témoins de Jéhovah, bolchevisme qui déclare Satan *père de la religion* et qui s'organise à fond contre toute religion organisée, catholique, protestante ou juive. Il faut une loi provinciale pour protéger notre Québec contre cette liberté-charivari d'une propagande acharnée d'outrages à notre Mère l'Église. Des simples, simples ignorants, chômeurs, cordonniers, ménagères, visionnaires en rupture de ban avec leur baptême et le bon sens, vous arrivent ferrés d'objections moïsiques, cent fois réfutées depuis quatre ou quinze siècles.

La Vierge Marie aurait eu plusieurs fils... — Pardon, en hébreu, plusieurs *neveux*; autrement, pourquoi Jésus a-t-il confié sa Mère à Jean?... Les catholiques adoraient les images, aussi follement que les Hébreux le veau d'or... On ne devrait appeler « père » que Dieu... — Pourtant, saint Paul s'arroge ce titre, et aussi les papas!

Ils n'oublient pas les quêtes d'église, les places de banc, les critiques de curés, certaines offres de secours, mais surtout la fin du monde, et la Bible, avec mayonnaise de textes cueillis aux deux Testaments et accolés va-comme-je-te-pousse à la manière de *Judas se pendit... Faites ça et vous vivrez*. Shakespeare fait dire à un personnage du *Marchand de Venise*: « Marque bien ceci, Bassanio, le diable peut citer l'Écriture à ses fins...

Il n'est pas maudite erreur qui ne trouve une tête pour la bénir et l'approuver d'un texte. »

On peut les bloquer d'un mot: « Votre religion a-t-elle 1920 ans? Non? Alors, elle ne m'intéresse pas. Jéhovah s'appelle aujourd'hui la Sainte Trinité, Dieu, Jésus-Christ, le Sacré Cœur. »

Ces curieux témoins, héritiers de plusieurs manteaux d'Élie, distribuent les vaticinations de Nathan Knorr, juif ou non, successeur de Rutherford le faux juge, successeur de Russell le prophète, de la dame White adventiste, enfin du colon illuminé Miller, de Pittsfield, au Massachusetts (1782-1849). Le libre examen protestant favorise beaucoup ces inspirations, révélations et visions de trembleurs, de rouleurs, d'ex-pécheurs et d'Armée du salut. On peut tout attendre de ce millier de protestantismes, car, selon Boileau: *Tout protestant est pape une bible à la main*.

En 1831 donc, le fermier Miller, classé d'abord incroyant, puis baptiste, cherche et trouve dans sa bible que la fin du monde est pour 1843. Ce terrien dégêné fait la loi, prêche, écrit, prophétise, gagne des milliers de ruraux, qui vendent ou abandonnent leur terre, qui guettent des signes dans le ciel, qui couchent dehors sur les hauteurs, dans l'attente de la seconde venue (*advent*) du Christ. Notre credo dit bien qu'il *viendra juger les vivants et les morts*, mais Jésus nous avertit que seul le Père connaît le jour et l'heure.

Passé 1843, Miller retouche ses calculs et fixe mars 1844, qui passe aussi. Humilié, le prophète se retire en s'excusant; mais un nommé Snow rapplique pour le 22 octobre, qui passe de même. Piteux, nos 50,000 naïfs, exclus de leurs divers temples, fondent la secte *adventiste*. Une visionnaire, Ellen Gould Harmon, dame White, hypernerveuse et organisatrice redoutable, assure que, ce 22 octobre tout de même, le Christ est entré dans le Saint des saints pour préparer la fin du monde. Ses visions et révélations passant comme lettres à la poste, elle en publie neuf austères volumes. Avec ses affirmations: *Dieu veut que et le Seigneur m'a dit*, elle remplace le dimanche par le samedi, — on est « adventiste du septième jour » —; elle bannit alcool et tabac; elle ouvre des hôpitaux où la nature seule guérit. Quatre hérésies divisent bientôt cette division d'une hérésie, plus la secte des *amis de l'homme*, d'un nommé Freytag, et celle de Russell, *The Watch Tower*, la Tour de garde, que Rutherford rebaptise *témoins de Jéhovah*, en 1931.

Ce prophète Russell, né à Pittsburg en 1852, était marchand riche, tiède congrégationaliste, puis adventiste du samedi, enfin trompette de la fin du monde. Il nie la divinité du Christ, remplacé par l'archange Michel; il oublie certains commandements, au point que sa femme divorce pour infidélités et qu'il est condamné pour avoir vendu \$60 le minot son *blé à miracle* aux fermiers trop croyants. Pas plus qu'Henri VIII *dit* Barbe-Bleue et Élisabeth *dite* reine vierge, il n'est un messie qualifié. Comme interprète de la Bible, il abuse les simples, les *simpletons*; il bluffe à coups de grands mots, de mots grecs qu'il ne comprend pas; il soutient que le second avènement du Christ arrive en 1874. La date passée, il affirme que l'avènement a commencé: il aboutira dans mille ans à un paradis terrestre éternel pour ses dévots. Nous, les méchants, nous serons anéantis: le salaire du péché, c'est la mort, *stipendium peccati mors*. Ni ciel ni enfer.

Russell meurt tout seul en 1916, remplacé par Rutherford qui se fait appeler juge, alors qu'il est à peine avocat, et par faveur, sans cours de droit. Comme il a défendu Russell en cour et au journal *Zion's Watch Tower*, il hérite de ses charismes pour préparer, pour hâter la fin du monde. Mille ans, c'est trop long, passons-en des bouts. Comme chez le vendeur de grosses oranges, « il n'en faut pas beaucoup pour faire une douzaine »! *Des millions de vivants actuels ne mourront pas*. Il change la Tour de garde en témoins de Jéhovah, parce qu'Isaïe a écrit pour les Juifs: *Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah*. Ce qui allait aux Juifs de 700 avant Jésus-Christ coiffe-t-il nos Américains de 1925? Des schismes éclatent contre sa dictature de Jupiter tonnant.

Rutherford pousse la Bible, qui est *tout*, mais une bible *secundum* Rutherford, infaillible et fielleux. Il publie 18 volumes et 32 brochures, plus 100,000 disques

de ses furieux discours. Il blasphème Dieu et l'Église; il est contre toute société religieuse ou civile, « organisation du diable ». Il pue le communisme et l'anarchie, la lutte des classes et la révolte contre l'État, cette *Bête* de l'Apocalypse. En 1918, il est condamné à vingt ans de prison pour déloyauté. Amnistié comme les autres après neuf mois au pénitencier d'Atlanta, il prédit la fin du monde pour 1925. Il bâtit en Californie, pour loger Abraham, Jacob, David et autres ressuscités, un merveilleux palais qu'il habite sans eux, sans vergogne et sans se rétracter. Il meurt en 1942, sans autre fin du monde que la sienne.

Virtuose du charabia, il joue dans l'Apocalypse, le plus obscur des livres saints, comme dans une fable de La Fontaine; il ose des interprétations fantaisistes et fantastiques; il nie, injurie, décide et décrète, affirme tout et ne prouve rien. Ses arguments se réduisent à *Il est incontestable que... Il est évident que... La preuve est faite que... Il ne paraît pas douteux que...* Ce fut aussi la manière du témoin Covington, « avocat et ordonné ministre », expédié de Brooklyn pour éblouir notre Cour suprême: « L'histoire atteste abondamment que la hiérarchie catholique... L'Église catholique est représentée dans la bible comme une prostituée, ayant des rapports illicites avec les nations, et l'histoire prouve ce fait... »

Deux exemples de Rutherford: « Les Écritures disent nettement que tout disciple de Christ Jésus est un témoin de Jéhovah, c'est-à-dire un ministre ou ambassadeur du Royaume de Dieu. » — Pardon! c'est absolument contestable, pas évident du tout! Autre tour de passe-passe: « Nous nous appelons témoins de Jéhovah; donc Dieu lui-même l'a voulu, donc nous sommes bien ses témoins. » C'est tout! Voilà pourquoi votre fille est muette! Acrobatie, prestidigitation, lapin dans le chapeau! •

Est-il possible que ces révélations creuses soient lancées à millions d'exemplaires? Rien de si possible! Trois cents millions de tracts avant 1917; et depuis 1919, un milliard d'imprimés en cent langues, outre des millions de témoignages verbaux, de porte en porte, à la tribune, sur disques et à la radio... Joli succès d'organisation pour des adversaires des religions organisées!

C'est malfaisant à tout point de vue, et destructif de toute autorité, de toute vérité. Les contradictions surabondent dans ces gymnastiques de blasphèmes. Rutherford nie la divinité du Christ et l'immortalité de l'âme, alors qu'il affirme un second paradis terrestre, éternel pour son monde, gouverné par le Christ revenu sur terre. Hier, c'était pour le *petit troupeau*, les 144,000 des douze tribus de l'Apocalypse. Était-ce trop peu? trop juif? On précise moins; c'est comme pour la date, qu'on dit *proche*. La bataille de l'Armagedon aurait commencé en 1914, au ciel, entre le Christ et Satan, qui y serait remonté cherchez comment.

Alors « Jéhovah est devenu Roi ». — Ne l'était-il pas avant ? de toute éternité?... « Le diable et ses anges furent précipités sur la terre. La famine ravagea la terre... La peste, appelée grippe espagnole, fit en quelques mois vingt millions de victimes... Les tremblements de terre ne furent jamais si fréquents, ni si meurtriers que depuis 1914... Le Règne de mille ans est commencé. » Le centre de l'histoire n'est pas la Rédemption, Noël et le Vendredi saint, mais 1914, date du Royaume de Jéhovah. Drôle de royaume, puisque « Satan est le maître du monde ». Arrangez ça ! Tout est l'œuvre de Satan, États, gouvernements, religion surtout, surtout l'Église catholique, la *grande prostituée*, responsable des deux guerres, alliée d'Hitler, son *bras séculier*, aidé de la cinquième colonne catholique;... 1940 marque le quatre centième anniversaire de l'ordre des Jésuites; il ne paraît pas douteux que l'Église catholique romaine ait choisi cette date pour essayer de conquérir la maîtrise du monde, grâce à la pieuvre nazie, à la cinquième colonne et à l'Action catholique (voir *le Gouverneur permanent*, 1946, p. 16; *Nations, réjouissez-vous*, p. 53, *Que Dieu soit reconnu pour vrai*, pp. 242 ss.).

Le protestantisme en attrape aussi, parce qu'il croit au feu éternel, qu'il parle au nom de Dieu et qu'il renie la Bible (?).

Pour se soustraire aux gouvernements temporels du diable, et donc éviter le service militaire, les témoins se déclarent ambassadeurs et ministres: « Les Écritures disent nettement que tout disciple de Christ Jésus est un témoin de Jésus, c'est-à-dire ministre et ambassadeur du Royaume de Dieu. » Les témoins ne font pas partie du monde actuel, puisqu'ils doivent obéissance au Tout-Puissant; ils ne peuvent s'ingérer dans la politique ou participer aux élections. Ils sont objecteurs de conscience, autrement ils seraient « déserteurs de l'armée de Christ ». Ils refusent le salut au drapeau, ce serait pratiquer le culte des images.

La paix est impossible, vu que ce monde doit finir dans la bataille d'Armagedon. L'ONU est la Bête de l'Apocalypse: « Christ n'acceptera jamais la charge de secrétaire général de l'ONU,... car la très éminente position de gouverneur permanent lui est assurée par Dieu. » Plusieurs témoins ont fait de la prison pour déloyauté, en plusieurs pays.

Les calomnies contre l'Église sont si énormes que l'évêque anglican de Ballarat (Australie) n'a pu se retenir de les dénoncer: « Ce livre (*Uncovered*) est dangereux, parce que Rutherford ignore la théologie et interprète faussement la Bible. Comme attaque contre l'Église romaine, il ne vaut rien. Ces livres sont si pleins de matière dangereusement trompeuse qu'on devrait les détruire. » Les protestants les plus désireux d'unité n'acceptent pas les jéhovistes comme frères *séparés*; ils les traitent carrément de frères *égarés*. Un pasteur normal, M. Hoff, a pu dire que cette anarchie religieuse,

ou antireligieuse, est « un indice significatif du désordre moral et social de notre temps », tout comme certaines absurdités en art décadent ou dadaïste, la musique *rag* et la peinture folle.

L'hérésie du libre examen est un terrible enfant de Bohême; l'égarement dans le faux est comme l'égarement dans le bois, illimité. Un seul chemin est le bon, et une seule Église, fondée par le Christ sur les apôtres. Innombrables sont les sentiers de chasseurs et les absences de traces. L'erreur peut contenir du neuf et du bon; seulement le bon n'est pas neuf, et le neuf n'est pas bon. Voilà trois siècles que Bossuet a écrit son *Histoire des variations des Églises protestantes*. Les variations se continuent en émiettements, et c'est normal. Tant d'Américains d'école sans-Dieu sont travaillés par un appel intérieur, un appétit d'immatériel, insatisfaits de ce qu'ils ont reçu ou trouvé. Ils n'ont pas la paix, ils cherchent mieux ailleurs. Pour de francs païens, les obscurités bibliques avec leurs bribes de vérité valent mieux que rien; pas pour nous, riches de la foi totale. Une prière à tout hasard ne se compare pas aux sublimes conversions, aux grandes montées à pic des Claudel, Maritain, Ghéon, Lunn, Luce, Bloy...

Mais enfin, d'où vient, ne disons pas le succès, mais l'agitation, l'affreux tapage des provocations jéhovistes ? D'une publicité sans égale, effrontée, agressive, barnumesque; « d'une franc-maçonnerie à l'échelle du monde »; d'une organisation bien huilée, d'un trust de cerveaux installé à Brooklyn, dans un immeuble de 12 étages, de 250 pièces, avec poste de radio et imprimerie à tirages de millions. Tout converti témoin est cabaleur; il s'engage à y consacrer mille heures. Se fait-il rabrouer, il se croit persécuté, martyr ! Il y met de l'argent, telle cette Canadienne d'Oklee (Minnesota), qui souscrivit un petit \$1,000 au congrès *bombastic* de New-York, tel ce bonhomme de l'Abitibi, qui grinçait sur les quêtes et qui y va de \$200 par année avec allégresse ! La raison ? « Faut bien qu'y vivent ! » — Pas si sûr que ça ! Et le curé, lui ?...

Comment expliquer tout cela naturellement, sans diable?... Cette joie de voir battre leur mère, et nul désir de la défendre, de la venger ? Tant de critiques sur l'Église enseignante, et tant de facilité à gober les inspirations, objections, déclamations et interprétations rances d'un cordonnier hors d'âlène ? Toujours gros-Jean qui en remontre à son curé. Y a-t-il un seul universitaire de reviré ? un seul docteur en religion ? Cent mille ignorances ne font pas une vérité !

Coupons là des pages qui n'en finiraient plus. Les vrais chercheurs de vérité, de *lumière* comme ils disent, la trouveront dans les livres catholiques, non dans ceux de l'opposition. Les dictionnaires d'apologétique, de théologie catholique et de connaissances religieuses sont à la portée de tous les esprits droits qui veulent défendre leur âme, leurs enfants, leur mère, Église de Pierre, de

Rome, de toujours, non la trahir avec rage et la livrer sans conditions.

Quant au jéhovisme, au baptisme, à l'adventisme, au pentecôtisme, aux évangélismes de la belle Aimée Macpherson ou du nègre Father Divine, les gens le moins futés constatent vite que tout s'y résume à « l'Église vient du diable, lisez la Bible, demain c'est la fin du monde », tout comme le fameux traitement du docteur Sangrado: « Saignées fréquentes et boissons d'eau tiède. Je n'ai rien de plus à t'apprendre, tu sais la médecine à fond. » C'est tout, et ce n'est pas assez.

#### DOCUMENTAIRE

## Grève au pays de l'or

Albert REGIMBAL, S. J.

TOUT LE MONDE connaît, de réputation au moins, la région de l'or qui s'étend sur une longue bande de plus de 400 milles à travers le nord-est de l'Ontario et le nord-ouest du Québec. C'est cette région qui a classé le Canada parmi les premiers producteurs d'or au monde. Les villes de Timmins (Ont.) et de Noranda (Qué.) se trouvent situées en plein centre de ce riche pays.

Le voyageur qui pénétrait en ce pays minier au début de décembre 1953 ne pouvait s'empêcher d'éprouver de la tristesse en voyant ces gigantesques cheminées, sans leur traînée familière de fumée; la série de puits de mines qui encerclent la ville de Timmins, sans bruit; les immenses usines, sans aucune autre activité que celle du personnel préposé à l'entretien. Entre le début de juillet et la fin de septembre, neuf mines d'or de la région de Timmins et de Noranda ont cessé la production, les unes après les autres, laissant plus de 7,000 hommes en chômage.

On s'étonnait de constater le calme et l'ordre qui régnaient dans cette population éprouvée. Il y a eu quelques incidents regrettables; mais ce fut le fait de quelques individus. Nulle part on ne sentait, sauf en certains cas très particuliers, d'animosité ou d'aigreur entre les administrateurs locaux et les ouvriers. En passant la ligne de piquetage, le patron saluait les gars, sans effusion, mais sans raideur. C'était réciproque. On aurait dit deux camps sur la défensive, attendant le jour de l'armistice. Car, dans ce calme et cette placidité, on découvrait chez tous un profond regret de voir se prolonger une grève qui n'était agréable à personne.

Cependant, patrons et ouvriers avaient, de part et d'autre, des positions solidement ancrées. La direction locale des mines avait reçu des ordres très nets de la part de l'administration supérieure. Un commu-

Mais nous en avons assez de nous faire insulter dans ce que nous avons de plus cher, notre foi; de voir baffouer par des agents de l'étranger l'Église qui nous sauve même comme nation. Notre Québec civil a pris sa cause en main dans une mesure politique à la saint Thomas: « Gouverner, c'est conduire conformément à leur destinée les êtres que l'on dirige. » C'est assurer aux nationaux la paix, le pain et la morale. Québec sera traité d'arriéré, d'ennemi de la liberté? De quelle liberté? de la liberté de tromper, de démolir, de provoquer, d'insulter, de semer des microbes?... La pasteurisation ne vaut-elle pas aussi, et surtout, pour conserver la vie éternelle?...

*Le P. Regimbal, vicaire à la paroisse Sainte-Anne de Sudbury (Ont.), s'intéresse depuis quelques années aux problèmes des unions ouvrières dans les centres miniers. A notre demande, il a fait une tournée dans les régions de Timmins et de Noranda, où il a interrogé des gens de tous les milieux. Voici le résultat de son travail.*

niqué de la mine Noranda à tous les employés et à leurs familles, en date du 15 août 1953, disait: « La Compagnie répète qu'elle n'accordera pas le *check-off* », c'est-à-dire la retenue syndicale ou déduction des cotisations syndicales à même le salaire des employés.

De son côté, l'union qui négociait officiellement pour les ouvriers dans chacune des mines concernées — les *United Steelworkers of America* — présenta partout à peu près les mêmes propositions en vue d'un contrat collectif. Il s'agissait de vacances payées, d'heures de travail, de plan de bien-être et de pension, de salaires, de congés statutaires, puis de retenue syndicale. Ces propositions formaient un bloc dont chaque partie pouvait être discutée et même rejetée, mais seulement après négociations. Deux ans auparavant, la même union avait pris une position identique; lorsqu'elle consentit à retirer la clause de la retenue syndicale, la grève fut évitée. Cette fois-ci, elle entendait ne rien céder.

A une assemblée de la mine Noranda et de l'union, tenue le 24 février 1953 et à laquelle assistaient les officiers conciliateurs du gouvernement, le représentant de l'union, M. Pat Burke, affirma:

*S'il est nécessaire de fermer cet établissement afin d'obtenir la sécurité syndicale, nous avons la ferme intention de le faire... Je tiens à établir notre position clairement sur ce point. Jusqu'à cette année, nous ne pouvions probablement pas agir ainsi; mais cette année nous avons bien l'intention de le faire.*

C'est ainsi que la retenue syndicale est devenue l'occasion de prises de position irréductibles tant de la part des compagnies que de l'union. Les compagnies refusaient de discuter la clause de la retenue syndicale volontaire et révocable; les *United Steelworkers* exigeaient que cette clause fit partie des négociations. Ce fut le point de départ d'une série de déclarations de grève dans neuf établissements différents; pas des

grèves de sympathie, mais des grèves qu'on a qualifiées de réaction engrenée (*chain reaction*). Seuls les ouvriers de la mine Hollinger se mirent en grève avant l'expiration des délais prévus par la loi: conséquence des positions tranchées des deux parties au sujet de la retenue syndicale. Les lignes de piquetage furent dressées. Les usines fermèrent leurs portes.

Imaginez 7,000 chefs de famille sans revenu pour une période indéfinie. Situation qui peut facilement se gâter. Heureusement que l'union garantit à ses membres en grève un revenu hebdomadaire de \$14 par famille, plus \$4 par enfant. Une émission hebdomadaire de jetons permettait aux familles de se procurer à manger. Le gréviste pouvait prendre ses trois repas quotidiens à la « soupe » de l'union. Les hommes organisèrent un chantier de bois de chauffage; les familles des grévistes purent ainsi se chauffer au prix de revient (\$2 la corde). On régla la question du vêtement en établissant un grand entrepôt d'échange. Il fallut penser à ouvrir un salon de coiffeur. Ces initiatives coûtaient aux *Steelworkers of America* environ \$100,000 par semaine.

La fidélité avec laquelle l'union honorait ses bons de crédit, la régularité et la discipline qui régnaient dans les services organisés au profit des grévistes et de leurs familles persuadaient même les moins sympathiques à l'union qu'elle s'acquittait merveilleusement de sa lourde tâche. L'attitude de l'union et de ses chefs explique pourquoi les ouvriers de Timmins et de Rouyn-Noranda conservaient encore, après quatre ou cinq mois de grève, un moral très vigoureux.

Patrons et ouvriers en étaient arrivés, avons-nous dit, à une prise de position irréductible. Les circonstances firent que la retenue syndicale occupa la première place du différend, qui ne portait pas toutefois uniquement sur ce point.

En faveur de la retenue syndicale, on lit dans le rapport du juge J. B. Robinson, président du bureau de conciliation chargé du différend à la mine Coniaurum de Schumaker (Ont.):

En général, le président du Comité considère qu'une forme de sécurité syndicale signifie que l'employeur reconnaît l'union comme un partenaire dans l'entreprise. Il n'y a pas de doute que si la compagnie accordait une forme ou l'autre de retenue syndicale, cela améliorerait beaucoup les relations entre la compagnie et l'union.

Après avoir noté que l'attitude plus ou moins officielle de l'union au sujet de la propriété privée des ressources naturelles entraîne des réactions de la part de la compagnie, le président continue:

Malgré cela, on peut dire que la retenue syndicale est aujourd'hui presque un trait familial (*feature*) de la vie industrielle du Canada. On convient que huit travailleurs sur dix, engagés dans l'industrie manufacturière organisée, voient leur cotisation à l'union déduite de leur salaire. De plus, six provinces sur dix, au Canada, ont une législation qui sanctionne la retenue syndicale volontaire et révocable.

Ajoutons qu'il est question que la retenue syndicale entre, au cours de la présente session, dans la législation fédérale.

Malgré ses considérations sur la retenue syndicale, le juge Robinson refusa d'accéder à la demande de l'union.

Il est sûr qu'accorder la retenue syndicale à l'union dans les circonstances actuelles, ce n'est rien autre chose qu'encourager le recours à la violence comme moyen d'obtenir ses demandes, légitimes ou non.

A cette objection du juge Robinson, les compagnies ajoutent les suivantes, que nous empruntons à un texte autorisé:

Les mines refusent la forme de sécurité syndicale appelée retenue syndicale parce que:

1° Elle signifie la sécurité des officiers de l'union, non celle des travailleurs. La sécurité syndicale doit être gagnée comme une récompense et obtenue grâce à la libre contribution des travailleurs, justifiée par les services que leur rend l'union.

2° Elle donnerait aux officiers de l'union un pouvoir dictatorial et un contrôle monopolisateur sur les ouvriers et sur les mines. Le contrôle monopolisateur d'une union sur n'importe quelle industrie vitale est dangereux et intolérable. Cela mettrait les ouvriers et les mines à la merci d'une union qui, récemment encore, a démontré son irresponsabilité, son mépris flagrant de la loi et de l'ordre et sa propension aux crimes de violence et de destruction. Les mineurs seraient aussi impuissants à résister à leurs officiers syndicaux que les Russes à leur dictateur.

3° Elle accorderait à l'union un tel pouvoir qu'elle pourrait forcer les mines à donner des augmentations de salaire tout à fait déraisonnables et nuisibles au bien-être des ouvriers et des mines. De tels pouvoirs seraient désastreux aux mains d'une union qui se sert de la « psychologie des masses » plutôt que de la raison, sans aucun respect pour l'individu et l'employeur.

4° Quand une augmentation de salaire est imposée à des employeurs dans d'autres industries, les frais sont ordinairement remboursés grâce à l'augmentation du prix de vente du produit, comme c'est le cas pour l'acier, le papier à journal, le nickel, le bois, les automobiles, dont le prix a doublé depuis 1940; mais avec un prix de l'or fixe ou ayant tendance à baisser en bas du prix de 1940, une mine d'or se voit forcée de fermer ses portes ou bien de réduire ses frais de production et d'emploi.

5° La retenue syndicale obligerait les ouvriers à payer une cotisation pour supporter une union qui a prouvé, par son manque de service et de coopération, qu'elle n'est pas digne de ce support, et pour contribuer au financement d'un parti socialiste, — le parti de la C. C. F., — sans le consentement des ouvriers.

6° L'union est affiliée à la C. C. F. et contribue financièrement à un parti dont la politique avouée comprend la nationalisation des mines.

7° Un employeur qui accepte la retenue syndicale se fait non seulement l'instrument des officiers de l'union pour les aider à faire leur travail et pour forcer les ouvriers à les supporter, mais se fait aussi le complice de toutes les injustices que ces officiers commettent contre les employés et contre les employeurs.

8° La retenue syndicale est refusée par un employeur parce qu'il hésite à renforcer une union dont les buts et les objectifs lui semblent diamétralement opposés aux siens.

On peut réduire à trois les objections que les employeurs brandissent assez violemment contre l'union dans ce document: a) les officiers de l'union sont des arrivistes irresponsables, enclins au crime et à la destruction; b) l'union est attachée à un parti socialiste qui poursuit la nationalisation des mines; c) enfin, les mines d'or sont tout à fait incapables de payer la moindre augmentation de salaire.

Les mines justifient leur incapacité de payer toute augmentation par le fait que le prix de l'or, loin d'aug-

menter, a diminué de 10% depuis 1940, tandis que le coût de production a monté de 70 à 80% dans la même période. Notons que la diminution du prix de l'or est due aux fluctuations du change par rapport au dollar américain, car, en dollars américains, l'or est toujours évalué à \$35 l'once. C'est grâce à un subside fédéral, accordé en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (1951) et renouvelé chaque année depuis lors, que les mines se disent capables de continuer à fonctionner. Malgré cette situation économique défavorable, elles préféreraient consentir à une augmentation de salaire plutôt qu'à la clause de la retenue syndicale volontaire et révocable. Et cela, dès le début des négociations.

Que penser de l'objection fondée sur l'affiliation politique des *United Steelworkers of America* au parti de la C. C. F. ? Théoriquement, l'objection est sérieuse, en ce sens que le syndicalisme ne doit pas, s'il veut rester lui-même, se lier à un parti politique. Or, les *Steelworkers* se sont certainement compromis, même financièrement, en faveur de la C. C. F. Tous connaissent les activités politiques de C. H. Millard, directeur national canadien de l'union. Il est toutefois exagéré de dire que chaque membre ou même que chaque « local » doit verser une cotisation régulière à la C. C. F. Les chefs de l'union affirment que toute contribution financière à la C. C. F. est chaque fois un acte libre et volontaire. Au reste, la crainte que le parti de la C. C. F. n'arrive prochainement au pouvoir est-elle une raison suffisante pour refuser la retenue syndicale ?

Restent les graves accusations portées contre l'union et ses chefs. Certains incidents — surtout dans la région de Timmins — et certaines paroles ont été regrettables au cours de la grève; d'autres ont été nettement exagérés par la presse et la radio. Nous croyons que dans l'ensemble aucune grève canadienne, impliquant autant d'ouvriers et pendant aussi longtemps, ne s'est déroulée avec autant d'ordre et de calme que celle de Timmins et de Rouyn-Noranda. Il est même étonnant de voir la docilité avec laquelle les ouvriers se sont soumis à certaines mesures qui sentaient l'arbitraire.

Ainsi, le juge Robinson motiva son refus de la retenue syndicale en faisant allusion à des actes de violence posés par l'union comme moyen d'arriver à ses fins. A ce sujet, le représentant ouvrier fit remarquer que la première grève n'éclata que le 11 juillet et que la dernière séance du bureau de conciliation eut lieu le 8 juillet. Et il déplora que la cause n'ait pas été instruite selon les provisions de l'article 22 (2) du *Labour Relations Act* d'Ontario qui se lit comme suit :

A Conciliation Board shall give full opportunity to the parties to present their evidence and to make their submissions.

Et le représentant ouvrier commentait :

In the present case, the Board has simply not given the Union any opportunity of presenting evidence on this part of the Chairman's report nor of making any submissions on it. It is, therefore, my opinion that the statutory duty above quoted has been clearly violated by this Board.

On peut difficilement se défendre de constater l'allure punitive que prend l'attitude du juge Robinson à l'égard de l'union.

En somme, les raisons, tant financières que politiques et morales, invoquées par les compagnies pour s'opposer irréductiblement à la retenue syndicale volontaire et révocable ne sont pas convaincantes. Aucune des raisons apportées n'est directement opposée à la retenue syndicale, considérée comme mesure économique. En s'y opposant, elles semblent bien s'opposer, d'abord et avant tout, au pouvoir que cette forme de sécurité syndicale procurerait au syndicat.

Le 2 décembre dernier, les journaux annonçaient, en grandes manchettes, l'intervention directe et personnelle du premier ministre de l'Ontario, M. Frost. Pour la première fois depuis la grève du 24 septembre, M. J. R. Timmins, président de la mine Hollinger, siégeait à la table des négociations. L'espoir que ces déplacements avaient éveillé fut vite dissipé. Mais une semaine plus tard, le gouvernement Frost présenta une formule de compromis en six points: 1° augmentation de salaire de 5 cents l'heure; 2° maintien du *statu quo* quant aux conditions de travail; 3° établissement d'un comité d'enquête sur la production de l'or; 4° reprise des discussions sur le rajustement des salaires, advenant la hausse du prix de l'or; 5° retour au travail le plus tôt possible sans discrimination; 6° contrat d'un an.

Le *Toronto Star* du 10 décembre annonçait, en gros titres, que l'union recommandait aux grévistes d'abandonner la réclamation officielle de la retenue syndicale et de se contenter de retourner au travail avec une augmentation de 1 cent  $\frac{1}{2}$  de plus que ce que la compagnie offrait quatre mois auparavant. Ce fut un dur coup pour les grévistes. Une assemblée d'environ 700 mineurs (la salle ne pouvait en contenir davantage) eut lieu à Timmins, le dimanche 13 décembre au soir. La discussion fut longue et difficile. On expliqua aux grévistes que la clause concernant le maintien des conditions antérieures de travail laisserait intacte la pratique de la compagnie Hollinger de déposer les chèques des mineurs à la banque et que celle-ci pourrait elle-même déduire des chèques de paye les cotisations syndicales. Il semble bien que les chefs de l'union et la direction locale de la mine avaient imaginé cette modalité de retenue syndicale qui permettait aux deux parties de ne pas « perdre la face ». La très grande majorité des grévistes accepta la proposition gouvernementale.

Après quelques jours de réflexion, M. J. R. Timmins annonça que la compagnie Hollinger acceptait l'augmentation de salaire proposée par M. Frost, mais qu'elle présentait une contre-proposition: 1° pas de

reprise des discussions sur les salaires advenant une hausse du prix de l'or; 2<sup>o</sup> le contrat devra avoir une durée de deux ans. Les premiers communiqués de la compagnie laissaient entendre qu'elle acceptait le maintien des conditions antérieures de travail. Mais on apprenait, le 15 décembre, qu'elle refusait d'accepter le *statu quo*. Les chèques des employés ne continueraient pas nécessairement d'être déposés à la banque comme par le passé, ce qui détruisait le dernier espoir d'établir la retenue syndicale.

Il fallait s'attendre à une réaction de la part de l'union, qui semblait avoir fait de grands efforts pour mettre fin à la grève. M. Eamon Park, adressant la parole au Conseil du Travail de Toronto (CIO-CCL), accusa les propriétaires de la Hollinger et des sept autres mines en grève dans la région de Timmins d'essayer d'utiliser les dures conditions de l'hiver pour faire crier famine aux mineurs: « La grève coûte actuellement \$100,000 par semaine à l'union; ce montant augmentera sans doute. Les mineurs lutteront aussi longtemps qu'il le faudra. Ne doutez pas un instant de la solidarité des mineurs en grève. » La grève continuait.

Le 23 décembre, une légère modification aux conditions de la compagnie était présentée aux mineurs. Le contrat durerait dix-huit mois; advenant des fluctuations dans le prix de l'or ou l'abolition de la loi d'aide d'urgence aux mines d'or au cours de la durée du contrat, l'union ou la compagnie pourrait réclamer une révision des salaires; la compagnie se réservait le droit de refuser la prolongation de la coutume de déposer aux comptes de banque les chèques de paye des employés qui le demanderaient. Il a fallu laisser tomber la clause qui prévoyait une commission nommée par le gouvernement provincial pour enquêter sur la situation économique de l'industrie des mines d'or.

C'était « à contrecœur » que les employés de la Hollinger acceptaient un compromis aussi peu avantageux. Ils cédaient devant plus fort qu'eux. Était-ce partie remise? Le règlement avait des chances de déclencher, à plus ou moins brève échéance, la reprise du travail dans les autres mines de la région de Timmins, mais non à Noranda. À ce dernier endroit, les ouvriers votèrent, par une très forte majorité, contre l'offre faite par la compagnie d'une augmentation de 7½ pour cent, soit environ 10 cents l'heure en moyenne. Ce vote considérable contrastait avec le vote très faible pris sous les auspices d'un comité de citoyens dans le but de faciliter le règlement du conflit. Réaction qui montre que les ouvriers tenaient en suspicion une intervention qui ne procédait pas de leurs chefs.

Signalons deux facteurs importants qui expliquent pourquoi la grève de Noranda n'a pas suivi la voie tracée par le règlement conclu à la mine Hollinger: a) le nombre des grévistes ayant diminué de beaucoup, les *United Steelworkers of America* pouvaient continuer,

à moins de frais, leurs revendications syndicales; b) la situation économique tant de la mine Noranda, qui a des profits annuels considérables, que de la région Rouyn-Noranda est beaucoup moins vulnérable que celle des mines et de la région de Timmins.

\*

Quelles conclusions tirer à la suite de ce documentaire, qui, on le comprendra aisément, est nécessairement incomplet?

Le sens de la grève de Timmins-Noranda dépasse d'emblée les frontières de la région de l'or et les intérêts des petites communautés directement atteintes par le conflit. « C'est *Big Business* contre *Big Business* », me disait quelqu'un. Il y a cependant plus que cela. Il y a un problème social: la rencontre entre la puissance *capital* et la puissance *travail organisé*. On sent nettement qu'il existe une défiance, ou mieux une non-confiance réciproque: l'union ne croit pas aux raisons apportées par les patrons, et ceux-ci sont convaincus qu'ils ne parviendront jamais à contenter les chefs ouvriers. Il faut admettre que l'industrie de l'or traverse, depuis quelques années, une période difficile (sans compter qu'à la mi-novembre, la Banque d'Angleterre favorisait la Russie en se procurant chez elle quinze tonnes d'or à \$31.25 l'once). Il faut admettre également que l'affiliation de l'union à la C. C. F. crée chez les patrons un climat psychologique qui accentue la tension. On ne peut toutefois se défendre de l'impression que la puissance *capital* se défie de façon excessive du syndicat, qu'elle le considère plutôt comme un ennemi ou un rival dont l'existence n'est pas désirable, ou comme une espèce de compagnie d'assurance ouvrière dont le sort ne l'intéresse pas personnellement. Aussi, même la grève terminée, le problème syndical demeure. Les patrons devraient donc, croyons-nous, composer davantage avec les *United Steelworkers of America*, qui, malgré les torts qu'ils ont pu avoir et les erreurs qu'ils ont pu commettre, représentent légitimement les ouvriers. Le fait que cette union a supplanté il y a quelques années dans la région de l'or une union à tendances communistes devrait pousser les patrons à collaborer davantage avec elle. Une résistance opiniâtre pourrait faire le jeu du communisme. Les patrons y perdraient.

La grève de l'or a donc posé, une fois de plus, un problème social d'une grande importance. Il n'y a — c'est évident — qu'une façon de le régler: la collaboration. Celle-ci, qui ne supprime pas de façon magique les difficultés, permettra aux ouvriers de vivre en sécurité et aux patrons de mieux s'acquitter de leur devoir social. Devoir qui incombe également aux gouvernants. Dans un conflit industriel d'une telle envergure, l'autorité civile doit, en vue du bien commun, travailler, sans tarder et sans cesse, à mettre judicieusement les parties opposées en face de leurs devoirs.

15 janvier 1954.

# Un centenaire : Pierre-Basile Mignault

Louis C. de LÉRY, S. J.

LA MODE EST AUX CENTENAIRES. Il y a cent ans naissait l'éminent juriste que fut Pierre-Basile Mignault (1854-1945). Et cela suffirait à motiver ce rappel. Mais une autre raison nous invite à lui consacrer cet article. Comme la conscience professionnelle fléchit à tous les échelons de la société, le souvenir de ce grand chrétien canadien, fidèle toute sa vie à son devoir d'état, prend de jour en jour un relief plus saisissant.

Nous avons largement puisé à l'excellente bibliographie, intitulée *l'Honorable Pierre-Basile Mignault*, qu'a préparée M<sup>e</sup> Armand Marin, et nous remercions celui-ci de nous avoir mieux fait connaître l'homme et son œuvre.

Pierre-Basile Mignault est de souche acadienne. Ses ancêtres ont subi le grand dérangement. Le P. Alexandre Dugré a raconté ici avec brio (nov. 1945) la merveilleuse aventure de son trisaïeul, Jean-Étienne, déporté, jeté dans les prisons de Boston, d'où il s'évade, pour remonter les forêts du Maine et de la Beauce et retrouver, dans Québec assiégé, sa femme, Madeleine Cormier.

Le père de Pierre-Basile était médecin. Né à Chambly, le docteur Mignault émigre à Worcester (Massachusetts), où il épouse Catherine O'Callaghan. C'est à Worcester que naît, en 1854, Pierre-Basile et qu'il va d'abord à l'école. A sa mère irlandaise, à ses premières études en terre américaine, il devra sa parfaite maîtrise de la langue anglaise. En 1872, la famille Mignault s'établit à Montréal. Le jeune Pierre-Basile fait ses humanités au Collège Sainte-Marie et son droit à l'Université McGill (1875-1878), où il remporte la médaille Élisabeth Torrance, accordée à l'étudiant qui conserve le plus de points. McGill était alors la seule université montréalaise. Laval, de Québec, établira une succursale à Montréal l'année où Pierre-Basile terminera son droit: la faculté de droit de Montréal célébrait justement, en novembre dernier, ses soixante-quinze ans d'existence.

Durant les dix années qui suivent, le jeune avocat aiguisé sa plume dans la littérature. L'Union catholique écoute ses causeries, et la *Revue canadienne* publie ses articles sur Pompéi, les bords du Rhin, Ozanam, etc., ainsi qu'un abondant bulletin bibliographique.

Mais le droit déjà le passionne. Dès sa première année de pratique (1879), il écrit dans la revue *Thémis*: « Je serai trop heureux si j'ai réussi à démontrer que notre droit offre une mine inépuisable à celui qui veut l'approfondir, et que, loin d'être condamné à rester stationnaire, il continuera toujours à progresser et à se développer, et pourra bientôt se ranger parmi les meilleurs systèmes qui régissent l'humanité. »

En 1889, M<sup>e</sup> Mignault publie un *Manuel de droit parlementaire*; deux ans plus tard, un *Code de procédure civile du Bas-Canada*; en 1893, un *Droit paroissial*. Mais son œuvre maîtresse, c'est le *Droit civil canadien*, dont le premier volume paraît en 1895; les autres s'échelonnent, de deux ans en deux ans, jusqu'au neuvième et dernier en 1916.

L'auteur du *Droit civil canadien* s'inspire des *Répétitions écrites* de Mourlon, alors le vade-mecum de l'étudiant français et canadien; mais c'est plus qu'une édition annotée qu'il

Le P. de Léry, professeur de droit canon au Scolatiscat de l'Immaculée-Conception, évoque la figure d'un grand juriste.

nous présente, c'est un ouvrage distinct. Car notre droit civil comprend des institutions propres au Québec, certaines de ses dispositions remontent à un droit coutumier antérieur, nos codificateurs ont tenu compte du progrès social et la jurisprudence canadienne interprète différemment la loi.

Publier en vingt ans neuf solides bouquins de droit de 600 pages, — sans omettre les trois précédents, — cela révèle une remarquable constance. Analyse et comparaison de textes, recherche de la doctrine et de la jurisprudence, jugements portés sur telle institution ou décision, minutieuses références, voilà ce que suppose ce travail de longue haleine. Et ne pas se laisser accaparer par la vie qui continue, le pain de chaque jour à gagner, les nouvelles charges à remplir. Car M<sup>e</sup> Mignault est syndic (1904-1905), bâtonnier (1906-1907), président du comité d'organisation des fêtes du soixantenaire du Collège Sainte-Marie (1908), président de l'Association du Barreau de Montréal (1908), membre de la Société Royale du Canada (1908), délégué à Londres à la conférence de l'*International Law Institute* (1910), professeur de droit civil à McGill (1912-1918). Il fait même une brève incursion dans la politique et devient vice-président de l'Association libérale-conservatrice de Montréal et fondateur du club Lafontaine (1912).

Il est l'avocat des causes célèbres. Le décret *Ne temere* (1908) exige, sous peine d'invalidité, la présence du prêtre au mariage de tout catholique. Un projet de loi est introduit à Ottawa pour permettre à quiconque aurait droit de célébrer un mariage de le faire dans tout le Canada, peu importe la foi du célébrant ou des parties contractantes. La Cour suprême est saisie de l'affaire. Une bataille légale s'engage, où s'affrontent les meilleurs avocats. M<sup>es</sup> Mignault et Helmut attaquent, au nom du gouvernement, la constitutionnalité du bill. M<sup>es</sup> Lafleur et Nesbitt la défendent. La Cour suprême dénie au parlement fédéral le droit d'édicter pareille mesure, mais admet la validité de ces mariages dans le Québec. Le Conseil privé confirme la décision de la Cour suprême sur le premier point, mais ne se prononce pas sur le second (1912).

« Ma suprême ambition sera atteinte, avait écrit M<sup>e</sup> Mignault dans la préface du premier volume de son *Droit civil*, si on me rend le témoignage d'avoir été utile, non seulement à mes confrères dans la profession légale, mais surtout à ceux qui aspirent à le devenir. »

M<sup>e</sup> Mignault a plus que réalisé son rêve. Notre code civil devait être commenté, sans quoi il risquait de mourir d'inanition. M<sup>e</sup> Mignault avait compris cela, comme il avait saisi l'importance de nos lois pour notre survivance. Avec notre religion, et plus que notre langue, ce sont nos lois civiles qui nous conservent notre visage latin, en maintenant nos droits, nos privilèges, nos traditions, et plus encore nos façons de vivre et d'agir. En réalisant son rêve par vingt années de labeur obscur et patient, il a édifié une œuvre éminemment patriotique, sans bruit, sans lutte de vaines paroles. Il a bien mérité de notre province, de notre nation, du Canada tout entier. La tribune, le journal, le parlement sont plus spectaculaires. Sont-ils aussi efficaces ?

En 1918, M<sup>e</sup> Mignault est nommé juge à la Cour suprême. De son siège il sera désormais en mesure de défendre contre les infiltrations de la loi anglaise ce code civil qu'il connaît bien. Citons une seule de ses nombreuses interventions: « Les avocats de l'intimé, lors de l'audition de la cause, ont persisté

à ne citer, outre les articles du code, que des autorités tirées du *common law*. Ce n'est pas ainsi que l'on conservera dans son intégrité le droit civil dans la province de Québec. Et j'ajoute qu'il est grandement temps que l'on se convainque que ce droit est assez riche en doctrine et en jurisprudence pour fournir une solution conforme à son génie dans toutes les difficultés qui se rencontrent. »

Quant à la doctrine et à la jurisprudence françaises, il les admet, lorsque les articles de l'un et de l'autre codes sont les mêmes. « Mais n'oublions pas, poursuit-il, que nous avons un code dont le texte doit nous servir de règle, et que, si les opinions des auteurs et les décisions de la jurisprudence française ne peuvent se concilier avec ce texte, c'est le texte et non pas ces opinions et ces décisions que nous devons suivre. »

M<sup>e</sup> Mignault, devenu l'honorable Pierre-Basile Mignault, est redevable de sa science juridique aux Canadiens de toutes les provinces, qu'ils soient soumis à notre code civil ou sujets du *common law*; et il le sait. « Jamais, rappelle M<sup>e</sup> John T. Hackett, alors bâtonnier de Montréal et son associé pendant seize ans, dans le magnifique éloge qu'il lui décernait au lendemain de sa mort, jamais la Cour suprême ne fut plus forte qu'au temps où il y siégea. »

M<sup>e</sup> Mignault connaît à fond notre code civil et le *common law*, mais il n'ignore pas les autres droits. Quand il parut (1893), son *Droit paroissial* arrivait à son heure. On sortait d'une lutte religieuse, l'affaire Guibord, qui avait passionné les esprits. On se rappelle les faits. Guibord, membre de l'Institut canadien condamné par l'Église, meurt excommunié. La veuve de Guibord demande pour son mari la sépulture ecclésiastique. Mgr Bourget refuse. Suit une série de procès retentissants, où nos quelques gallicans et voltairiens font grand tapage. Le Conseil privé donne gain de cause à l'Institut, Mme Guibord étant décédée dans l'entre-temps. Guibord est déterré du cimetière protestant, où il repose depuis six ans, et, comme un étendard, porté au cimetière catholique par nos anticléricaux, à travers une foule indignée et muette, pour être inhumé dans un terrain que cette profanation dépouille *ipso facto* de son caractère sacré. L'année suivante, la Législature reconnaissait à l'évêque seul le droit de désigner la place où chacun doit être inhumé. Écrivant peu après ces tristes événements, l'auteur du *Droit paroissial* dispensait à des lecteurs avides une doctrine orthodoxe en ces délicates matières.

Le droit constitutionnel intéresse également M<sup>e</sup> Mignault. Son *Manuel de droit parlementaire* (1889) contient plus que le titre ne le suggère. L'auteur s'y prononce sur des problèmes d'envergure. Le pacte fédératif ne saurait être modifié sans l'assentiment des provinces, chaque province étant souveraine dans cette matière. Le lieutenant-gouverneur représente le roi.

« Le gouverneur général, note-t-il ailleurs, est le représentant personnel du roi, et nullement l'agent du gouvernement de la Grande-Bretagne. Quand il s'agit de le nommer, le gouvernement du dominion intéressé présente son candidat au roi, qui, constitutionnellement, doit l'accepter. » Ailleurs encore, il se prononce pour l'abolition de l'appel au Conseil privé.

Surtout, il a bien saisi le caractère et le mécanisme de notre droit constitutionnel, écrit pour une partie et coutumier pour l'autre. Une constitution comme celle du Canada, note-t-il, peut se développer par l'usage constitutionnel, pourvu qu'elle se développe dans un sens qui n'est pas prohibé par un texte exprès. Il se crée une situation de fait qu'il est impossible de contrecarrer.

« L'Acte de Québec, signale-t-il encore, fut plus qu'une constitution, ce fut une loi organique, ce que les Anglais

appellent un *bill of rights*... Il en résulte que nos droits, étant une concession faite par l'Acte de Québec, et continuée par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, sont intangibles. Telle est la situation constitutionnelle de la province de Québec, cette situation dépassant celle des autres provinces, par suite de la disposition formelle contenue dans l'Acte de Québec. »

Il s'intéresse aussi au droit comparé et au droit international. Mais passons, faute de temps et d'espace.

Ces fenêtres grandes ouvertes sur tous les droits, sur la littérature, sur l'histoire avaient donné à M<sup>e</sup> Mignault une largeur de vues trop rare aujourd'hui. Il savait voir le bien chez les autres. Dans une lettre qu'il nous écrivait en 1943, « l'Angleterre, remarquait-il, j'entends bien comme structure humaine, est beaucoup plus catholique qu'on ne le croit. Profondément respectueuse des formes, surtout si elles sont anciennes, — et ce qui est ancien en ce pays est catholique, — l'Angleterre se souvient, tout comme notre bonne province de Québec ». Il savait traiter les sujets qui unissent au lieu de diviser. Parlant devant l'*American Branch of the International Law Association* (1923), il prend comme titre de son adresse un sujet que l'on voudrait entendre traiter plus souvent: *American and Canadian Amity*.

En 1929, ayant atteint l'âge réglementaire de soixante-quinze ans, il avait pris sa retraite et s'était remis simplement à la pratique du droit, comme conseiller juridique de l'étude Foster, Hackett, Mulvena, etc., où il devait rester jusqu'à sa mort.

Avec les années étaient venus les honneurs. Il était docteur en droit *honoris causa* de Laval (1904), McGill (1920), Montréal (1929) et Paris (1935). En cette dernière occasion, M<sup>e</sup> Allix, doyen de la faculté de droit, avait ainsi terminé son éloge: « Sachons gré à Pierre-Basile Mignault d'avoir entretenu avec tant de succès une de ces traditions dont nos facultés françaises tirent un légitime orgueil. Il est de la lignée des Demolombe, de tous ceux qui ont estimé que la mission de professeur ne s'arrête pas à la leçon ou au livre, qu'il est redevable, dans l'intérêt de la justice, de ses avis et de ses conseils à qui les sollicite, et que sa place est marquée et son devoir tracé partout où il s'agit de mieux connaître et mieux servir le droit. »

Les dignités l'avaient laissé modeste et simple. Bienveillant pour les jeunes, courtois envers tous, il était tenace dans ses opinions, mais respectait celles d'autrui et s'était établi bien au-dessus des rivalités, mesquineries et coteries de ce monde.

Nous n'avons rien dit des convictions religieuses de M<sup>e</sup> Mignault. Il croyait simplement, il pratiquait sans ostentation, il ne transigea jamais avec sa conscience. Il avait une notion très élevée de ses responsabilités de juge, d'avocat, de conseiller. Avant de donner son opinion, à quatre-vingt-neuf ans, sur une question importante concernant le mariage, il écrit: « J'y ai pensé bien sérieusement, et c'est avec hésitation que j'exprime mon avis. »

A cet âge, il travaille encore. Il nous fait « l'hommage » de deux études: *la Frustration d'un contrat* et *The Frustration of Contracts*. Deux études, disons-nous, car l'une n'est pas la traduction de l'autre. Ce sont deux aspects d'une même question, traitée donc diversement. Et il nous écrit: « J'ai eu du plaisir à étudier cette affaire, car on y voit la machine judiciaire *en marche*. »

A quatre-vingt-onze ans, Pierre-Basile Mignault est encore « en marche ». Il ne songe pas à faire la grève. Chaque matin, à dix heures moins cinq, il traverse la place d'Armes, salue l'église Notre-Dame, pour entrer au bureau ponctuellement à dix heures. Et voilà que la maladie le terrasse et

l'emporte en moins d'une semaine. Dieu rappelait à lui son serviteur. Et l'on songe à ce mot de l'Écriture: « Il y avait un homme intègre, droit, craignant Dieu et ennemi du mal... »

Dans le concert de louanges qui s'éleva autour de sa tombe, choisissons ce témoignage de M<sup>e</sup> Williams, de Winnipeg, président de l'Association du Barreau canadien: « Un grand avocat, un juriste de renom, un gentilhomme chrétien et très courtois, qui a servi, avec la plus grande distinction,

son pays, sa profession et le barreau, nous a quittés, et nous ne pourrions jamais remplir la place unique qu'il s'était faite parmi nous. »

Pierre-Basile Mignault n'est plus depuis bientôt dix ans mais son œuvre demeure et prolonge sa vie. Puisse surtout rester vivante parmi nous la mémoire de cet homme de devoir, modèle achevé de conscience professionnelle!

#### SEMAINE DE LA FRATERNITÉ

## **La charité du Christ nous presse**

Stéphane VALIQUETTE, S. J.

**D**E LA MORALE de Jésus, « le trait le plus caractéristique... c'est l'amour, l'amour le plus pur et le plus noble qui ait jamais existé, l'amour pour toutes les créatures humaines, l'amour pour les pauvres, l'amour pour les pécheurs ». Par ce témoignage, Théodore Reinach montrait qu'il avait saisi l'essence du message évangélique. La Semaine de la Fraternité (21-28 février) nous offre l'occasion d'échanger quelques propos sur ce trait caractéristique de la morale de Jésus et de nous exhorter à être plus fraternels.

Dans l'intention d'éprouver la sagesse de Jésus, les pharisiens lui demandent: « Maître, quel est, dans la Loi, le plus grand commandement? » Et Jésus de répondre: « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. C'est là le grand, le premier commandement. » Mais le Maître ajoute aussitôt: « Et voici le second, qui lui est semblable: tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ces deux commandements se réduisent toute la Loi et les Prophètes. » (*Matth.*, xxii, 36-40.)

Ce précepte de la charité, le Christ l'a si souvent rappelé à ses disciples que ceux-ci en ont fait comme le refrain de toute leur prédication. La preuve qu'on les comprit, c'est que les païens ne pouvaient s'empêcher de confesser devant les premiers chrétiens: « Voyez comme ils s'aiment! »

Cet amour du prochain, l'Église, tout au long de son existence, l'a inculqué à ses fils. Innombrables sont les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle qui ont germé de cette invincible conviction que Dieu est là présent dans l'être humain qu'on secourt: « J'avais faim et vous m'avez donné à manger... »

*Le P. Valiquette, récemment nommé directeur de la section québécoise du Conseil canadien de chrétiens et juifs, nous parle de la Semaine de la Fraternité.*

Aussi l'appel des évêques canadiens (17 janvier 1945) s'inscrit-il parfaitement dans cette tradition chrétienne de surnaturelle charité: « Nous conjurons tous nos concitoyens, de quelque confession religieuse qu'ils se réclament, d'éviter, et, autant qu'il peut dépendre d'eux, de faire taire autour d'eux toutes les provocations à la haine, à la mésentente, à l'incompréhension mutuelles. Qu'ils favorisent au contraire et qu'ils préconisent, par la parole et plus encore par l'exemple, l'union de toutes les forces, de toutes les forces chrétiennes surtout, pour le triomphe de l'idéal évangélique dans l'œuvre de reconstruction sociale qui commence. »

Il va sans dire que ces paroles s'adressent d'abord et avant tout aux catholiques du Canada. Si ces derniers veulent communier à la pensée de l'Église, *sentire cum Ecclesia*, selon l'expression chère à saint Ignace de Loyola, ils doivent accorder leurs cœurs et leurs vies aux directives de leurs chefs spirituels, que le Saint Esprit guide et assiste dans le gouvernement des âmes.

La Semaine de la Fraternité nous rappelle qu'il faut respecter ceux qui ne partagent pas nos convictions religieuses, comprendre et accepter les différences ethniques et culturelles qui composent l'univers où nous vivons. Cette compréhension et ce respect sont faciles à l'esprit vraiment catholique qui dans chaque homme retrouve un frère, sur qui le Père commun fait descendre ses bienfaits, un frère appelé aussi à connaître et aimer Jésus-Christ. Et le catholique sait qu'il est le gardien de ce frère et l'instrument de son salut. Il faut que l'irrésistible élan de sa charité s'insère dans l'ascension de l'humanité vers son Créateur et Seigneur. C'est d'ailleurs dans cet effort de fraternité que s'affine la qualité de son amour de Dieu. Chaque fois que s'oublie lui-même il se préoccupe de son prochain; chaque fois que, par un acte d'humilité, il sait retrouver le reflet divin qui se cache dans l'âme de son voisin, il se délivre de l'égoïsme qui fait écran entre lui et son Dieu, il resserre cette intimité divine que le Christ voudrait voir s'établir entre les hommes. « Afin que tous soient un, comme vous, Père, vous êtes en moi et moi en vous. » (*Jean*, xvii, 21.)

### **LORSQUE VOUS DÉMÉNAGEZ**

veuillez indiquer, à l'intention de notre Bureau des Abonnements, votre ANCIENNE ADRESSE, en même temps que votre nouvelle adresse.

## LA VÉRITABLE FAIBLESSE DU CAPITALISME

UTILISANT, ici même (voir *Relations*, janv. 1954, p. 14), les réflexions pertinentes et claires que présente M. Jacques Lavigne dans son *Inquiétude humaine*, nous avons rappelé que le capitalisme est moins critiquable par sa structure que par son esprit. Poursuivant son analyse, le même auteur explique en quoi consiste « la véritable faiblesse du capitalisme ». Son mépris de la personne du travailleur aboutit à dresser soit en absolu économique le profit, qui n'est qu'instrument et stimulant de la production (elle-même au service de l'homme), soit en absolu social le propriétaire, ou le chef d'entreprise, ou le consortium d'exploitation, qui, à sa manière, dépend du salarié.

« On reproche souvent au capitalisme l'invention de la société anonyme, par laquelle il aurait séparé définitivement le capital du travail. » Mais c'est ailleurs que réside sa véritable faiblesse. « Elle n'est pas dans la logique de sa structure, mais dans son incapacité d'assumer les conséquences humaines de ses actes techniques », faute de comprendre que « la société par actions n'est qu'un moyen de mettre en œuvre une institution dont les fins dépassent celles que le capital se propose ».

« Pour le capitaliste, l'entreprise n'est qu'une propriété dont il tire profit. Il ne voit pas qu'il a donné naissance à une communauté dont les exigences juridiques dominent celles que commande le droit de propriété. Identifiant propriété et entreprise, on conçoit assez facilement qu'il ne reconnaisse au travail qu'une fonction de subordination. Le contrat de travail n'est qu'un louage de services pour le compte du capital. Et, malgré les pressions des syndicats, le capitaliste continue de considérer l'employé comme extérieur à la vie de l'entreprise. Il ne sent pas que c'est par elle que le travailleur prend place dans la société et qu'il fait vivre sa famille. Il ignore que le besoin naturel de l'homme est d'aimer son travail et de s'attacher à son usine comme à une communauté fraternelle. Il ne veut le lier que par l'argent.

« Aussi bien, la sécurité qu'il accorde au travail n'est, le plus souvent, qu'une concession à la force; tout au plus y voit-il une générosité; jamais la reconnaissance d'un droit découlant d'un statut naturel et qui oblige. Il pense posséder son usine comme il possède ses meubles et sa maison, son jardin et sa voiture. Il confond les hommes avec les choses, comme si de payer les uns était la même chose que d'acheter les autres, de renvoyer les premiers (la même chose) que de vendre ou supprimer les seconds. Il est maître par l'argent. Mesuré à cet étalon, tout se ressemble: tout est possession. »

Le texte de M. Lavigne suggère bien quelle réciprocité de droits et de devoirs implique l'exploitation industrielle. Le chef d'entreprise demeure le propriétaire de son capital et de son usine, mais à charge de les gérer dans le respect de la personne du travailleur, non seulement au point de vue physique et moral, mais encore au point de vue économique et social, puisque la prospérité de l'entreprise et le prestige qu'en retire son maître dépendent du rendement fourni par le serviteur. Le tort du capitalisme fut de ne pas tenir compte de cette communauté organique de personnes dans la conduite des affaires. Un jour, le travailleur devait ressentir cette attitude comme une brimade et une injustice.

Devant la faillite du capitalisme à instaurer un régime de vie conforme au droit et aux aspirations des personnes, « une immense inquiétude » s'empare des hommes. Qui l'apaisera? Le communisme prétend y réussir. Avec le même auteur, nous verrons que, de ce côté-là, l'impasse apparaît plus tragique encore.

## A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

### LA TÉLÉVISION ET NOS DEVOIRS DE CATHOLIQUES

IL Y A QUELQUES ANNÉES, Pie XI publiait l'encyclique *Vigilanti cura* sur le cinéma. Chez nous, comme en bien des milieux catholiques, n'est-elle pas restée lettre morte? Quelles mesures a-t-on prises pour lui donner suite? Et pendant ce temps, le cinéma continue d'exercer ses ravages dans les cœurs et dans l'esprit de nos gens. La même indifférence accueillera-t-elle les directives que S. S. Pie XII vient de donner à propos de la télévision?

Dans une lettre adressée à l'épiscopat italien, il profite de l'inauguration de la télévision en Italie pour souligner la formidable puissance pour le mal et le bien de cette nouvelle invention du génie humain. On ne saurait en effet imaginer la puissance de suggestion que possède la télévision. Elle exerce son influence spécialement sur les jeunes, à l'âge le plus malléable de leur vie. Elle envahit les foyers, atteignant ainsi la famille dans ce qu'elle a de plus intime.

Autant de raisons d'exercer un contrôle sévère sur les émissions télévisées pour les empêcher de causer des ruines dans les cœurs et les esprits. « On ne saurait imaginer chose plus fatale pour les forces spirituelles de la nation que de voir se répéter devant tant d'âmes innocentes, au sein de la famille même, ces impressionnantes révélations du plaisir, de la passion et du mal qui peuvent ébranler et ruiner à jamais toute une construction de pureté, de bonté et de saine éducation individuelle et sociale. »

Dans la pensée du Pape, le rôle de la télévision est surtout d'aider au progrès moral de l'homme. « La télévision doit servir à la saine récréation des hommes et contribuer en même temps, en chaque circonstance, à leur éducation et à leur élévation morale... La télévision ne doit pas seulement s'abstenir du mal, mais elle doit être un moyen d'éducation positif. »

Aux partisans de l'art souverain et de la liberté de pensée et d'expression, il oppose les droits supérieurs et imprescriptibles de la conscience, de l'âme élevée à la vie surnaturelle. Rappel très opportun, à notre époque de licence et d'indépendance effrénée, et que devraient méditer ceux des nôtres qui regimbent devant toute censure et qui méprisent en pratique, sinon en théorie, le primat des valeurs morales dans les questions de critique, d'art et de littérature.

### NOTRE DAME ET LES ÉMIGRANTS

*Le Saint Père a composé pour les émigrants une belle prière à la Vierge. Cette prière comporte pour nous tous d'excellentes leçons.*

TRÈS SAINTE VIERGE MARIE, qui accompagnes sur les routes du monde ceux qui s'expatrient pour chercher du travail et du pain, toi qui connus aussi l'exil, jette un regard bienveillant sur notre condition et, bénissant ceux qui nous reçoivent, veille, nous t'en prions, sur les émigrants que le besoin oblige à s'exiler et que la fraternité des autres accueille en les associant dans un effort commun à leurs propres labeurs.

O Vierge Marie, secours des chrétiens, consolatrice des affligés, sois la mère aimante de celui que le sort a contraint

Le passage du message le plus important à nos yeux est celui où le Pape formule les consignes que devra suivre l'Action catholique italienne en la matière. Ces consignes, bien qu'elles soient adressées à un groupe particulier de chrétiens, expriment des directives d'une application générale.

*Première consigne:* combattre les émissions répréhensibles en intervenant avec vigueur et constance auprès des autorités civiles chargées de faire respecter la morale publique, pour exiger l'observance des lois contre la licence dans les manifestations littéraires et artistiques.

*Deuxième consigne:* favoriser la production d'émissions de haute valeur morale et esthétique. Point qui doit occuper le plus gros de l'effort des fidèles. Pour assurer la coordination des efforts et donner une plus grande force à l'action des catholiques, le Pape recommande l'institution de bureaux dans tous les endroits où se trouvent des postes de télévision, avec une organisation centrale dirigée par un bureau national.

*Troisième consigne:* lancer une campagne d'éducation auprès des parents et des éducateurs en particulier, pour les instruire de la mission et des dangers de la télévision ainsi que de leurs devoirs. Les pères et les mères de famille doivent prendre conscience de leurs responsabilités sans tarder, afin « qu'ils n'aient pas à pleurer quand il sera trop tard sur les ruines spirituelles des innocences perdues ».

Ce message du Pape et ces consignes nous tracent, à nous aussi, notre devoir. Il n'en tient qu'à nous que notre pays soit doté d'une télévision vraiment digne du nom canadien-français et de notre caractère de chrétiens. Chez nous, la télévision est encore à ses débuts. C'est le temps d'agir. La bonne volonté de ceux qui la régissent sollicite l'aide de tous les bons conseils, l'appui d'une opinion éclairée et continuellement alertée. Nous serions donc doublement coupables de ne pas leur apporter notre concours. Une fois de plus, à propos de la télévision, comme à propos des autres formes publiques de l'art, le Vicaire de Jésus-Christ nous invite à exercer la salutaire influence d'un groupe uni par l'attachement aux principes chrétiens.

de vivre loin de sa patrie, luttant anxieusement pour lui, pour les siens, et qui souvent ne trouve pas auprès de lui quelqu'un qui comprenne complètement ses difficultés, qui ranime ses forces, qui par la voix du sang relève son courage défaillant.

Réconfortés par ta miséricorde, secourus par ta maternelle providence, défendus par ton intercession, fais, ô Marie, que les uns et les autres, nous les exilés, nos familles qui sont dans l'inquiétude pour nous, tous pareillement soutenus par la Foi, l'Espérance et la Charité, nous marchions dans la crainte de Dieu et que, soumis aux divines volontés, fidèles à Jésus-Christ et à son Église, nous jouissions des fruits de la Justice chrétienne et méritions par eux la paix dans le temps et le bonheur parfait dans l'éternité. Ainsi soit-il.

## LES JÉSUITES ET LES « PRÊTRES-OUVRIERS »

*A la fin de décembre, la Presse Associée envoyait, de la Cité du Vatican, la nouvelle suivante :*

LA COMPAGNIE DE JÉSUS a donné instruction à ses membres de se retirer, du moins temporairement, du mouvement des « prêtres-ouvriers » en France, où il est organisé pour lutter contre le communisme. Ce mouvement a donné lieu récemment à une forte controverse.

En confirmant cette mesure, le supérieur général de la Compagnie de Jésus a souligné qu'environ une douzaine seulement de Jésuites ont participé au mouvement qui dure depuis dix ans.

En vertu de ce programme, des prêtres spécialement choisis sont assignés à des tâches dans les usines, adoptant le port du vêtement civil et acceptant le salaire d'un ouvrier. Les critiques se sont faites plus nombreuses récemment, toutefois, lorsqu'on a allégué que certains prêtres étaient convertis au communisme.

Le général de la Compagnie a ajouté que ses membres ont été rappelés du mouvement jusqu'à ce qu'une « formule nouvelle » ait été établie.

*Voici quelques remarques en marge de cette communication :*

I. — Le mouvement dit des « prêtres-ouvriers » ne fut pas organisé pour lutter contre le communisme, mais pour permettre aux prêtres, en vivant au milieu des ouvriers, en travaillant avec eux dans la mine ou à l'usine, en gagnant comme eux leur salaire, de rayonner la charité du Christ et de donner, dans la mesure du possible, à la classe pauvre les secours spirituels de l'Église. S'il est vrai de dire que quelques prêtres vivant chez les ouvriers ont été influencés par les idées marxistes, il est inexact d'affirmer qu'ils ont été convertis au communisme.

II. — Le jeudi 5 novembre 1953, les trois cardinaux français Liénart, Gerlier et Feltrin étudiaient avec le Saint Père lui-même, à Rome, la question des « prêtres-ouvriers ». Rentrés en France, ils rendaient publique, le 14 novembre, une déclaration qu'ils avaient rédigée à Rome et à laquelle le Souverain Pontife a donné son approbation. Voici les cinq points de cette déclaration :

1° Les prêtres employés à ce genre de ministère doivent être choisis avec soin par leur évêque.

2° Ils doivent recevoir une formation adaptée et solide, d'ordre intellectuel et d'ordre spirituel.

3° Ils ne s'adonneront au travail manuel que pendant un temps limité chaque jour, afin que soit sauvegardée pour eux la facilité de répondre à toutes les exigences de leur état sacerdotal.

4° Ils ne doivent prendre aucun engagement temporel qui serait susceptible de leur créer des responsabilités syndicales ou autres, lesquelles doivent être laissées aux laïques.

5° Ils ne vivront pas isolés, mais seront attachés à une communauté de prêtres ou à une paroisse en apportant un certain concours à la vie paroissiale.

III. — En ce qui regarde la Compagnie de Jésus, sept prêtres exactement étaient appliqués, en France, au genre de ministère décrit plus haut. Sur l'ordre de leur général, ces prêtres jésuites ne travaillent plus en usine ou aux mines, mais restent quand même appliqués au ministère des ouvriers. Le général n'a fait à ce sujet ni déclarations ni commentaires.

## Au fil du mois

**L'affaire de Hawkesbury** Tout le monde connaît cette affaire: la minorité protestante de Hawkesbury et l'*Inter-Church Committee on Protestant and Roman Catholic Relations* ont fait des pressions auprès du ministre ontarien de l'Éducation pour que les deux Sœurs Grises de la Croix qui enseignent à la *high school* publique locale, fréquentée par environ 90% de catholiques, ne portent plus leur crucifix, l'insigne de leur congrégation. Un communiqué officiel de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario permet de conclure que les religieuses n'ont pas agi d'après un *ordre* du ministre, celui-ci s'étant contenté de leur faire connaître par un intermédiaire qu'il subissait des pressions pour que soit intégralement suivie la loi actuelle qui interdit tout symbole religieux dans les *high schools* publiques durant les heures de classe. La principale responsabilité retombe donc sur la minorité protestante de Hawkesbury et sur l'*Inter-Church Committee*, qui n'en est pas à son premier acte de fanatisme; on sait qu'il a présenté à la Commission Hope un mémoire violent contre les écoles séparées et bilingues. Fait à souligner, le rapport Hope a préconisé l'introduction d'un programme officiel d'instruction religieuse dans les écoles secondaires. Quant au port des emblèmes religieux, il a opté pour le maintien absolu du règlement actuel: *In our opinion, some regulation of this kind is essential in all publicly supported schools* (p. 129). Singulière contradiction! On reconnaît, d'une part, l'importance de mettre fin à l'inexistence, dans les écoles secondaires, de l'enseignement religieux durant les heures de classe, et on rejette, d'autre part, pour tous les paliers de l'enseignement, le port d'insignes dont quelques-uns se rapportent aux vérités centrales du christianisme. Cette contradiction, — mal qui découle presque infailliblement de la multiplicité des sectes religieuses, — ainsi que l'incident de Hawkesbury, démontre une fois de plus l'extrême importance des écoles séparées à tous les degrés de l'enseignement, ce que n'a pas manqué de souligner l'Association canadienne-française d'Éducation.

La *Winnipeg Free Press*, qui déverse souvent sa bile sur le gouvernement de la province de Québec, a donné à la nouvelle sur le bill concernant les témoins de Jéhovah le titre suivant: *Quebec Seeks Power to Curb Any Religion*. Peut-on concevoir pareille inanité? Il faut être un parfait ignorant ou fanatique à un rare degré pour ne pas reconnaître que notre système scolaire, par exemple, respecte parfaitement la minorité anglo-protestante. La minorité protestante de Hawkesbury aurait pu et dû manifester à l'égard de la majorité catholique au moins un tout petit peu de l'esprit qui anime le système scolaire de la province de Québec.

A. P.

**Les finances de Laval** C'est à bon droit qu'on fait de la publicité autour de la causerie qu'a donnée au club Richelieu de Québec, en novembre dernier, Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'Université Laval. Le sujet: le problème financier de l'université de Québec. A lire cette causerie, on comprend la réflexion d'un membre du club: « Vous m'avez coupé l'appétit! » C'est que les détails très précis sur le budget, les besoins et les perspectives d'avenir de Laval impressionnent nécessairement quiconque est convaincu de l'importance de la fonction universitaire. Mgr Parent conclut avec raison: « Il serait bien regrettable qu'au seuil de son deuxième siècle, l'Université Laval présentât un visage anémié parce que les ressources matérielles lui feraient défaut dans un coin du pays où la

Providence a semé largement les biens d'ordre matériel en même temps que les intelligences capables d'ordonner ces biens à la gloire de Dieu et au bien commun de la patrie. »

Le mémoire que l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval a présenté à la Commission Tremblay fera vraisemblablement parler de lui. Les questions qu'il soulève et les solutions qu'il propose ne manqueront pas de stimuler l'étude du problème vital des finances de nos universités.

A. P.

**Corporations « fermées »** Au cours de la présente session de l'Assemblée législative, à Québec, un groupe de courtiers en immeubles a obtenu d'être constitué en corporation sous ce titre: « La corporation des courtiers en immeubles de la province de Québec ». Ce ne fut pas, cependant, sans une assez vive opposition, car un autre groupe, intitulé « Les chambres d'immeubles de la province », dénonça dans l'établissement de cette corporation une atteinte à ses droits. Mais le premier ministre trancha le débat en déclarant qu'il était « contre les trusts » et que ces deux groupes pouvaient exister l'un à côté de l'autre et exercer les mêmes pouvoirs.

Soit! pourvu qu'on n'identifie pas ces associations, comme il arrive à plusieurs, avec l'organisation corporative ou professionnelle, si vivement recommandée par les souverains pontifes comme le grand moyen de restaurer la société, et que les sociologues chrétiens s'efforcent d'établir en divers pays. Ce qui caractérise, en effet, cette organisation, c'est qu'elle rassemble obligatoirement *tous les membres d'une même profession* et les soumet à une autorité, nantie de « fonctions réglementaires, disciplinaires, arbitrales et administratives ». Telles, par exemple, les corporations d'avocats, de médecins, d'architectes. Ainsi il ne saurait y avoir sur le même territoire deux ou trois corporations d'avocats, indépendantes les unes des autres et réglant leurs affaires de leur propre chef.

C'est pourquoi un bon nombre de professions, érigées récemment en corporations dans notre province, ne méritent pas ce nom, si on l'entend dans le sens indiqué plus haut. Quelques-uns croient sauver la situation en les appelant des corporations *ouvertes*. Ces mots jurent entre eux. Toute corporation — toujours dans le sens indiqué — est essentiellement *fermée*. C'est-à-dire que tous les membres de la profession, que cette corporation représente, doivent en faire partie et qu'aucun ne peut exercer cette profession sans se soumettre aux règles que la corporation a établies.

Dans un excellent article de l'*Actualité économique*, publié en novembre dernier, M. Pierre Harvey, professeur à l'École des Hautes Études commerciales, relève trente et une lois provinciales ayant pour objet d'organiser des professions. Une quinzaine furent adoptées avant l'année 1940. Presque toutes concernent les professions libérales et leur donnent les caractéristiques des vraies corporations; mais des quinze autres professions organisées depuis, la plupart sont privées de ces caractéristiques.

Où allons-nous avec ce système? Nous sommes loin, certes, de la voie où sont entrés des pays comme la Belgique et la Hollande, qui, sous la direction d'hommes d'État éclairés, s'acheminent graduellement vers une véritable organisation professionnelle; loin aussi des vues exprimées par notre évêque dans sa Lettre collective du 11 mars 1941: « Nous croyons que le jour viendra — bientôt, Nous l'espérons — où la province de Québec donnera au monde l'exemple d'une organisation corporative inspirée des encycliques, et qui, sans rien changer à notre constitution, s'adaptant à notre esprit et à nos traditions, jouera un rôle économique et social des plus bienfaisants. » C'est la même directive que

S. Ém. le cardinal Léger vient de donner, le 19 janvier dernier, aux industriels de la province.

Souhaitons que nos législateurs revisent leurs positions sur ce sujet. Ne pourraient-ils pas, par exemple, voter une loi type qui contiendrait les éléments essentiels de la corporation professionnelle et sur laquelle devraient être calquées toutes les lois particulières érigeant en corporation l'une ou l'autre profession? Ils auraient ainsi bien mérité de leurs compatriotes.

J.-P. A.

**Note sur Tito** Le 14 juin 1953, l'U. R. S. S. renoue ses relations diplomatiques avec la Yougoslavie. Avant la fin de l'été, les satellites — la Bulgarie, la Hongrie, l'Albanie, la Roumanie — en auront fait autant. Tito gracie les communistes fidèles à Staline et permet aux fuyards de rentrer au pays. Les journaux yougoslaves s'attaquent, de concert, aux « influences pro-américaines », et le Comité central du parti de Tito envoie ses meilleurs vœux au parti communiste de l'U. R. S. S., qui célèbre son cinquantième. En même temps, commence une purge parmi les camarades qui « vacillent dans la lutte contre le capitalisme de l'Ouest ». Milovan Djilas, le jeune président monténégrin du parlement de la Yougoslavie, partisan d'une alliance avec l'Ouest, tombe en disgrâce.

Tito a toujours refusé de se joindre au Pacte atlantique et de donner des bases aux alliés en Yougoslavie; il prône

la reconnaissance de la Chine rouge et son admission à l'O. N. U.; il s'oppose au réarmement de l'Allemagne et à la C. E. D. (Communauté européenne de défense). Staline n'est plus, Beria a été élargi, Zhdanov, le chef du Kominform, rival de Malenkov et ennemi de Tito, est mort soudainement, empoisonné, a-t-on dit, par les médecins. Les frères ennemis se font des avances et de beaux yeux.

L'accolade de la réconciliation se donnera-t-elle en public, à la vue de tous? Ce n'est pas nécessaire. Ce n'est peut-être même pas le plus utile. Tito est précieux aux mouvements de neutralisme et d'anti-américanisme; il passe aux yeux des « progressistes » européens et des « libéraux » américains pour un démocrate socialiste quelque peu radical, mais plein d'énergie et de vivacité, pour parler comme Mme Roosevelt. Et puis, il n'est pas donné à tous les chefs communistes d'être reçu, avec pompe, dans une cour impériale.

Qu'est-ce que Tito a derrière la tête? Une chose est claire pour nous: il n'y a pas deux sortes de communisme, l'une mauvaise et l'autre bonne; l'une que l'Ouest doit combattre pour des raisons d'État, l'autre avec laquelle l'Ouest peut pactiser ou coexister sans exiger l'abolition du joug qui opprime les esprits et les consciences. Ne pas fixer ce prix serait affirmer le primat du politique et de l'économique, et chercher à vaincre le matérialisme avec le matérialisme. Illusion tragique. Car ce n'est pas en invoquant Bézélzébub qu'on chasse le diable.

L. D'A.

## SPIRITUALITÉ

# LE MYSTÈRE DE NAZARETH

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

**J**E REGARDAIS cet enfant qui tirait la langue en faisant ses *a* dans son cahier neuf, et je me disais: « A moins de devenir semblable à un enfant, tu n'entreras pas au royaume des cieux. »

Cet enfant m'enseignait que tout instant est plénitude et que ce qui sanctifie, c'est ce que nous faisons d'un moment à l'autre, puisque le moindre moment recèle, sous ses espèces, une intention divine. En soi, ni l'oraison importe ni l'action, ni la retraite ni la conversation, ni l'absence ni la présence, ni la vie ni la mort, ni les petites choses ni les grandes, car toutes choses sont devant Dieu comme n'étant pas. Seul importe l'unique présent qui signifie, au jour le jour, dans la succession des devoirs, la volonté de Dieu, une en elle-même, infiniment sage, sanctifiante pour l'âme qui la cherche et l'adore. Cet enfant me mettait devant le mystère de Nazareth.

\*

Pourquoi tant nous obstiner à donner à la sainteté un visage éblouissant? Martin de Tours ressuscite trois morts; Martin de Tours est donc un saint. Julienne Falconieri guérit un lépreux par un baiser; Julienne Falconieri est donc une sainte. Catherine de Sienne meurt à trente-trois ans, brûlée par la pénitence; Catherine de Sienne est donc une sainte. Benoît, François, Dominique, Ignace fondent de grands ordres religieux; Benoît, François, Dominique, Ignace sont donc des saints. Thérèse d'Avila, Jean de la Croix, Angèle de Foligno ont des visions et des extases; Thérèse d'Avila, Jean de la Croix, Angèle de Foligno sont certainement des saints.

C'est bien ainsi que nous raisonnons, quittes à nous rattraper aussitôt et à conclure que la sainteté, c'est clair, n'est pas pour nous. L'admiration ici est commode: elle flatte

notre noblesse d'âme, nous propose l'humilité et sert, en même temps, à donner le change et à nous dispenser de l'effort.

Élevés dans les grands souvenirs de leur histoire, les Juifs attendaient un messie à la droite puissante, qui ensevelirait les ennemis dans les eaux de la mer, multiplierait les pains et ferait jaillir l'eau de la pierre même du désert. Un reste d'esprit messianique survit en nous, esprit avide de merveilleux, curieux, apocryphe, ce même esprit qui ornait de fantaisies le silence des évangiles sur l'exil en Égypte et la vie cachée de Nazareth.

Nous voulons des miracles. Nous voulons des extases. Nous voulons des prodiges. Il n'est pas jusqu'aux austérités que nous ne voulions — chez les saints, bien entendu — épuisantes comme des batailles. « Les Juifs, disait saint Paul, veulent des signes; les Grecs, la sagesse. » N'est-il pas vrai que les plus raffinés d'entre nous se sentent moins gênés devant les esprits « forts » quand les saints que leur présente notre Mère l'Église sont aussi des maîtres, des mystiques, des génies, des conquérants plus impérieux que César, des penseurs plus profonds qu'Aristote, des écrivains classiques qui « font bien » dans les bibliothèques? Comme s'il était nécessaire aux grandeurs de la charité qu'elles fussent d'abord des grandeurs de la chair ou de l'esprit.

Il faut se garder contre cette déformation. Sans doute serait-il hérétique de nier l'existence de phénomènes mystiques au sein de l'Église, comme il serait hérétique de nier le fait des miracles. La sainteté cependant se situe en deçà des prodiges et de la profusion d'œuvres qui en sont le témoignage et les pas éclatants. Pour pénétrer son mystère, c'est le silence des saints qu'il faudrait, à vrai dire, interroger avant leurs écrits, leur repos avant leur action, et avant leur zèle cette indifférence qui les liait tellement à l'instant

présent et au quotidien, comme à l'ordre de Dieu, qu'elle les rendait souverainement libres à l'égard de tout le reste. O jardin fermé, ô secret du roi, ô nuit de trésor, où, loin de tout regard profane, l'âme, muette et dépouillée, épouse la volonté de Dieu et n'a plus de regard que pour sa présence, de parfum que pour sa beauté, d'attention que pour son bon plaisir!

« En quoi consiste, en effet, la souveraine perfection ? se demande sainte Thérèse d'Avila dans le *Livre des fondations*. Évidemment ce n'est ni dans les consolations intérieures, ni dans les sublimes ravissements, ni dans les visions, ni dans le don de prophétie; mais elle consiste à rendre notre volonté si conforme et si soumise à celle de Dieu que nous embrassions de tout cœur ce qu'il veut, et que nous acceptions avec la même allégresse ce qui est amer et ce qui est doux, dès que nous savons que c'est son bon plaisir. »

Dans le langage de saint Jean de la Croix, c'est tout quitter pour Tout trouver; dans celui de saint Paul, c'est dépouiller le vieil homme pour revêtir le Christ; dans celui du Maître, c'est perdre son âme pour la gagner.

\*

Ce fut là d'ailleurs tout l'enseignement et toute la vie de Jésus. Le Verbe incarné ne peut dire qu'une parole, cette Parole qu'il est substantiellement. Or quelle est-elle? Saint Paul nous l'apprend. Alors que dans l'Ancien Testament les hécatombes proclamaient la pauvreté de l'expiation des hommes et appelaient l'hostie parfaite, le Christ, dès le premier instant de sa conception, prie: « Vous n'avez voulu ni sacrifice ni oblation, mais vous m'avez formé un corps; vous n'avez agréé ni holocaustes ni sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit: Me voici, je viens, ô Dieu, pour faire votre volonté. »

Et depuis cette parole de la première heure jusqu'à celle de la neuvième heure, lorsque, repassant sur la croix toutes les Écritures, le Christ poussa ce grand cri: « Tout est consommé », il n'y a que cela: la volonté divine. Tous les discours du Fils sont la volonté du Père: « Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas moi-même. » Toutes ses œuvres sont également la volonté du Père: « Il faut que nous fassions

les œuvres de Celui qui m'a envoyé. » Et parce que « son heure » n'est pas encore venue, lui, qui désire d'un si ardent désir d'être baptisé dans la Passion, s'échappe miraculeusement des mains de ses ennemis, car toute autre heure que celle-là n'eût pas été rédemptrice. Le Christ est le vivant *Amen*.

Là où cette leçon brille avec un éclat tout adorable, c'est à Nazareth, au milieu du grand silence et de la nuit intacte de la vie cachée.

A Nazareth, ni miracles ni prédication, comme en Galilée ou en Judée; ni tristesse ni tremblement, comme au Jardin et au Calvaire; ni transfiguration ni théophanie, comme au Jourdain et au Thabor; ni longs jeûnes et nuits de prière, comme au désert et sur les montagnes; à Nazareth, rien, sinon ce que nous appelons « les petites choses »: la lampe qu'on allume, le raccommodage, le balai de la maison, le vin qu'on verse dans des outres, la tenue des comptes, les promenades dans les champs, les travaux quotidiens d'où naîtront, un jour, paraboles et béatitudes; à Nazareth, rien, sinon la vie au jour le jour, « les choses du Père », sa volonté toute pure, acceptée, aimée, adorée.

D'après certains exégètes, la vie publique du Sauveur aurait duré moins de deux ans; Nazareth, sans décor et sans littérature, en a duré plus de trente. Comprendrons-nous enfin?

\*

Est-ce à dire que la sainteté soit facile? Elle demeure le terme miraculeux de la grâce qui prévient et qui soutient l'effort de l'âme. Du moins le problème est-il bien posé: celui de l'humilité et de la grandeur, celui de l'oubli de soi et de la mortification en toutes choses, celui de la simplicité de la colombe et de la prudence du serpent, celui du glaive et de la paix, celui de la liberté parfaite dans la servitude de l'amour.

Et ma pensée retourne à cet enfant, absorbé dans l'unique présent, perdu au reste du monde, qui fait avec tant d'application sa page d'écriture. Je pense à l'Enfant de Nazareth. En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne devenez semblables à cet Enfant, vous n'entrerez pas au royaume des cieux.

---

## TÉLÉVISION 1953

Émile GERVAIS, S. J.

LE 10 JANVIER 1954, le poste CBMT inaugurerait ses émissions à l'adresse de la population anglophone de la région métropolitaine. Cet événement marquait la fin d'une époque d'expériences dont nous essaierons de souligner quelques aspects. La télévision chez nous est encore jeune. Et, comme le disait naguère un journaliste, elle n'a pas eu le temps de prendre de mauvais plis ou de mauvaises habitudes. Il ne faudrait pas répéter l'erreur commise au sujet du cinéma et de tant d'autres inventions modernes: attendre que la télévision ait établi son empire sur le public avant de se réveiller et de prendre les moyens d'en corriger les mauvais effets pour ensuite l'orienter vers le bien commun et le triomphe de la morale.

*Un tyran.* — L'expérience nous a déjà appris que l'écran de télévision est une menace pour la vie de l'esprit au foyer. Sans doute, il retient les gens à la maison et favorise ainsi les soirées familiales. Mais on s'aperçut bientôt qu'au lieu d'être un serviteur fidèle, il devenait un tyran. La région de Montréal compte actuellement 150,000 appareils. La télé-

vision introduit dans autant de foyers le cinéma avec la magie de ses images mouvantes, donc avec ses bons et mauvais effets. L'écran tient enchaînés à ses pieds petits et grands. Dès qu'il s'anime, il tue toute activité indépendante, il concentre vers lui tous les regards. Combien de gens avouent qu'ils ne trouvent plus de temps pour la lecture ou le travail intellectuel, alors qu'ils passent de longues heures devant leur appareil de télévision! Même l'élite intellectuelle n'échappe pas à cet envoûtement. Notre peuple, déjà si peu friand de culture, y perdra-t-il tout goût pour la vie de l'esprit? Les enfants sont les victimes de choix du monstre. Ils subissent la fascination de ses images; leur imagination en est trop exaltée; leur éducation, désaxée. Les autorités de Radio-Canada ont sagement choisi les heures qui précèdent le souper pour les émissions réservées aux plus jeunes. Avec un peu d'énergie, il semblait donc facile, le soir, de laisser ceux-ci à leurs devoirs ou à leurs jeux, et même de les envoyer dormir, les adultes se réservant les émissions tardives. Hélas! c'était encore trop pour la plupart que

d'exiger cette discipline, par l'exemple autant que par la parole. Conséquence: grands et petits s'installent devant l'écran, à longueur de soirée et de semaine. Là, ils se laissent façonner par l'image. On se demandait déjà si le cinéma s'est révélé une bénédiction ou une malédiction pour l'esprit humain, pour l'éducation des jeunes et l'avenir de la civilisation et de la culture. La télévision ne fera rien pour améliorer la situation. Notre monde deviendra-t-il un éblouissant kaléidoscope; notre civilisation, le triomphe de l'image sur la pensée?

Il n'est pas indifférent que la télévision travaille ou non aux meilleurs intérêts de la culture et de la morale, qu'elle développe ou non nos qualités nationales, qu'elle propage ou non le matérialisme, le nivellement dans la médiocrité des esprits et des talents.

*Expérience... instructive.* — L'inauguration du poste CBMT mit fin à une situation assez humiliante pour le public canadien-français. Au début de la télévision au Canada, l'impossibilité d'édifier à Montréal deux systèmes complets et la pénurie des ressources et des studios obligèrent les autorités de Radio-Canada à diviser les heures de télévision entre l'anglais et le français. La proportion des auditeurs éventuels parlant anglais dans la région métropolitaine ne dépassait certainement pas les 25%. On leur accorda le tiers des émissions, puis la moitié, et l'on garda cette proportion soigneusement jusqu'à la fin. Avec le réseau Buffalo-Toronto-Montréal, les émissions d'origine américaine furent de plus en plus nombreuses. La population anglaise eut donc à son service, pendant ces quelques mois, un poste entier à Toronto et un demi-poste à Montréal, alors que la française devait se contenter de sa moitié.

Nous nous abstenons de juger la valeur artistique des émissions anglaises que l'on a présentées pendant ce temps de régime commun. Les critères diffèrent tellement d'un groupe ethnique à l'autre, suivant les antécédents historiques et les particularités culturelles. Deux remarques, cependant, qui nous concernent. Le nombre grandissant d'émissions d'origine américaine admises aux postes anglais, à Toronto et à Montréal, devrait inquiéter quiconque est préoccupé de la survivance et des progrès d'une mentalité et d'une culture canadiennes. Le Rapport Massey, si je ne me trompe, faisait un devoir à la radio comme à la télévision de défendre ses ondes et le public contre les infiltrations américaines, le devoir aussi d'encourager les talents canadiens. La politique adoptée présentement par Radio-Canada pour sa télévision anglaise cadre-t-elle bien avec ces directives d'un rapport qui devait faire, nous disait-on, autorité en la matière? Le danger des infiltrations américaines sera encore plus grand avec l'éclosion des postes privés. Le coût exorbitant de la moindre émission télévisée rendra presque irrésistibles les offres que multiplient les producteurs américains de programmes populaires et bien rentés.

Deuxième remarque, qui a son importance. Le public canadien-français, familiarisé avec les programmes anglais et américains au cours des mois de régime commun, s'y est peut-être affectionné. Cela rendra leur concurrence plus forte et la tâche des producteurs canadiens-français plus difficile.

*Improvisation.* — En effet, leur tâche n'est pas aisée, même sans cette concurrence. Ils doivent tout créer: répertoire, décors, interprétation, et cela malgré des budgets insuffisants, un matériel technique et des studios trop rares. Ils n'ont pas la chance, comme leurs confrères anglo-canadiens, de puiser dans une abondante littérature, d'utiliser du matériel scénique varié, tout prêt et bien fait. Nos postes ne peuvent pas à volonté se relier aux réseaux américains comme les postes anglais du Canada. Nos gens ne peuvent guère plus compter sur la littérature ni sur le matériel

français. Même les longs métrages s'adaptent mal à nos conditions techniques.

Voilà un facteur important qu'il faut continuellement garder en mémoire si l'on veut faire une critique objective du travail de nos réalisateurs et de nos auteurs. Voilà, d'autre part, une raison majeure qui aurait dû pousser nos dirigeants à former d'avance et avec soin les réalisateurs et les auteurs: leur donner les moyens d'aller étudier à l'étranger, d'établir des comparaisons, d'amasser des notes et du matériel en vue de leurs émissions futures. A-t-on mis autant d'énergie à former ces réalisateurs qu'on en mit pour permettre aux techniciens de s'initier aux secrets de leur métier? Il y a des nominations aux postes de réalisateurs qui laissent les gens rêveurs. Certains d'entre eux n'avaient à leur crédit qu'un long stage derrière une caméra ou une console de contrôle.

Même improvisation dans la réalisation des programmes. Les directeurs des émissions ne semblent pas avoir le temps de souffler, de réfléchir et de se renouveler, ni même le temps de préparer leurs programmes à loisir. Le nombre des répétitions est trop souvent insuffisant, faute d'argent et de studios disponibles. On ne regarde pourtant pas aux dépenses pour les décors et les costumes. Le décor s'impose parfois à tel point qu'il écrase l'action. On se demande si on ne pourrait pas distraire quelques dollars de ces dépenses en faveur de la réalisation.

Les méfaits de cette improvisation se sont fait sentir spécialement dans les programmes de « variétés ». Trop d'émissions insipides, sans fraîcheur, ni invention, ni fantaisie. On manque, à Radio-Canada, d'écrivains ayant la veine comique.

*Succès et mérites.* — Nonobstant ses lacunes, notre télévision naissante a déjà produit de beaux fruits. Nous ne pouvons citer ici toutes les émissions remarquables par leur tenue et leur valeur artistiques. Signalons certains télé-théâtres dont on garde un souvenir qui ne s'effacera pas de sitôt. Quelques-uns avaient déjà subi l'épreuve de la scène; leur répétition à la télévision fut bien accueillie par le public. Mentionnons encore certains grands spectacles de chorégraphie et de musique, certains reportages d'actualité fort vivants. On a pris soin aussi de fournir à la population plusieurs émissions instructives et culturelles, sous la forme d'un questionnaire ou d'initiations scientifiques et littéraires. Le public était parfois invité à participer à l'émission. Ces émissions ne furent pas toutes également populaires. On avait oublié alors d'en faire un spectacle, avec progression dramatique, éclairs d'esprit ou conflit de passions. Méritent félicitations toutes spéciales les émissions destinées au public féminin ou aux enfants. On a la preuve que ces programmes sont confiés à des auteurs et à des réalisateurs au fait de la psychologie et des goûts des enfants ou du public féminin. On y remarquait avec plaisir un souci d'instruire en amusant.

Autre mérite tout à la gloire de Radio-Canada. S. S. Pie XII, dans sa lettre aux évêques d'Italie (voir p. 42), rappelle les dangers de la télévision au point de vue moral et ses devoirs pour l'élévation des âmes et pour l'éducation des hommes. Notre télévision, du moins dans ses émissions de studio, fait un effort louable et heureux pour remplir ce rôle d'honneur. Tout n'est pas parfait évidemment. On a pu faire des réserves sur certaines attitudes ou certains costumes répréhensibles, sur quelques pièces légères et sur d'autres, morbides, qui relèvent plus de la clinique psychiatrique que de la scène. Et il y a toujours le problème des spectacles de variétés et de chansonnettes. D'autre part, Radio-Canada dépendait, pour ses longs métrages, de la production française, parmi laquelle il fallut souvent chercher longtemps avant de trouver un film acceptable tant au point de vue technique que moral.

En règle générale, nous constatons un réel souci de propreté et d'élévation, et le désir de progresser en ce domaine. La faveur du public, espérons-le, continuera d'encourager les dirigeants de notre télévision dans une si bonne voie.

*Vœux et souhaits.* — Pour 1954, nous souhaitons un public intelligent et maître de lui. Contre la fascination de l'image, qu'il s'impose une discipline personnelle. Il ne faudrait tout de même pas que l'on ait à déplorer chez nous les excès commis ailleurs: les élèves arrivent en classe incapables d'attention parce qu'ils ont été saturés d'images, les enfants prenant l'habitude de respirer, de manger, de boire et de dormir devant l'appareil de télévision. Que le public cesse de s'asseoir béatement devant l'appareil, sans critique ni choix. Il faut qu'il apprenne à l'ouvrir aux programmes préférés, puis à le fermer pour s'adonner à d'autres occupations culturelles ou utiles. Ce souhait vaut surtout pour les enfants. De plus, nous souhaitons à notre industrie un public alerté, sachant critiquer à bon escient, ne ménageant pas ses félicitations et ses encouragements, les communiquant à qui de droit, malgré sa paresse naturelle et sa répugnance pour toute forme de correspondance. Il faut que nos auteurs se sentent tout à la fois stimulés et encouragés.

A la télévision elle-même, nous souhaitons d'abord des budgets plus élevés, des studios plus nombreux. La chose est déjà en bonne voie; mais il semble que l'on n'exagère pas encore en ce domaine. Les répétitions doivent se faire à mille endroits, et les toutes dernières seules ont lieu dans le studio même où le spectacle sera donné. Nous souhaitons à la télévision non pas un personnel plus nombreux, mais un personnel trié sur le volet et à l'aise. Des progrès ont été réalisés en ce sens, ces derniers mois; on a libéré certains des meilleurs réalisateurs en vue de spectacles de grande classe et d'importance. Que Radio-Canada aille de l'avant et résolument dans cette voie, en donnant aux auteurs et aux réalisateurs le temps de se renouveler et d'inventer. La télévision

canadienne-française aura toujours à lutter contre la concurrence des programmes anglo-canadiens et américains. Quand il s'agissait de la radio, cette concurrence était peut-être négligeable. Faute d'être familiers avec la langue, la plupart des auditeurs négligeaient ces programmes. Les spectacles télévisés attirent toujours par l'image. Nos auteurs et nos réalisateurs devront faire des merveilles d'invention pour retenir la clientèle.

Quant aux programmes, nous regrettons l'absence quasi totale d'émissions d'inspiration religieuse, nonobstant quelques reportages occasionnels. Des causeries prononcées par des conférenciers choisis ont obtenu ailleurs la faveur populaire: aux États-Unis, le programme de S. Exc. Mgr Fulton Sheen atteint la cote la plus haute. Et il y a le champ presque illimité de la liturgie que l'on pourrait exploiter avec profit. Des émissions de ce genre ne dépareraient pas le répertoire de programmes artistiques et éducatifs dont s'enorgueillit à juste titre le poste CBFT.

Nous souhaiterions aussi des émissions joyeuses de meilleure veine. Non pas qu'il y ait lieu de diminuer le nombre et surtout la qualité des émissions dramatiques ou sérieuses. Mais le peuple a besoin de rire. Qu'on multiplie les spectacles pleins de fraîcheur et de fantaisie, qui amusent sans avilir. C'est un problème assez épineux. Un journaliste exprimait, à propos du cinéma éducatif, une règle qui vaut, il nous semble, pour les émissions comiques: « Sans trop demander aux réalisateurs de cet art nouveau, il semblerait bon de leur proposer la formule qui fut à l'origine du cinéma éducatif: toujours se tenir au-dessus du niveau moyen de leurs auditeurs sans jamais perdre contact avec ceux-ci. » (Pierre Chaloult: « La télévision, cet enfant prodige », *le Droit*, 5 janvier 1954.)

La télévision canadienne-française, malgré des obstacles considérables, a déjà produit des fruits qui justifient les plus belles espérances. Nous attendons avec impatience ses réalisations de 1954.

---

## Journée nationale de l'immigration

Émilien MESSIER, S. J.

PAR DÉCISION de Nosseigneurs les archevêques et évêques du Canada, le 6 janvier, fête de l'Épiphanie, sera désormais le jour national de l'immigration. L'épiscopat d'Australie avait, dès 1950, promulgué une lettre pastorale sur l'immigration, et à son assemblée générale de novembre 1949, il avait décidé de réserver, chaque année, un dimanche à l'immigration. Le dimanche le plus près de la fête nationale, soit le 26 janvier, lui a paru le plus approprié. Son but est de mettre les catholiques au courant des grands développements religieux et nationaux résultant aujourd'hui de l'immigration et de les exhorter à assumer leurs responsabilités à ce sujet. Pour les mêmes raisons, dans les Pays-Bas, en Italie et dans plusieurs pays d'Amérique du Sud, l'épiscopat a choisi un dimanche de l'immigration. Au mois d'août 1952, la constitution apostolique *Exul familia* définit le statut des catholiques vivant loin de leur pays d'origine. Un des articles incite le délégué établi auprès de la Sacrée Consistoriale et préposé aux œuvres pour l'immigration « à promouvoir et à diriger tout ce qui paraît devoir

*Le P. Messier, chapelain de la Société d'Assistance aux Immigrants du diocèse de Montréal, nous renseigne sur les problèmes des immigrants.*

concourir au développement de la journée annuelle pour les immigrants ».

Au Canada français, en avril 1951, lors de la conférence nationale sur les problèmes des immigrants, M. l'abbé G.-E. Brosseau s'était fait le promoteur du jour national de l'immigration. Maintenant, en cette année où sera bientôt admis au Canada le millionième immigrant depuis 1946, les catholiques doivent non seulement accueillir avec joie, mais s'efforcer de comprendre la proclamation du 6 janvier comme jour de l'immigration.

Une migration aussi massive, dans un pays en plein développement industriel et culturel, pose un problème social et religieux de première importance. Du point de vue religieux, en particulier, il suffit de souligner que le seul diocèse de Montréal a reçu plus de 10,000 immigrants catholiques en 1953, appartenant à vingt nationalités différentes, dont 31 pour cent sont d'origine italienne et 20 pour cent d'origine allemande. La situation qui en résulte est telle que les Semaines sociales du Canada, approuvées en cela par l'épiscopat, ont décidé de traiter en 1954 le sujet de l'établissement rural et de l'immigration.

Il n'est pas trop tôt, croyons-nous, pour signaler à l'attention du public les principaux problèmes des immigrants. Nos

réflexions s'appuient sur une étude de près de quinze mille cas soumis à la Société d'Assistance aux Immigrants de Montréal depuis les quelque trois années de sa fondation.

\*

Les immigrants acceptés par le ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration ont d'abord été renseignés, examinés et choisis par les officiers canadiens d'immigration outre-mer. A leur arrivée au Canada, ils ont pour la plupart leur destination bien assignée, et les représentants du même ministère sont présents aux ports d'entrée pour les recevoir et les diriger. Des comités catholiques d'accueil, à Québec, Halifax, Saint-Jean et Montréal, rivalisent d'empressement pour leur fournir renseignements et douceurs et leur manifester une attention délicate. Jusqu'à cette phase de l'aventure, les immigrants n'ont pas de trop sérieux problèmes à résoudre. Les difficultés réelles surgissent au moment de leur établissement. Elles sont d'ordre économique, psychologique, social, professionnel, culturel et religieux.

Deux problèmes majeurs d'ordre économique préoccupent tout immigrant actuel, dès les premiers jours: l'emploi et le logement. Or, au Canada, les emplois accessibles aux immigrants sont souvent saisonniers, instables et relativement peu rémunérés. Rappelons comme preuve de notre affirmation que, pour l'ouvrier agricole, l'hiver canadien paralyse presque toute activité, que les travaux de construction subissent le même sort et que l'industrie canadienne connaît aussi des variations presque météorologiques. Ajoutons que l'immigrant italien, allemand ou autre, ignorant le français ou l'anglais, ne réussit pas facilement à trouver un emploi dans son métier. De ces immigrants, il en arrive des milliers chaque année.

Supposons qu'ils trouvent un emploi. La rareté et le coût élevé du logement, voilà le second cauchemar. Dans certaines familles, le problème devient aigu au point qu'après avoir payé le loyer et versé les mensualités pour l'amortissement de la dette d'ameublement, il ne restera plus de quoi s'acheter les vêtements indispensables. En période de chômage saisonnier, les prestations d'assurance ne suffisent pas à l'entretien de la vie et aux frais d'habitation. Cette situation serait facilement tolérable si les immigrants pouvaient, à leur arrivée, disposer de quelques économies; mais, la majorité ou bien n'a qu'un très faible capital, ou bien n'a pas la permission d'apporter suffisamment de devises étrangères.

Nous ne faisons pas exprès pour noircir le tableau. Depuis trois ans, le service d'orientation de l'emploi de la Société d'Assistance aux Immigrants a reçu, en moyenne, annuellement, plus de deux mille demandes de travail. Les clients avaient d'ailleurs sollicité auparavant l'aide des services officiels. Sans doute, la majorité trouvera emploi et logement d'une façon satisfaisante. Mais la proportion des infortunés est assez élevée pour exiger que l'immigration soit dirigée d'une façon saisonnière. De plus, s'il est permis de verser des prêts de passage, il serait dans la logique d'autoriser aussi des prêts d'établissement.

Pour toute personne qui émigre, il faut prévoir une période d'adaptation d'au moins deux ans. La législation canadienne, très sage en cela, n'accorde le droit de citoyenneté qu'après un séjour de cinq ans. Le contact quotidien avec la population immigrée de fraîche date nous permet d'observer les réactions psychologiques caractéristiques du nouveau venu et de retracer la gamme des traits spécifiques du Français, du Belge, du Suisse, de l'Allemand, de l'Italien, bref de tous les fils du continent européen. Tous passent par une période d'inquiétude, d'anxiété souvent et d'instabilité. Ils en deviennent méconnaissables. Les uns sont profondément

décus, d'autres manifestent un enthousiasme naïf. Les premiers sont amers, défiants, découragés, et d'aucuns perdent même leur équilibre mental; les seconds sont suffisants, arrogants, grossiers, dédaigneux. Qu'on imagine ce que pareilles attitudes peuvent provoquer de heurts entre les immigrants et la population hospitalière du pays, si, de part et d'autre, manquent sympathie et compréhension. Heureusement, tous les cas ne tournent pas au drame; mais il y a pour tous l'épreuve d'une vie nouvelle dans un milieu différent.

Si l'immigrant ignore l'anglais ou le français, il sera forcé de vivre assez longtemps en communauté fermée. Il peut suivre des cours du soir gratuits: il y en a d'organisés dans tout le pays. (Il faut rendre hommage au Comité des Néo-Canadiens de la Commission des écoles catholiques de Montréal pour la sollicitude qu'il témoigne à faciliter ces cours. Et compliments spéciaux à M. René Gauthier, auteur du populaire manuel *Je parle français*, adopté officiellement par tout le pays.) Mais comment étudier une langue étrangère après une dure journée de labeur? La mémoire de l'adulte n'est pas aussi souple qu'à la période scolaire. A plusieurs immigrants, la séparation momentanée d'avec leur milieu social habituel causera une nostalgie intolérable. Quelle patience leur sera nécessaire!

Les intellectuels de toute catégorie sont, à certains points de vue, les plus éprouvés. Les diplômés d'universités européennes sont rarement acceptés sans probation, ce qui, en soi, s'explique. Et que dire des jeunes dont les études furent interrompues ou indéfiniment suspendues! Sans qu'il y ait incompréhension, il ne faut tout de même pas bouleverser inconsidérément les procédés et les méthodes imposés par une longue expérience. Combien d'immigrants voudraient profiter de la dualité de culture qu'ils trouvent spécialement à Montréal! Les bilingues sont nombreux chez eux, mais ils maîtrisent d'autres langues modernes dont l'usage n'est pas d'utilité pratique au Canada. Dans l'obligation présente de se débrouiller en deux langues, les uns s'orientent définitivement vers les régions anglaises du pays, les autres s'établissent dans le Québec. Quelle que soit l'option, il importe à l'immigrant de prendre conscience du fait historique du développement culturel au Canada et de réfléchir sur la portée de sa décision, surtout s'il est catholique.

Les cinquante dernières années furent en Europe une période de très sérieuse crise pour la conscience chrétienne. La crise des nationalismes a faussé chez plusieurs les conceptions catholiques de la vie. Le laïcisme et les perturbations des deux guerres mondiales ont renversé dans plusieurs pays les structures de l'Église catholique établie. Il n'est donc pas étonnant que les immigrants européens apparaissent, à des degrés divers, comme des victimes de ces calamités.

Installés ici, ils n'ont même plus le soutien des associations paroissiales, syndicales et culturelles que requiert l'épanouissement normal de la vie catholique. Les cadres des paroisses dites nationales sont sans doute maintenant très développés à travers le Canada. L'affluence des immigrants oblige toutefois l'Église à les multiplier rapidement. Avec une profonde psychologie, le Saint-Siège, dans sa dernière législation, considère pendant deux générations les immigrants comme «étrangers en ce qui concerne la religion, même s'ils avaient acquis le droit de nationalité».

La présence d'un si grand nombre de nouveaux catholiques, aux traditions si diverses, au langage si différent, à la mentalité aussi nuancée que celle des Français, des Allemands, des Italiens, etc., impose des obligations très lourdes. Il n'est pas exagéré de parler d'un problème missionnaire et de solliciter du ciel des vocations missionnaires par l'entremise de sainte Françoise Cabrini, déclarée patronne des immigrants à la demande de l'épiscopat canadien.

## LES MAÎTRES CHANTEURS

Jean-Paul LABELLE, S. J.

L'OPÉRA *Die Meistersinger von Nürnberg*, en français: *les Maîtres chanteurs de Nuremberg*, occupe dans l'œuvre de Richard Wagner une place de choix. Rien qui lui ressemble dans le reste de sa musique. D'ordinaire, le maître de Bayreuth est tragique, il évoque les grandes légendes germaniques, les drames puissants et sombres, passionnés, avec des dieux lointains et mystérieux; la fatalité y joue la plupart du temps un rôle de premier plan et, par là, rejoint l'antique drame grec. Dans *les Maîtres chanteurs*, cette mythologie, cette atmosphère de légende se sont dissipées. Vous vous retrouvez, les deux pieds fermes sur la terre de l'Allemagne médiévale, dans une petite ville bourgeoise, dont le rythme de vie est, malgré de légères discordes, d'une allure sereine et enjouée. La lumière baigne les vitraux de l'église et inonde la place publique. Pas de meurtres ni de suicides: une idylle simple où l'on s'aime comme des jeunes peuvent s'aimer dans la vie habituelle.

Il y a une note admirable de poésie dans le chant inspiré de Walter, le chevalier; une noblesse émouvante dans la grandeur de Hans Sachs, le cordonnier maître chanteur; une fraîcheur ravissante dans les deux jeunes filles, Éva et Madeleine. Rien, à aucun moment, pour vous faire frémir d'effroi ou vous épouvanter. Nous sommes sur le terrain de la comédie lyrique où tout respire le bonheur, non au pays de la tragédie fatale. Et je crois que c'est heureux pour Wagner: il nous apparaît plus humain que dans ses grandes aventures de l'imagination; il se tient plus près de nous, tout près de

son peuple germanique, un homme comme les autres hommes. Car, vous ne pouvez vous y tromper, le chevalier Walter, c'est Wagner, un Wagner qui se veut jeune, plein d'idéal et qui veut épanouir son art dans un chant poétique affranchi des minuties de la grammaire et des entraves de l'école.

En même temps, *les Maîtres chanteurs* nous replongent au cœur du XVI<sup>e</sup> siècle allemand, avec ses enthousiasmes et ses rivalités, ses étroitesse et ses bontés. L'humour s'y joue, parfois un peu lourd, mais dru et plein de sève. La mélodie s'y développe avec bonheur et rayonne de lumière; les solistes ne posent pas aux virtuoses, sinon pour s'en moquer, et sont humains; les chœurs n'apparaissent pas comme un hors-d'œuvre, étrangers à l'action, mais comme la manifestation même de l'âme populaire; l'orchestre exprime vraiment les états d'âme des personnages avec une variété de tons sans cesse renouvelée. Aussi, l'audition, qui dépasse les quatre heures (six long-fil *London*, dans un album LLPA-9), ne provoque ni fatigue ni ennui. Le *libretto* nous guide dans une histoire qui n'a rien de compliqué. Quoi de plus simple qu'un jeune chevalier épris d'une jeune fille, décidé à entrer dans la corporation des maîtres chanteurs, évincé par des rivaux jaloux, auteur d'un chant admirable? Quoi de plus naturel qu'un compétiteur malhonnête qui vous vole votre chef-d'œuvre pour l'interpréter comme un crétin? Et de plus normal que l'intervention de Hans Sachs, provoquant les juges et défendant son protégé? Enfin, quoi de plus spontané que l'enthousiasme de la foule devant l'affirmation du génie et l'heureux mariage? La fraîcheur d'un conte de fées!

L'enregistrement est remarquablement soigné: les chœurs et l'orchestre de Vienne sous la direction de Hans Knappertsbusch, les solistes, en particulier Hilde Gueden, soprano (Éva), et Paul Schoeffler (Hans Sachs), entourés d'une brillante distribution, tout, dans ce chef-d'œuvre présenté par *London*, contribue à en faire une perle que l'on est fier de posséder dans sa discothèque.

## LE THÉÂTRE

## Don Juan

Paul-Émile RACICOT, S. J.

SI LE THÉÂTRE doit survivre à Montréal, il faudra rendre grâce à Molière. Le grand comique inspire de nouveau une troupe excellente, qui avait commencé assez gauchement sa troisième saison. Après *Philippe et Jonas*, d'Irwin Shaw, le public demeurerait plus intrigué que satisfait. Par bonheur, le redressement s'effectue à temps, et le Théâtre du Nouveau Monde retrouve son éclat dans *Don Juan* de Molière.

*Don Juan* n'est pas un chef-d'œuvre de composition, mais il porte la marque du maître. Sur la pièce espagnole de Tirso de Molina, Molière a juxtaposé une série de scènes plus ou moins cohérentes, qui varient depuis le drame jusqu'à la farce. On chercherait en vain les unités d'action, de lieu ou de ton. On rencontre encore des tirades mordantes sur la médecine et la fausse dévotion. Cependant, l'ensemble est fort intéressant. Le Théâtre du Nouveau Monde a parfaitement saisi l'esprit du grand classique, qui visait surtout à plaire. En effet, le spectacle du Gesù est extrêmement plaisant. Une allure de belle erre aux nuances sensibles entraîne

*Le P. Racicot, dont nos lecteurs ont déjà apprécié les critiques littéraires et théâtrales, nous revient avec ses impressions à la suite de la représentation de Don Juan donnée par le Théâtre du Nouveau Monde.*

les personnages dans un mouvement qui déborde de vie. Il faut se rendre à l'évidence: Molière prend sa véritable valeur sur la scène. Ses œuvres sont écrites pour être jouées.

Tous les interprètes méritent des éloges. Richement costumé, Gascon devient un élégant Don Juan. Un sourire perceptible sous l'audace de la galanterie, un ton adroitement faux dans le repentir donnent une idée exacte du personnage mécréant. Un acteur moins consciencieux pourrait accentuer jusqu'à la conviction l'impiété de Don Juan. Le châtement final deviendrait alors inexplicable, et la pièce offrirait des dangers. Une intelligente sobriété respecte agréablement toutes les lois. Dalmain surtout mérite des félicitations. Sans écraser le rôle principal, il interprète habilement le bon sens et la servilité du valet avec une vivacité et une souplesse étonnantes. Sganarelle est le personnage le mieux réussi de la pièce. Clairvoyant et poltron, il désapprouve la conduite de son maître, pour trembler ensuite devant lui. Il soutient avec un égal enthousiasme la thèse et l'antithèse; sa logique se perd dans des déductions aussi sottes qu'amusantes. Le jeu de Dalmain se place à la hauteur du personnage.

Charlotte Boisjoli et Henri Norbert nous ramènent aux accents cornéliens de l'honneur et de l'amour blessés. Marc Favreau débite avec entrain un jargon savoureux de paysan expansif. Les paysannes rivales roucoulent et grimacent avec grâce devant le flatteur Don Juan; toute cette scène est enlevée et charmante. Les laquais eux-mêmes ne sont pas inactifs; autour de Dimanche éberlué, ils évoluent avec un empressement gênant et expéditif. Ingénieuse invention, on les voit apporter les décors sur la scène. Les costumes sont splendides; le commandeur prend l'aspect d'une véritable statue de pierre. Enfin, une musique un peu stridente encadre ce spectacle de grande classe.

Dans le programme, on reproduit une page de Sainte-Beuve sur Molière. On aurait pu mieux choisir, car le critique atrabilaire en profite pour rabaisser Bossuet et s'en prendre au fanatisme et à l'intolérance. Logique étrange et pourtant suivie par trop d'esprits mesquins, qui soupçonnent partout censures ou interdits et qui auraient bien voulu voir *Tartuffe* supprimé, pour crier à la dictature cléricale. Aïmons donc Molière, qui est moraliste lui aussi: il guérit du fanatisme dont souffrait Sainte-Beuve. Ceux qui ne peuvent exalter un auteur classique sans mépriser les autres sont incapables de réelle admiration.

## HORIZON INTERNATIONAL

### GRÈVES DE FONCTIONNAIRES *LES GRÈVES* *L DE FONC-*

*TIONNAIRES* qui agitèrent la France, l'été dernier, eurent des conséquences politiques dont quelques-unes furent signalées dans cette revue (*Relations*, novembre 1953). Elles provoquèrent aussi, entre sociologues et théologiens, des discussions qui ont, pour une revue comme la nôtre, une importance capitale. Certaines interventions épiscopales, comme celle de l'évêque d'Angers, Mgr Chappoulié, dépassent le cadre immédiat des événements qui en furent l'occasion.

Le dernier numéro de la *Chronique sociale de France* qui nous est arrivé (1953, n° 5) contient un résumé de neuf articles qui parurent à l'occasion de ces grèves. Tous méritent d'être lus, même s'ils n'ont pas tous la même valeur et n'ont pas tous été rédigés avec une sérénité identique. Au lieu d'en transcrire des extraits, il sera peut-être plus utile de présenter quelques réflexions d'ordre général en marge de ces grèves. Les écrivains français touchèrent aux considérations suivantes: les maladroites de l'État, la légitimité des revendications qui causèrent la grève, la spontanéité de celle-ci, la gravité de ce phénomène social, les responsabilités des catholiques devant cette crise. On voudrait insister sur quelques autres points, que les auteurs français notèrent partiellement.

D'abord, la plupart de ceux qui commentèrent ces événements citèrent peu les autorités sur lesquelles ils appuyaient leur jugement moral. Sans doute, il y a bien des moralistes qui restent incorrigiblement en retard sur les événements. On pourrait nommer un professeur de sociologie dans une de nos plus illustres universités catholiques, qui publia récemment un *Compendium ethicae socialis* sans trouver le moyen de dire un seul mot sur la grève! Je consultai six autres auteurs, dont plusieurs ont une certaine réputation, qui traitent longuement de la grève sans faire la moindre allusion aux grèves dans les services publics. Il y a là une négligence professionnelle qui mérite censure. Cependant, un certain nombre de sociologues chrétiens ont étudié longuement la question qui nous occupe. Quand ils sont à peu près unanimes à dire qu'un acte est licite ou illicite, il faut tenir compte de leur opinion. Les écrivains de journaux et de revues ne peuvent, sans doute, encombrer leurs articles de citations. On aimerait les voir accorder un peu plus de poids à l'argument d'autorité, qui, en théologie morale, est considérable; leur opinion, pour respectable qu'elle soit, n'est pas décisive.

1. *Le risque de la grève.* — Quand des ouvriers déclarent la grève à leur patron, surtout si la situation économique de ce dernier n'est pas solide, il est entendu qu'ils prennent le risque de lui casser les reins. Le cas se présente plus souvent dans les petites industries, qui soutiennent à peine la concurrence des grandes. Les ouvriers qui veulent avoir le même salaire que leurs confrères qui travaillent dans les grosses

entreprises se justifieront en disant: si le patron n'est pas capable de payer un salaire « convenable », qu'il décampe. Si cela arrive, les ouvriers auront gagné la victoire sur le patron, puisqu'ils l'auront obligé à fermer boutique; ils auront, au moins provisoirement, supprimé leur gagne-pain, et peut-être aussi ce local de leur propre syndicat.

Un danger analogue peut menacer une ville, si elle ne vit que d'une seule industrie, laquelle tombe sous le coup d'une grève interminable qui la ruine. Il est peut-être nécessaire d'engager ces batailles. Il est bon que les ouvriers, quand ils se mettent en grève contre un patron qui ne peut satisfaire leurs demandes sans se ruiner, tiennent compte des conséquences possibles de leur action. Ici, la stratégie communiste, qui veut détruire tout capital et toute société capitaliste, est essentiellement différente de celle du gréviste ordinaire, uniquement désireux d'améliorer les conditions d'existence du travailleur dans les cadres de la société existante.

Quand les fonctionnaires se mettent en grève contre leur gouvernement, surtout s'ils le font à l'échelle nationale, ils prennent également ce risque. Eux aussi peuvent casser les reins... à leur propre pays. Pour les communistes qui n'ont que l'Union soviétique pour patrie, c'est là un motif de joie sans mélange; c'est un autre pays « capitaliste » qui s'effondre, et rien de plus. Il est certain que la France n'occupe plus, dans les conseils internationaux, la position respectée et sans doute enviée qu'elle avait il y a un an. On s'est mis à l'appeler, dans la presse américaine, surtout dans les périodiques qui ne se sont jamais distingués par leur amitié pour la France, *the sick man of Europe!* On a vu M. Laniel poussé à l'arrière-plan, lors de la conférence des Bermudes. Celui que les lecteurs de *Time* choisirent comme l'homme de l'année, pour 1953, fut le chancelier Adenauer. L'histoire dira dans quelle mesure les grèves d'août 1953 contribuèrent à la décadence, peut-être à l'effondrement du prestige français. On espère que cette catastrophe n'est que passagère. Si les Français finissaient par devenir les *Graeculi* du monde anglo-saxon moderne, il serait important d'étudier les facteurs qui auraient causé cette décadence.

De toute façon, il semble que le principe reste établi: quand on se met en grève contre quelqu'un, qu'il s'agisse d'un individu, d'une société ou d'un État, c'est qu'on est prêt à pousser la lutte jusqu'à l'écrasement de l'adversaire. Cela est surtout vrai pour les grèves où il ne peut y avoir d'arbitre qui soit au-dessus du débat, — en l'occurrence, quand on se met en grève non contre une municipalité ou un comté (en France, un département), mais contre le pouvoir souverain.

Ceux qui accentuent la distinction entre l'État qu'ils méprisent et le « Peuple » ou la « Nation » avec laquelle ils prétendent s'identifier en prennent aisément leur parti. Ils estiment que l'État est composé d'intrus ou de criminels, qu'il est un parasite dont il faut absolument se débarrasser.

Ces doctrines ne se recrutent pas uniquement dans l'extrême gauche communiste. Il y a eu des *putsch* nationalistes d'extrême-droite. On trouve dans tous les pays, surtout quand l'équilibre est devenu instable, des gens prêts à commencer une guerre civile, ou tout au moins à créer un climat de désobéissance organisée, dans un vague espoir de voir triompher leur chapelle.

2. *Légalité et licéité de la grève.* — Précisons nos termes: ce qui est permis par la loi civile est légal; ce qui est autorisé par la loi morale est licite.

a) *Légalité.* — Les deux termes ne sont pas identiques. Le vieux La Fontaine répéta, après les fabulistes de l'antiquité, que la légalité humaine peut couvrir des iniquités. Si la plupart des pays qui jouissent d'un gouvernement à peu près normal sont d'accord pour déclarer qu'un acte, surtout d'une portée sociale considérable, est illégal, il est prudent de conclure qu'ils confirment ou explicitent un précepte de la loi naturelle.

Tel paraît être le cas pour la grève des fonctionnaires. Dans son ouvrage sur *le Droit de grève et sa réglementation* (Paris, 1952), J. de Hulster fit une enquête poussée à ce sujet. Nous y renvoyons le lecteur pour l'ensemble de la documentation. Voici la conclusion (p. 163): « Dans la majorité des pays étudiés, des règles limitatives, allant fréquemment jusqu'à l'interdiction complète, s'appliquent aux agents de l'État, des collectivités locales et des services publics essentiels. La Suède, la Suisse, la Belgique, les États-Unis, le Chili, l'Égypte et la Syrie, le Japon et l'Inde interdisent de façon absolue la grève dans les administrations publiques. » On pourrait allonger cette liste en fouillant la série législative du Bureau international du Travail. Un élève de la faculté des sciences sociales pourrait aisément faire ces recherches.

En Grande-Bretagne, d'après le même auteur, la loi interdisait toute grève de fonctionnaires jusqu'à l'avènement au pouvoir du parti travailliste. Les restrictions qui demeurent encore sont les suivantes: la grève est interdite au personnel de la police, de la marine marchande et des services essentiels à la défense du royaume, à la poursuite de la guerre et à la vie de la communauté. En France, depuis 1946, la jurisprudence est devenue flottante. M. de Hulster estime qu'on ne peut arriver à une solution définitive qu'en s'en tenant à l'illégalité de ces grèves. Naturellement, il peut se créer des situations où les lois les plus draconiennes n'empêcheront pas une grève d'éclater. De cela il sera question quand on étudiera la spontanéité de la grève.

b) *Licéité.* — Il ne s'agit pas ici de la licéité de la grève en général. Tous les auteurs catholiques l'admettent comme un dernier recours pour obtenir du patron des conditions de travail justes, et même simplement équitables (sur cette dernière nuance, cependant, l'opinion n'est pas unanime), une fois que tous les autres moyens d'arriver à un accord ont été épuisés. L'action même de la grève est soumise à des conditions qu'il n'y a pas lieu de rappeler. Tous les auteurs que nous avons consultés, et qui s'occupent spécifiquement de la question, refusent le droit de grève aux fonctionnaires et aux employés des services publics, même quand ils font les réserves que nous indiquons<sup>1</sup>. Motif de cette décision: le bien commun

qui prime le bien privé. Cette unanimité nous paraît un argument d'une très grande force.

Tous ces auteurs, cependant, imposent à l'État le devoir de pourvoir d'une autre façon aux exigences légitimes des fonctionnaires, par exemple, par l'établissement d'un statut légal réglant les cas litigieux et la procédure à suivre pour les résoudre.

On a parfois comparé le droit de grève au droit de guerre; comme la guerre, la grève n'est légitime que lorsque toutes les tentatives d'arriver à une solution pacifique ont été épuisées. La guerre a lieu entre deux États, c'est-à-dire entre deux sociétés parfaites, qui n'ont pas de supérieur qui puisse leur imposer un arbitrage obligatoire. La grève ordinaire, par contre, est un conflit entre une société imparfaite, le syndicat, et un individu ou une autre société imparfaite, le patron. L'État, qui reconnaît le droit de grève, est là pour veiller à ce que la légalité et la justice soient observées. Il est tenu à une conduite impartiale.

La grève des fonctionnaires, au moins celle qui est dirigée contre l'État souverain, ressemble donc plutôt à une révolution qu'à une guerre. Il y a, sur la révolution, une doctrine catholique qu'on peut trouver partout, mais surtout dans l'encyclique *Nos es muy conocida*, sur le Mexique (28 mars 1937; voir l'Œuvre des Tracts, mai 1937); elle n'est permise que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque les « pouvoirs constitués s'insurgent contre la justice et la vérité au point de détruire jusqu'aux fondements mêmes de l'autorité » (p. 12). Même alors, l'exercice du droit de révolution exige des conditions rigoureuses (*ibid.*, pp. 12-13).

Pour le communiste, au contraire, la révolution est le moyen unique par lequel l'ensemble de la population (*sic!*) livre bataille à un parasite monstrueux, l'État capitaliste, jusqu'à s'en débarrasser. Une fois l'État capitaliste supprimé, toute grève, et surtout la grève des fonctionnaires, devient non seulement un délit contre le droit du travail, mais un crime contre l'État prolétaire et la révolution.

Il ne faudrait pas conclure que le fonctionnaire qui participe à une grève en soi immorale soit nécessairement en état de péché mortel. Il faudra apprécier sa conduite d'après les règles générales concernant la coopération matérielle au mal. S'il participe à la grève pour empêcher un mal majeur, comme des actes de vandalisme, sa conduite est évidemment louable. Il lui reste l'obligation de refuser la coopération formelle au mal et d'éviter le scandale. S'il occupe un poste de dirigeant syndical dans un conflit de ce genre, ses responsabilités deviennent tout de suite beaucoup plus graves.

3. *L'État et l'État-patron.* — Un des plus vieux auteurs que nous ayons consultés, le R. P. Schwalm, O. P. (*Leçons de philosophie sociale*, t. II, Paris 1911, pp. 114-133), critique sévèrement l'État-patron, qu'il voudrait sortir des chantiers pour le renvoyer à sa fonction de gouvernement. Il le trouve mauvais patron. Il réprovoque la gestion d'affaires que l'État prétend administrer au nom du bien commun: travaux publics, postes et télégraphes, chemins de fer, etc. J'avoue être fortement enclin à partager son opinion. L'État ne fait pas un bon marchand de boisson ou de tabac.

publics proprement dits, par lesquels le pouvoir exerce ses fonctions essentielles: défense du territoire, justice, police, perception des impôts, confection et application des lois. A ces services, il assimile « d'autres services publics, qu'ils soient gérés par des entreprises privées ou par l'État », comme les chemins de fer, les tramways et autres entreprises, usines à gaz et électricité, mines de combustibles, entreprises de distribution d'eau, de lumière ou de force motrice, entreprises de pompes funèbres, enlèvement des ordures ménagères, établissements hospitaliers, etc. — John F. Cronin (*Catholic Social Principles*, Milwaukee, 1950, pp. 433 ss.) énumère les services où des grèves d'un seul jour seraient, dit-il, intolérables: la police, l'armée, les pompiers, les gardes-malades en service d'urgence dans les hôpitaux, les ouvriers de l'électricité. Il veut qu'on rende difficiles les grèves du téléphone, des transports majeurs, de l'enlèvement des ordures ménagères, de la production atomique, etc. Il fait cette réserve: « It does not follow from this that all strikes by public workers are unjustified. Often a strike is the only means for publicizing the conditions of underpaid or mistreated government workers. » — *Le Syndicalisme chrétien*, publié par la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, n'étudie pas notre problème. Dans son chapitre sur la grève (pp. 208 ss.), il réprovoque la grève politique déclarée contre une décision régulière d'un parlement démocratiquement élu.

1. L'auteur le plus ancien que nous ayons consulté, l'abbé Ch. Antoine, hésite encore dans son *Cours d'économie sociale* (4<sup>e</sup> édit., Paris, 1908, p. 515): « L'État peut-il empêcher une grève qui arrêterait un service public, par exemple le service des chemins de fer? Plusieurs économistes tiennent pour l'affirmative. Sans trancher en ce moment cette question épineuse... » L'année suivante, au cours qu'il professa à la Semaine sociale de Bordeaux (*La grève devant la conscience chrétienne*, p. 85), il était devenu catégorique: « La grève des services publics est illégitime. » — M. Bellenque écrit dans ses *Entretiens familiers sur la morale sociale* (Paris, 1923): « C'est pourquoi aussi, sauf en des cas tout à fait exceptionnels et d'une gravité extrême, il est impossible de justifier les grèves des employés des services publics (postes, chemins de fer, hôpitaux, éclairage, etc.). Car en faisant la grève, ils nuisent gravement à tout le monde... » — Le P. Ferdinand Cavallera, dans son *Précis de la doctrine sociale catholique* (Paris, 1937, p. 276), rejette la légitimité de ces grèves: « L'intérêt général ici prime tout, et on n'a point le droit de le mettre en cause pour des intérêts particuliers. » — Valère Fallon (*Principes d'économie sociale*, Bruxelles-Namur, 1949, 7<sup>e</sup> édit., pp. 316-317) soustrait à la grève les services

Cette observation souligne une distinction qu'il faut maintenir entre les fonctionnaires proprement dits, c'est-à-dire ceux qui participent au pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire, et les employés qui travaillent dans des entreprises gérées par l'État: transports, travaux publics, etc. Reconnaître le droit de grève aux premiers est une absurdité. Ce serait admettre que la carence de l'État puisse être légitime. Ainsi, une grève de policiers nous paraît être d'une suprême immoralité, puisqu'elle abandonne aux bandits la préservation de l'ordre public. Il est impérieux de trouver d'autres moyens de satisfaire leurs légitimes exigences. Cela, l'État doit le faire, sous peine de se détruire lui-même.

Quant aux autres, l'argument en faveur du droit de grève semble, à première vue, avoir une certaine solidité (en supposant évidemment que le bien commun ne soit pas en danger). On ne voit pas pourquoi un maçon qui peut se mettre en grève quand il travaille pour un entrepreneur privé ne pourrait plus le faire quand il travaille pour l'État.

Pourtant, la chose n'est pas aussi évidente qu'elle le paraît tout d'abord. Si l'État prend en main certaines administrations, c'est parce que celles-ci ne répondent plus aux exigences du public si on les laisse sous la responsabilité de l'entreprise privée. Tel fut souvent le cas pour les services publics essentiels mentionnés plus haut. Tel est l'argument dont se servent les socialistes qui luttent pour la nationalisation des entreprises et des services. D'autre part, il est évident, comme l'observait le P. Schwalm, que l'État est moins bon administrateur que l'entrepreneur privé. Celui-ci sait mettre à la porte, et vivement, l'employé qui ne donne pas bon rendement. Qui décollera de son fauteuil le fonctionnaire à demi compétent, passablement paresseux et béatement médiocre, mais qui appartient au bon parti? Et les camarades qui peuvent exercer de l'influence politique au bon moment, et que nourrit le parti au pouvoir?

Seulement, si on accepte le principe socialiste que l'État doit nationaliser les entreprises parce que l'entreprise privée, occupée à faire de gros bénéfices, oublie qu'elle doit satisfaire les exigences légitimes de la *res publica*, il paraît difficile d'éviter la conclusion nécessaire: un régime socialiste n'est pas viable pour une longue période sans « dictature du prolétariat », c'est-à-dire sans police politique, sans justice politique, et sans camps de concentration. Demander la nationalisation des services publics pour assurer le bien commun et autoriser la grève dans ces mêmes services publics pour assurer le bien privé des employés paraît être la plus colossale des absurdités: la contradiction dans les termes. D'autre part, j'accepte volontiers la loi haïtienne du 2 mars 1948, qui reconnaît le droit de grève « aux ouvriers et travailleurs manuels des différents services de l'État », tout en le refusant aux fonctionnaires et employés des services publics. Si les balayeurs de l'hôtel de ville sont maltraités, on ne voit pas pourquoi on leur refuserait le droit de se mettre en grève. Ici, peut-être, cette loi progressive rejoint la pensée du P. Cronin rapportée plus haut.

4. *La spontanéité des grèves.* — La plupart de ceux qui commentèrent les grèves de l'été dernier soulignèrent leur caractère de spontanéité. Elles ne furent pas l'œuvre des grandes centrales ouvrières, mais surgirent et se développèrent contre la volonté des grands chefs syndicaux. Distinguons ici trois conceptions.

a) La théorie communiste assure que les grèves, comme les autres phénomènes économiques, obéissent inexorablement aux lois du matérialisme historique. Elle affirme en même temps, et il semble qu'il y a contradiction avec l'assertion précédente, qu'on peut en influencer le cours par l'intervention de la volonté humaine, soit individuelle, soit collective. C'est pourquoi le communiste revendique pour son parti le rôle d'avant-garde du prolétariat. Il accélère l'évo-

lution spontanée du prolétariat vers ses destinées nouvelles. Suivant cette doctrine, il y aurait un caractère de spontanéité dans toutes les grèves, puisqu'elles obéissent aux lois de l'évolution économique; mais le révolutionnaire les pousse. Le réactionnaire, par contre, cherche à arrêter ou ralentir le cours du conflit.

b) Telle ne fut pas assurément la pensée des sociologues catholiques qui soulignèrent le caractère de spontanéité des grèves de l'été dernier. Ce qu'ils voulaient dire, semble-t-il, c'est tout simplement que la situation des fonctionnaires était tellement mauvaise, et l'intervention de l'État tellement maladroitement que, lorsque la grève eut éclaté de façon d'abord limitée, tout le monde s'y rallia spontanément. C'est peut-être vrai. Écrivant sur les lieux, ils savent mieux que nous ce qui s'est passé. Pour être sûr que cette appréciation est exacte, il faudrait avoir une connaissance précise, non seulement de l'activité publique des grandes centrales ouvrières, mais aussi des opérations secrètes du maquis social. Cela est indispensable pour apprécier l'activité des communistes. A côté de leurs organismes publics, il y a l'armature secrète du parti, qui est autrement efficace, surtout quand elle paraît agir en contradiction avec l'organisme légal du même parti. Tant qu'on n'en saura pas plus long sur l'action secrète, illégale du parti communiste français, il conviendra de réserver son jugement sur la spontanéité de ces grèves.

c) Beaucoup insistèrent sur la nécessité de travailler à créer un climat d'apaisement social. C'est une tentation dangereuse que d'insister sur les revendications qu'on croit justifiées et de se considérer victime du système sous lequel on vit. J'ai certainement plus de sympathie pour le fonctionnaire français qui se plaint que pour le fonctionnaire américain. On a récemment remarqué que les conditions de vie qui sont faites à l'Américain (même si celles de trop de nos fonctionnaires sont loin d'être aussi brillantes), sont trois fois supérieures à celles de l'Anglais, six fois supérieures à celles de l'Italien, dix fois supérieures à celles du Turc, dix-huit fois meilleures que celles du Péruvien, quarante fois que celles de l'Indonésien. Espérons que les grandes convulsions sociales, qui mettent l'Europe en danger, épargneront nos pays plus fortunés.

Joseph-H. LEDIT, S. J.

18 janvier 1954.

## CORRESPONDANCE

### La réorganisation des écoles normales

LE 26 DÉCEMBRE DERNIER, l'*Action catholique* publiait un résumé du rapport de M. le surintendant de l'Instruction publique. Nous voulons porter à votre attention certains extraits de ce rapport, avec les commentaires qu'ils nous suggèrent.

Et d'abord, le problème du personnel enseignant: « Pour donner l'enseignement aux 111,428 enfants qui sont venus grossir les effectifs de nos écoles publiques depuis quatre ans, il a fallu 3,645 nouveaux instituteurs et institutrices. De plus, il faut pourvoir à la relève des instituteurs et institutrices qui abandonnent la carrière. Cela exige, bon an mal an, 2,000 professeurs. C'est donc au moins 3,500 professeurs que nos écoles normales doivent fournir chaque année pour répondre aux besoins de nos écoles. »

Si nous comparons ces données avec d'autres — fournies également par M. le surintendant en septembre dernier — établissant qu'en 1952, sur un total de 31,000 instituteurs (ou institutrices), 1,400 étaient classés comme non qualifiés, nous pouvons nous demander s'il y a lieu d'être optimistes pour ce qui a trait à la compétence pédagogique de nos maîtres et maîtresses. Voilà une première constatation.

Mais les diplômés, que valent-ils? Quel est leur degré de formation pédagogique? « De 1948 à 1953, un total de 14,503

brevets ont été décernés comme suit: élémentaires, 7,570; complémentaires, 4,491; supérieurs, 2,442. »

Ce qui veut dire que, parmi nos maîtres et maîtresses diplômés, 53% ont un brevet élémentaire; 30%, un brevet complémentaire; 17%, un brevet supérieur. Or, pour quiconque est un peu au courant, il est clair que le brevet élémentaire ne représente pas une culture générale très avancée, puisqu'il n'exige que celle de la *onzième année*, culture acquise en même temps que la formation pédagogique pendant les deux années obligatoires d'école normale, selon la formule qui nous a fourni depuis nombre d'années la majorité de nos institutrices de campagne.

Mais qui donc irait reprocher à nos jeunes institutrices de campagne de n'avoir qu'un brevet élémentaire pour enseigner à sept divisions, moyennant un salaire généralement inférieur à celui que payent les industries?... Avons-nous des indices que la situation doive s'améliorer au point de vue du recrutement d'un personnel qualifié? Le rapport signale que le traitement moyen des institutrices laïques, qui était de \$955 en 1948-1949, est passé à \$1,235 en 1952-1953. Il y a donc amélioration sur ce point, grâce au travail conjoint des associations professionnelles et des associations de commissaires d'écoles.

Mais en matière d'éducation et d'instruction, si le nombre compte pour un facteur nécessaire, la qualité de la formation pédagogique importe bien davantage. Et c'est sur ce point surtout que nous voulons attirer l'attention. Commençons par citer une autre partie du rapport: « L'événement le plus important de la vie des écoles normales, au cours des cinq dernières années, a été la réorganisation et la révision du programme. Les résultats obtenus... permettent d'espérer un grand succès. » On apprécie un arbre à ses fruits. Que valaient en réalité nos détenteurs de brevets élémentaires, complémentaires et supérieurs? Les inspecteurs d'écoles, les commissaires, les directeurs d'école, les professeurs de l'enseignement secondaire pourraient apporter des témoignages fondés sur des faits. Or, à propos du nouveau programme, on ne peut se référer à de semblables témoignages. Le rapport affirme cependant que la réorganisation des écoles normales est un événement important. A quel point de vue? Au point de vue d'une meilleure qualification prochaine des futurs maîtres et maîtresses? Et ces maîtres et maîtresses seraient meilleurs à cause de la réorganisation des programmes? En quelques mots, voici ce que nous avons compris des nouveaux programmes, comparativement aux anciens.

1. En *onzième année*, une normalienne peut obtenir un brevet D, qui comporte une culture générale de *dixième année* avec une année de spécialisation pédagogique. Or, le brevet élémentaire exigeait deux ans de pensionnat et une culture de *onzième*, acquise à l'école normale en même temps que la formation pédagogique. Donc, à notre point de vue, pour une même scolarité, les diplômées du brevet D auront moins de culture et de formation humaine, voire d'entraînement à petite dose, que celles de l'ancien brevet élémentaire. Or, comme 53% des diplômées des cinq dernières années avaient obtenu leur brevet en *onzième*, on peut conjecturer que, dans une proportion à peu près égale, les futures institutrices de la campagne seront moins cultivées que leurs devancières. Elles auront acquis plus de technique, mais moins de culture à transmettre à leurs élèves. Ce que nous estimons une régression.

2. En *douzième année*, s'obtiendra le brevet C, consacrant une culture de *onzième année* avec une année de technique pédagogique. Ce brevet C, comparé à son équivalent en scolarité, soit le brevet complémentaire en voie de disparaître, marque lui aussi une régression au point de vue culturel. En effet, le brevet complémentaire exigeait une douzième année de culture générale; le brevet C, lui, se contente de la *onzième* et n'exige qu'un an d'école normale.

3. En *treizième année*, le brevet B voudra soutenir la comparaison avec l'ancien brevet supérieur. Or voici que le brevet B se contente d'une simple *onzième* année, alors que le brevet supérieur donnait une culture générale de *treizième* année. Donc, encore ici, régression au point de vue culturel. Il est vrai qu'il exige deux ans d'école normale, mais ces deux années sont consacrées à l'acquisition de la technique pédagogique.

4. On attend beaucoup du brevet A, qui comporte treize ans de culture générale et deux ans de formation pédagogique. Mais ici nous posons la question finale qui résume tout: si seulement 17% ont fait leur *treizième* pour obtenir le brevet supérieur, combien voudront aller jusqu'en *quinzième* pour obtenir le brevet A?

D'après nos estimés, nous ne pouvons donc entretenir le même optimisme que ceux qui louangent avec enthousiasme la réorganisation des écoles normales.

UN LECTEUR.

## LES LIVRES

### SAINT BERNARD

1. COMMISSION D'HISTOIRE DE L'ORDRE DE CÎTEAUX: **Bernard de Clairvaux**. — Paris, Éditions Alsatia, 1952, 756 pp., 24 cm.
2. CAHIERS DE LA PIERRE-QUI-VIRE: **Saint Bernard, homme d'Église**. — Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 260 pp., 19,5 cm.
3. P. DUMONTIER, O. C. R.: **Saint Bernard et la Bible**. — Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 186 pp., 22 cm.
4. Anselme DIDIER, O. C. R.: **Saint Bernard, « Pêcheur de Dieu »**. — Paris, Letouzey & Ané, 1953, 198 pp., 19 cm.
5. P. BERNARD: **Saint Bernard et Notre Dame. Étude d'âme**. Textes authentiques et traduction. — Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 428 pp., 19 cm.
6. Joseph CALMETTE et Henri DAVID: **Saint Bernard**. — Paris, Fayard, 1953, 370 pp., 18 cm.

AUCUN de ces livres consacrés à saint Bernard ne déparerait une bibliothèque de chrétien lettré. La somme que publie la Commission d'histoire de Cîteaux intéressera particulièrement les spécialistes et les érudits. Les lecteurs humanistes apprécieront surtout le *Saint Bernard, homme d'Église*. Les spirituels se délecteront dans les ouvrages des PP. Dumontier et Didier qui exploitent leur héritage de famille. L'édition soignée des textes de Bernard sur Marie ne pourra que plaire à tous les dévots de la Vierge. Et les profanes goûteront l'introduction qu'ont écrite pour eux les historiens Calmette et David.

1. *Bernard de Clairvaux*, à mi-chemin entre la vulgarisation et le haut travail scientifique, apporte une contribution sérieuse

à la préparation d'une nouvelle biographie complète. A l'occasion du huitième centenaire de la mort du saint, on aurait voulu présenter une édition critique des œuvres, travail qui s'avère prématuré. On annonce toutefois la publication prochaine d'une bibliographie mise à jour (celle de Vienne, publiée en 1890, comptait déjà 2,880 articles). Des monographies de spécialistes jettent leur lumière sur un aspect important de la vie et de l'œuvre du saint. Travaux précieux pour la préparation d'une histoire de Bernard, où l'on fera le point des découvertes. Dans la préface, Th. Merton voit en « Bernard, moine et apôtre », le signe de Dieu et le chantre de ses miséricordes. Suivent des études poussées sur les années de préparation de l'abbé, sur les origines et le développement de Clairvaux. Puis on souligne l'influence extraordinaire du saint sur les monastères cisterciens et ceux des autres ordres (Cluny, autres bénédictins, groupes érémitiques, chanoines réguliers, Prémontrés, moines de Saint-Victor...). Enfin, on signale quelques aspects de l'activité, si riche, du moine appelé à être apôtre: ses attitudes devant le schisme d'Anaclet, la seconde croisade, le droit romain, l'art... Nous paraissent mériter mention spéciale, parmi ces travaux remarquables, celui de M. A. Fliche, « Bernard et la société civile de son temps », et celui du P. I. Vallery-Radot, « L'écrivain, l'humaniste ». Les tables chronologiques, analytiques et alphabétiques de H. B. de Warren ne constituent pas un des travaux les moins importants et les moins utiles de l'ouvrage.

2. Pour le VIII<sup>e</sup> centenaire, les Cahiers de la Pierre-qui-vire présentent un volume consacré à *Saint Bernard, homme d'Église*. Une vingtaine de collaborateurs de grande notoriété ont étudié le bâtisseur de la chrétienté et l'auteur d'une synthèse catholique.

Plusieurs moines, de l'ordre de saint Benoît comme de l'ordre des Cisterciens réformés, se sont attachés surtout à sonder les richesses spirituelles de l'œuvre et le grand amour du cœur de Bernard. Les titres sont évocateurs: L'ami de l'épouse, Le père de ses moines, L'Esprit et l'Épouse, La Vierge et l'Église, Le directeur de conscience dans l'Église, La charité chrétienne, L'homme de la charité, Le sceau de l'amitié, La dévotion joyeuse. Nous nous en voudrions de pas mentionner « L'héritage spirituel de Cîteaux » (Père Louis Bouyer), qui montre bien comment les premiers Cisterciens, qui se sont distingués par une volonté farouche de stricte observance, sont des hommes « tout près de nous, tout près de nos propres problèmes et singulièrement capables de nous aider à en retrouver pour notre propre compte la vivante solution » (pp. 248-249). « Pas de plus bel exemple que le leur du véritable humanisme chrétien, et d'abord de ce fait qu'on ne le trouve que lorsque ce n'est pas lui qu'on cherche, mais seulement l'intégrale fidélité au Christ. » (P. 252.) Tout homme cultivé, le moins au courant des littératures de cette époque, souscrira à ce jugement: « De leurs contemporains ils ont assumé toute la sensibilité dans leur spiritualité, mais aussi ils l'ont décantée, purifiée, rénovée, consacrée. Dans leur vie d'intimité avec le Christ, ils ont fait passer toute la richesse sensible de leur époque. Et en retour, ils ont illuminé par la charité surnaturelle les sentiments les plus humains, comme une chaude et toute personnelle amitié qui a fleuri avec d'innombrables délicatesses dans ces cloîtres qui nous semblent et qui furent si terriblement austères. » (P. 252.) La littérature adulte du moyen âge, c'est celle de saint Bernard et de ses amis cisterciens, victorins, clunisiens ou norbertins. Un jour prochain, on rendra la gloire qui leur est due à Guillaume de Saint-Thierry, Aelred de Rievaulx, Isaac de l'Étoile, qui ne le cèdent en rien à celui de leurs frères qui a composé la *Quête du Graal* et qui, en Galaad le chevalier pur, a chanté saint Bernard.

3. Avec le P. Dumontier, O. C. R., et son ami bénédictin le P. Déchanet, qui présente son ouvrage, nous pénétrons dans le monde des humanistes de la *Revue du Moyen Age latin* et de la *Bibliothèque de spiritualité médiévale*. L'A. a passé une partie de sa vie à étudier le XII<sup>e</sup> siècle, âge d'or de la vie monastique de son ordre. Il se proposait d'écrire une introduction aux grands auteurs spirituels de l'époque bernardine. L'œuvre en valait la peine, puisque l'incompréhension de ces auteurs, plus spirituels qu'exégètes, conduit souvent à des interprétations de leur pensée pour le moins étonnantes. Le Seigneur n'a permis à Dom Dumontier de produire avant sa mort que la première partie de son œuvre. Il nous y présente les sentiments, les dispositions, l'attitude de Bernard devant le Livre saint, sa méthode et ses procédés d'investigation. Par là il explique l'originalité du docteur « melliflue », la qualité biblique de son style et sa spiritualité. Il met bien en relief ce désir de toute l'école bernardine de creuser les formules et les mots de l'Écriture sainte, au plus profond de l'abîme où, selon Guillaume de Saint-Thierry, « l'Esprit qui dicta l'Écriture et l'esprit qui la scrute s'étreignent dans une compréhension et un amour ineffables ». Voici donc un livre « intérieur », témoignage amoureux d'un fils sur la pensée paternelle connue dans l'intimité, promenade amicale de l'abbé et de son fils spirituel dans le paradis biblique où tous deux entendent la parole d'un Dieu qui leur est proche, comme le Dieu de la *Genèse* était proche des patriarches.

4. Le P. Didier trouve qu'on a beaucoup écrit à la louange de Bernard, mais qu'on ne l'a guère étudié, et surtout qu'on n'a pas fouillé un aspect fort important du personnage, le « Père Abbé ». C'est ce qu'il entreprend de faire dans *Saint Bernard, le Pêcheur de Dieu*. Le premier volume étudie le père de Clairvaux; le second s'attachera au fondateur de monastères. Le dernier chapitre dresse le bilan du couvent le plus célèbre, le Mont-Cassin: un saint, huit bienheureux, sans compter ceux qui furent honorés d'un culte; un pape, cinq cardinaux, onze évêques, soixante-dix abbés, dont trois furent pères universels de l'ordre. En appendice, on trouvera un index alphabétique des religieux de Clairvaux sous l'abbatiat de saint Bernard, avec les références qui concernent chacun d'entre eux.

5. La louange de la Vierge tient une place considérable dans l'œuvre de saint Bernard. Le P. Bernard, de la Trappe de Sept-Fons, présente dans une édition très soignée le texte latin et, en regard, la traduction française, avec une introduction remarquable, des grands textes de la mariologie bernardine.

Volume de choix qui s'impose pour toute bibliothèque mariale.

6. Le *Saint Bernard* de MM. Calmette et David s'adresse au « grand public lettré » qui veut « savoir vite et bien l'essentiel sur le personnage ». « L'information, limitée mais sûre et replacée au niveau des méthodes historiques contemporaines », envisage le saint dans sa vie concrète d'homme et essaye de le pénétrer par le dedans. « La présentation, non confessionnelle, mais humaine », se réclame « du libéralisme universitaire et de l'humanisme français ». Certaines interprétations de détail surprendront, mais l'ensemble plaira à « la grande majorité des lecteurs pressés de 1953 », auxquels la préface le destine.

Huit siècles ont vécu de saint Bernard. La vitalité de son message paraît bien immortelle. En dépit des obstacles que le temps n'a pas ménagés à son œuvre, des couvents nouveaux sans cesse surgissent, où Bernard chante encore par la voix de ses fils; ses brûlantes exhortations continuent de nous éclairer et de nous enflammer: signe d'une sainteté dont la jeunesse ne connaît pas de déclin. On sent que l'Esprit de Dieu est là.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Fernand BÉDARD.

## MORALE ET ÉDUCATION

Mgr Fulton J. SHEEN: *Dépassons-nous*. Traduction de *Lift up Your Heart* par l'abbé L. Brevet. — Mulhouse, Éditions Salvator, 1953. 320 pp., 20 cm.

ON RETROUVE bien ici S. Exc. Mgr Sheen: sérieux, solide, simple sans lieux communs flâneurs, et toujours facile. Trop facile peut-être, pour nous Latins, qui préférons des idées enchaînées, développées, à des réflexions plutôt juxtaposées, un peu comme dans les recueils de pensées. Au reste, d'autres œuvres du grand convertisseur américain donneront, semble-t-il, un mouvement plus pressant au fond vraiment riche de celle-ci, dont voici quelques thèmes: l'égotisme, un fuyard; les sept croquemorts du caractère; influence de la conduite sur la croyance; grâce noire et grâce blanche; la sanctification du moment présent; la réparation du passé... En anglais on dirait: *There is food for thought*; il y a matière à pensée, un pain que l'esprit digère sans effort.

*Maison Bellarmin.*

Paul BÉLANGER.

Nino SALVANESCHI: *Savoir souffrir*. Traduit de l'italien par J. Bourneque. — Mulhouse, Editions Salvator, 1953. 185 pp., 19 cm.

QUAND l'A. écrit *Savoir souffrir*, il dépasse la cinquantaine, et il est aveugle depuis l'âge de trente-sept ans: on comprend que son livre rende le son solide du vécu. A un monde porté à s'illusionner sur l'efficacité des progrès de la science, il enseigne l'acceptation d'une réalité qu'il est impossible d'éviter, la souffrance. Tout le long de son ouvrage, il y a un effort pour dégager le sens profond de la souffrance et le faire « réaliser » par celui qui souffre. « Accepter est la première loi. Accepter pour se connaître. Pour voir davantage. Pour comprendre le devoir. Pour sentir la fraternité. Pour transfigurer la douleur en allégresse. » Programme difficile à exécuter; il peut même sembler intolérable à certains moments. C'est pourtant l'unique façon de résoudre le problème de la souffrance, comme en témoigne toute la doctrine du Christ, confirmée par son exemple. Excellent volume, que tous trouveront profit à lire et à méditer.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Jean-Marie AUBRY.

R. BOIGELOT: *L'Infirmière et sa mission dans le monde moderne*. — Tournai (Paris), Casterman, 1951, 3<sup>e</sup> édit., entièrement remaniée, 166 pp., 19 cm.

LE TITRE annonce autre chose qu'un manuel de déontologie. Or, on trouve ici: une quarantaine de pages, peu développées, peu originales, concernant la beauté de la profession, les vertus et qualités qu'elle exige (lacune heureusement comblée par d'autres ouvrages); plus de cent pages consacrées à la « solution des problèmes moraux que pose à l'infirmière sa vie professionnelle ». Pages remarquables. Clarté, brièveté, justesse et sens des nuances n'empêchent pas l'A. de paraître complet dans une matière aussi abondante que l'exposé des principes généraux

de la morale et leur application a) aux traitements qui concernent les maladies du système génital, b) aux soins que requièrent les troubles mentaux, c) à l'administration du baptême, d) au respect du secret professionnel, e) aux conflits résultant de l'obéissance au médecin. Nous pensons toutefois qu'il n'est ni exact ni prudent de rattacher la « détermination rationnelle du bien et du mal » d'une action principalement au « mieux-être social » qu'elle procure ou manque à procurer, même si le bien moral, déterminé d'après les fins intrinsèques de l'action, concourt toujours au mieux-être social compris comme il doit l'être.

Marie-Joseph D'ANJOU.

Maurice VERDUN, S. J.: *Le Caractère et ses corrélations.* — Paris, J.-B. Baillière et Fils, 1950-1951, 2 vol., 495, 298 pp., 18 cm.

LE VINGTIÈME SIÈCLE a renouvelé complètement l'étude du caractère, entendu au sens large de « comportement habituel de notre psychisme individuel » (I, p. 28), avec la conséquence d'un foisonnement prodigieux de points de vue divers. Le P. Verdun, docteur en médecine, titulaire d'un cours de biotypologie humaine à l'Institut catholique de Paris, se propose d'orienter ses lecteurs dans ce domaine attachant, mais déconcertant par sa complexité même. L'A. possède éminemment le don de clarté, indispensable au professeur. Le lecteur, à chaque instant, sait avec précision où il va. Une première partie lui présente les éléments *constitutifs* du caractère, tendances et fonctions que l'individu cherche à équilibrer en lui-même et par rapport à ses ambiances. La deuxième partie, la plus importante, étudie successivement les éléments *corrélatifs* du caractère, c'est-à-dire les influences extrinsèques qui peuvent de quelque façon en déterminer l'équilibre: le milieu d'abord; puis les infrastructures biologiques: constitution ou complexe organique, tempérament ou complexe fonctionnel; enfin la personnalité, que l'A. entend dans un sens moral comme le complexe spirituel d'idées et d'expériences par lesquelles un individu organise et oriente sa vie.

Dans ce cadre, l'A. présente et discute les théories anciennes et récentes. Son érudition est vaste; son objectivité, parfaite. On regrette seulement que les points de vue psychologiques soient traités trop sommairement. Les chapitres consacrés à l'étude de la constitution et du tempérament prennent à eux seuls plus de 500 pages sur un peu moins de 800, soit, si l'on ne compte pas les tables (abondantes et très utiles), près des trois quarts du texte proprement dit. Cela ne doit pas nous étonner, puisque l'A. est médecin, spécialisé précisément en analyse constitutionnelle. On se sent d'ailleurs en présence d'un maître, et la lecture de ces chapitres devient passionnante. Les psychologues et tous les éducateurs y puiseront des connaissances que beaucoup peuvent être portés à négliger. Mais cette dominante biologique montre que le pont n'est pas encore bien établi entre sciences de l'organisme et sciences du psychisme, et qu'on ne se fréquente pas assez de part et d'autre. Il aurait été avantageux d'avoir sous une même couverture l'importante bibliographie annoncée à la fin du tome premier (p. 493). Souhaitons qu'on ne retarde pas trop la publication de ce très utile instrument de travail (voir t. II, p. 230).

Robert PICARD.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

COMMISSION ON FINANCING HIGHER EDUCATION: *Nature and Needs of Higher Education.* — New York, Columbia University Press (Toronto, Oxford University Press), 1952, 191 pp., 20 cm.

CE RAPPORT montre le rôle du haut savoir dans la vie de la nation américaine et la nécessité de recourir à plusieurs sources de revenus si l'on veut que l'éducation aux États-Unis reste libre. Et d'abord, il faut conserver la diversité actuelle des institutions. L'autonomie des maisons d'éducation constitue la meilleure défense contre le courant centralisateur de notre époque. La Commission, qui a étudié quatre types d'institutions: l'université, le *separate liberal arts college*, le *separate professional school* et le *junior college*, s'arrête surtout aux problèmes des *medical schools* (à cause des dépenses énormes qu'elles entraînent) et des *liberal arts colleges* (à cause de leur importance primordiale dans l'éducation supérieure et du peu d'estime que le

peuple leur témoigne). On mentionne cinq problèmes économiques en particulier: l'inflation, le développement des services d'éducation, le nombre instable des étudiants, l'entretien et le progrès des institutions, l'incertitude des revenus. La Commission traite ce dernier problème à fond et conclut: les institutions d'éducation publiques et privées doivent trouver plusieurs sources de revenus; les quatre principales sont la dotation, les octrois gouvernementaux, les frais de scolarité et les contributions. Or il ne convient pas que le gouvernement fédéral accorde d'autres formes d'octrois: il a déjà trop pénétré dans l'université. En revanche, il faut que le public apprécie mieux l'éducation supérieure et que celle-ci reçoive, des corporations, des syndicats, des Églises, des fondations, l'aide requise pour répondre aux besoins pressants de l'heure.

Ce volume est une œuvre de recherche très bien faite, appuyée sur d'abondantes statistiques. Comme œuvre d'éducation, cependant, il présente une contradiction: d'une part, on y prône le libéralisme pragmatique comme principe de liberté en éducation et, d'autre part, on prend énergiquement la défense des arts libéraux, dont l'humanisme désintéressé s'oppose au libéralisme pragmatique. Si les rapporteurs sont d'avis qu'il faut à leur pays « un culte dynamique des valeurs capables de donner aux Américains *a sense of destiny* », on peut leur demander quel esprit « libéral » est le plus apte à procurer ce bien.

William BOURKE.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

## PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE

Ignace LEPP: *La Philosophie chrétienne de l'existence.* — Paris, Aubier, 1953, 186 pp., 21 cm.

DANS *l'Existence authentique et la Communication des existences*, Ignace Lepp (ancien professeur de philosophie marxiste, converti au catholicisme et devenu prêtre de la sainte Église), s'était efforcé « de construire une systématique chrétienne de la philosophie de l'existence ». Il nous en donne à présent une synthèse captivante et facile. Commencant par esquisser la genèse de l'existentialisme contemporain, il nous dit ensuite ce que c'est que l'existence. C'est la « tension » de l'homme en devenir qui, conscient de sa responsabilité, conquiert courageusement sa liberté afin de réaliser son « projet fondamental », c'est-à-dire d'atteindre sa fin ultime. Le philosophe de l'existence est donc celui qui prend cette « situation vécue » pour objet de ses analyses et de ses réflexions. Ce philosophe-là se méfie de la connaissance abstraite et rationnelle dont abusent les philosophies « notionalistes » comme l'aristotélisme, la scolastique et l'idéalisme. Il tient pour acquis que « c'est en nous intéressant... à l'existence individuelle et concrète, à l'être en situation, que nous avons le plus de chances de rencontrer l'être éternel et universel, de nous mettre en état de communiquer avec l'Être absolu ». Tel est le trait caractéristique de « la tradition existentielle de la pensée chrétienne », illustrée par saint Augustin, saint Bonaventure, Pascal, Blondel, Gabriel Marcel, Mounier, Guardini... Dans les derniers chapitres, l'A. expose à sa manière les principaux thèmes de la philosophie chrétienne de l'existence: cinquante pages, d'une sagesse persuasive, portant sur la disponibilité, l'engagement, la fidélité, la foi et l'amour. Elles lui font pardonner ses jugements sommaires sur les philosophies « notionalistes » et ses propos juvéniles sur les manuels, la scolastique et les « professeurs ». Elles montrent comment le meilleur de la philosophie existentielle, en explicitant les authentiques aspirations de notre époque, peut conduire un penseur et un apôtre chrétien à approfondir le sens de l'Évangile et à y découvrir la réponse du Christ aux hommes d'aujourd'hui.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Jean RACETTE.

Charles MOELLER: *Littérature du XX<sup>e</sup> siècle et Christianisme. I. Silence de Dieu.* Camus, Gide, Huxley, Simone Weil, Graham Greene, Julien Green, Bernanos. — Paris, Casterman, 1953, 418 pp., 21 cm.

TITRE et sous-titre de ce volume invitent à la lecture. Parce que les écrivains sont les témoins de leur temps, on ne résiste pas facilement à la curiosité de connaître la pensée d'auteurs

célèbres et surtout de saisir leurs attitudes devant le message du Christ. M. l'abbé Moeller ne nous déçoit pas. Chaque auteur est l'objet d'une critique attentive et bienveillante. Camus et Gide sont les enfants de la terre. Ils refusent l'intervention de Dieu: pour eux, celui-ci n'existe pas. Mais le cheminement de la pensée et les luttes intérieures sont analysés minutieusement. Huxley et Simone Weil veulent sauver le monde par le recours à un éclectisme nuageux qui, sous une apparence de transcendance divine, masque le vide. Mélange de gnose, d'hindouisme, de métempsychose, de stoïcisme d'où est exclu le Dieu personnel qui est Amour. Graham Greene, Julien Green et Bernanos sont enfants de la terre et du ciel. Le premier montre le jeu de la grâce dans les âmes les plus sordides. Le second, un des plus purs témoins du catholicisme dans la littérature contemporaine, discerne la voix de Dieu qui parle en tout; après avoir marché aux côtés de Gide, il se sépare de lui quand Gide opte définitivement pour la terre. Bernanos clame la grande loi de l'Évangile, où la mort doit précéder la résurrection. Certains reprocheront peut-être à l'A. ce compartimentement, à première vue artificiel. Les textes abondent qui le justifient. Ce volume s'adresse aux incroyants pour leur faire pénétrer le silence de Dieu et à ceux qui croient pour les rendre plus sensibles à Dieu qui parle. Les professeurs y trouveront une riche documentation pour leurs cours. Ajouterai-je que, dans les classes de littérature, on gagnerait à présenter les grands écrivains sous cet angle élevant de leur attitude devant Dieu? Enfin, l'A. dissipe deux équivoques répandues dans le monde des lettres: la première qui rangeait Camus aux côtés de Sartre parmi les existentialistes; la seconde qui, à la suite de jugements un peu courts, conduisait Simon Weil au seuil du catholicisme et donnait à ses écrits une valeur de témoignage chrétien. Sur Gide, on lit ce jugement à la fois triste et consolant: son œuvre va s'éteindre avec sa personne parce qu'il n'a pas su livrer le message que laissait espérer son talent. Mais l'A. se défend toujours de juger les personnes. Au contraire, il les distingue de leurs œuvres; et si parfois les condamnations sur celles-ci s'abattent implacables, on est d'autant plus impressionné qu'on sent une sympathie profonde pour ceux qui les ont écrites. Ce volume, le premier d'une série de cinq, nous dispose à lire les autres avec appétit.

Wilfrid GARIÉPY.

Maison Bellarmin.

Kikou YAMATA: *La Dame de beauté. Roman.* — Paris, Stock, 1953, 187 pp., 19 cm.

UN LIVRE de grâce et de mystère, enveloppé de teintes. Comme un pastel. Une intrigue sans relief, dont la banalité en surface se pare en profondeur d'analyses psychologiques dans lesquelles nous avons peine à pénétrer: le drame intime d'une femme trop belle et trop distante, qui n'est pas aimée. Seule, à la longue, l'atmosphère s'insinue en nous, magique comme une insaisissable présence, la présence d'une âme. Est-ce celle, puissante et fixe, de la dame de beauté, qu'effleurent de vagues croyances chrétiennes? Est-ce celle de ce Japon religieux qui revit, tourmenté, dans les rites de ses superstitions? Est-ce le combat de ces deux âmes, qui fait de cette mystérieuse Nobouko une étrange Japonaise et une étrange catholique? Dans une lettre adressée à son éditeur (p. 17), l'A. écrit: « Je voudrais bien que le lecteur, dépaycé, éprouve pareille incertitude en lisant ce récit. » Son vœu est pleinement réalisé, non sans un certain charme...

Albert BROSSARD.

Maison Bellarmin.

Guy René DE PLOUR: *Défricheur de Hammada. Roman.* — Québec, Les Éditions Laurin, 1953. 231 pp., 19 cm.

C'EST moins un roman qu'une série de leçons, de théories futuristes, fantaisistes ou fantastiques, rédigées par un réformateur féru d'idées et d'éclairs de progrès. Un jeune Québécois, qui réussit d'abord un merveilleux jardin tropical, va rendre cultivable l'affreux Sahara, pour se rendre digne d'épouser sa Québécoise, après mille invraisemblances. Une tête d'inventeur, qui peut imaginer n'importe quoi, va peupler le désert de gens heureux, grâce à du limon transporté de la mer par avion et mêlé au sable, humecté par des canaux souterrains et plafonné de verre. Tout un pays est ainsi cultivé sous cloche, grâce aux milliards de l'O. N. U., qui en feront autant ailleurs, pour nourrir

jusqu'à cent milliards d'hommes dans un paradis terrestre collectivisé. Mélange outrancier de Jules Verne, de Wells et des Robinsons. Comme l'A. a des clartés de tout, ses réformes touchent à tout, même aux rites de la messe et des ordinations. Pot-pourri de science et d'utopies naïves, style de reporter, dialogue-dissertation avec phrases de huit ou dix lignes sans souffler, plus des coquilles et un harem de trop.

Alexandre DUGRÉ.

## CANADIANA

Robert RUMILLY: *Henri Bourassa.* — Montréal, Éditions Chantecler, 1953, 792 pp., 23 cm.

EN PUBLIANT ce volumineux ouvrage de près de huit cents pages un an seulement après la mort d'Henri Bourassa, l'A. a réussi un véritable tour de force. Ses écrits antérieurs, il est vrai, l'avaient préparé à une telle entreprise, et il ne s'est pas fait scrupule d'y puiser largement, au point de transposer dans ce nouveau livre des pages entières de son *Histoire de la province de Québec*. Les neuf derniers chapitres toutefois apportent de l'inédit, surtout à partir des années 1924-1925. On peut ne pas aimer la façon de procéder de l'A., et les historiens de métier trouveront sans doute à redire sur maints passages, mais il n'en reste pas moins que l'ouvrage est d'une lecture facile et d'un intérêt palpitant, de la première à la dernière ligne, ce qui n'est pas un mince mérite, vu les proportions de cette biographie. D'autres reprendront ce travail et le pousseront en profondeur; mais déjà un monument vient d'être élevé à la mémoire du grand patriote et du grand chrétien que fut Henri Bourassa.

Richard ARÈS.

*Le Canada et les Nations Unies, 1952-1953.* — Ottawa, Ministère des Affaires extérieures, 1953, 121 pp., 24 cm. Prix: \$0.50.

DANS cette publication du gouvernement fédéral, on trouvera des renseignements sur le rôle joué par le Canada aux Nations Unies, sur les interventions, les discours et les votes de ses représentants, sur les dépenses faites pour le maintien de cet organisme international (part du Canada en 1953: \$2,730,000) et, en général, sur toutes les grandes questions traitées aux Nations Unies. Utile à tous ceux qui s'intéressent aux questions internationales. Ne pas manquer de demander l'édition française.

Richard ARÈS.

Roger CHARTIER: *Problèmes du travail féminin.* — Québec, Centre de Culture populaire de Laval, 1952, 64 pp., 28.5 cm.

TOUT CERCLE d'études qui désire se renseigner sur le travail féminin trouvera une mine de renseignements dans la brochure à feuilles volantes de M. Chartier. Évolution du travail féminin au Québec, ses causes, ses conséquences, la rémunération du travail des femmes, le syndicalisme, autant de sujets qui intéresseront des sociologues pressés. Le lecteur rencontrera de nombreuses statistiques, des textes pontificaux, des résumés commodes. Un questionnaire à la fin de chacune des sections facilite la discussion. Sans aucun doute, ces feuilles favoriseront la culture populaire.

Émile BOUVIER.

Maison Bellarmin.

Louis-C. O'NEIL: *Grimaceries deuxièmes* (Un procès de nos travers). — Sherbrooke, Apostolat de la presse, 1953, 240 pp., 20.5 cm.

NOUS AVONS déjà présenté le premier volume de *Grimaceries*. Le second a gagné à rester sur le métier pendant ces quelques mois. La satire est toujours vive et bienveillante, et le procès de nos travers est fait par un homme qui connaît trop la vie et aime trop les pauvres humains pour s'échauffer en inutiles colères. Le style est plus soigné aussi, et quand on a une soirée à passer paisiblement, en compagnie d'un bon livre, on peut prendre celui-ci, le tourner à la page qu'on veut et lire quelque chose d'assez malin pour être intéressant, mais pas assez méchant pour vous laisser un mauvais goût. Pourquoi finir en décrivant nos mœurs funéraires?

Joseph-H. LEDIT.

*Série complète*  
*des*  
**SEMAINES SOCIALES DU CANADA**

30 volumes: \$49

Prix de faveur: \$42.50

◆  
*Quelques volumes sont presque épuisés*  
*La série complète le sera bientôt*  
◆

**SECRETARIAT DES SEMAINES SOCIALES**  
25 ouest, rue Jarry, Montréal

**Petit Guide de l'Année mariale**

Qu'est l'Année mariale dans la pensée de Pie XII? Quelles grâces de choix nous apportera-t-elle? Que devons-nous faire pour correspondre à cette pensée et mériter ces grâces?

Le *Petit Guide de l'Année mariale* répond à ces trois questions. Il rendra service aux prêtres, aux communautés religieuses, aux éducateurs, aux familles, à tous les fidèles. Il ne se vend que 20 sous, \$2.00 la douzaine, \$15.00 le cent.

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE  
25 ouest, rue Jarry  
Montréal

DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTÉE

VALEURS DE PLACEMENT

*Conseil d'administration*

LUCIEN E. DUROCHER                      LIONEL RODRIGUE  
GEORGES BILODEAU · RENÉ LABELLE, C.R. · GÉRARD NEPVEU  
DIDACE DUFRESNE, TROIS-RIVIÈRES  
ROMÉO OUELLETTE, N.P., MONT-LAURIER

SUITE 207  
333 EST, RUE CRAIG - COIN ST-DENIS  
ÉDIFICE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS, MONTRÉAL 18  
TÉL.: BELAIR 4449

## En trois mots

¶ Le feuillet de messe *Prie avec l'Église* aura un caractère marial en 1954. Le propager est une manière facile et heureuse de contribuer au succès de l'Année mariale.

¶ *L'Étoile*, journal publié à Lowell (Mass., É.-U.), rapportait dans son numéro du 4 décembre dernier qu'un des projets de loi de la prochaine session de la Législature de Boston défendrait aux propriétaires d'user de *discrimination* à l'égard des locataires ayant des enfants. Ce triste problème se pose, hélas! aussi chez nous.

¶ La prolongation du mandat de la Commission Tremblay n'a soulevé en Chambre aucune discussion. Il faut s'en réjouir. Cette prolongation n'est pas un écran de fumée qui cache de la fainéantise. Désirée par l'opinion publique, elle sera utile aux auteurs des mémoires et aux commissaires. Ceux-ci ont à cœur de présenter un rapport parfaitement au point.

¶ L'automne dernier, en Hollande, un poste catholique de radio décida de retrancher de ses émissions toutes les chansons d'amour modernes, « qui sont devenues intolérables ». Il reçut un flot de lettres de félicitations.

¶ D'après *Paris-Match* (5 déc. 1953), il y a eu plus de suicides à Oxford, au cours des deux dernières années, que dans aucune autre université au monde: un suicide par trimestre en moyenne, pour 7,000 étudiants. Verdict officiel: dépression nerveuse.

¶ D'après les savants, la surface de terre cultivée n'atteindrait que le cinquième ou même le huitième des terres cultivables. Aucun danger de famine, monsieur Malthus.

¶ La Perse est encore affligée d'une féodalité: les *Trois cents familles* possèdent tout, sol et cabanes: vingt ou trente villages aux uns, deux cents à trois cents aux plus gros. Le Shah commence à distribuer des vingt arpents aux paysans.

¶ D'un Jésuite canadien, le P. Belhumeur: « Réchappés à Hong-Kong, nous avons fait des extravagances: une crème glacée ou un verre de liqueur au cours d'une promenade. Vous souriez? Pour nous, c'était une prise de conscience de notre liberté, un pas de plus dans le recouvrement de notre équilibre. »

¶ D'un Jésuite chinois qui a passé un an et demi en prison communiste: « J'aurais pu sortir un mois après mon arrestation, si j'avais consenti à porter une accusation contre Mgr Côté. »

¶ De Montesquieu: « Le peuple a trop d'action ou trop peu. Quelquefois avec 100,000 bras il renverse tout; quelquefois avec 100,000 pieds il va comme les insectes. »

¶ De l'avocat parisien, M<sup>e</sup> Baudet, défenseur de la femme assassin d'un étudiant: « On lui a appris que sur son visage, rien ne doit trahir les sentiments. On lui a enseigné à se méfier de tout. Voilà l'éducation infernale, monstrueuse de cette fille que l'on a poussée à l'orgueil et à la domination. »

¶ En Suède, le luthéranisme, religion d'État, reçoit un mauvais coup de la condamnation et déposition de l'évêque Helander, trouvé coupable d'avoir écrit des lettres anonymes pour calomnier ses concurrents et louer ses propres titres au siège de Strangnas (*Time*, 4 janvier 1954, p. 45).

¶ Les Éditions scientifiques d'État de Moscou remplaceront par un nouveau texte les pages 21 à 24 de la grande Encyclopédie soviétique. Il s'agit d'éliminer la notice biographique de Beria, son portrait et le nom du village de Beriaqui. Ainsi s'écrit l'histoire marxiste.

¶ Merveilles d'épellation phonique: *Mesagé, Betheem, acompli, vieille, esayer, contaire, doctrine...*

Tél.: HARbour 0456

## Charlemagne Bourcier, O. D.

Optométriste - Spécialiste de la vue

•  
*Rééducation visuelle*

1735, rue Saint-Denis  
Montréal

Heures de bureau :  
de 9 h. à 7 h.

La

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est à vos ordres pour toutes vos opérations  
de banque et de placement.

•  
Actif, plus de \$500,000,000  
561 bureaux au Canada  
72 succursales à Montréal

## Charbonneau Limitée

*Fabricants de*  
BISCUITS, CONFISERIES  
*et*  
PÂTES ALIMENTAIRES

▼  
1800, RUE NICOLET  
MONTRÉAL

Tél. FAIrkirk 1116  
Échange privé

## LOUIS DONOLO Inc.

*Ingénieurs*  
*Entrepreneurs généraux*

▼  
8320, boulevard Saint-Laurent

VE. 2535

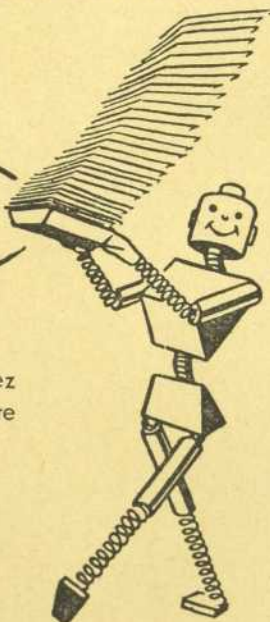
*Pour tous vos travaux d'adressage, de  
préparation de listes et de documentation*

IL VOUS FAUT  
UNE "Bradma"

Supprimez le gaspillage dans votre travail courant de bureau. Chargez "Bradma" du soin de votre documentation de bureau et libérez votre personnel non productif — automatiquement.

## Addressing Machines & Business Systems Limited

MONTRÉAL  
1247, avenue Greene  
Westmount Willbank 7701



TORONTO  
20 Temperance Street  
Empire 6-6281

*Achète*

**BIEN**

*qui achète  
chez*

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE  
MONTRÉAL

La grêle n'est mauvaise  
que là où elle tombe

Et le froid n'incommode  
que les gens mal chauffés.  
Confiez à une maison spécialisée le soin d'installer, de réparer ou de reviser votre système de chauffage. Nos nombreux travaux en chauffage-plomberie pour hôpitaux, églises, institutions religieuses, établissements industriels et commerciaux sont nos meilleures lettres de références. Nous allions théorie et pratique.



Pionniers du véritable chauffage  
par rayonnement au Canada

MARquette 4107

360 est, rue Rachel — Montréal

Quand les minutes comptent  
appelez



Épargnez  
tout en protégeant les vôtres  
avec un plan de

**La Saubegarde**

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social : Montréal



**J. L. Guay & Frère**  
LIMITÉE LIMITED

Spécialité : Construction d'édifices religieux  
Collèges - Couvents - Séminaires - Hôpitaux - Etc.  
6900, chemin de la Côte-des-Neiges  
Montréal Tél. : EX. 3651

**ATOMIK**

Le plus vaste magasin canadien-français  
de meubles pour bureaux, écoles  
et hôpitaux

261 est, rue Craig

Montréal

LAncaster 3262

Gilles Forget

Jacques Forget

Maurice Forget

**FORGET & FORGET**

Membres de la Bourse de Montréal  
Membres de la Bourse Canadienne

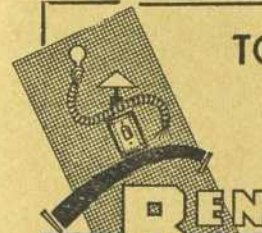
51 ouest, rue Saint-Jacques

BE. 3951

**TOUS LES ACCESSOIRES  
ÉLECTRIQUES**

(Strictement en gros)

« Le Temple de la lumière »



**BÉLAND**  
INCORPORÉE

BEN. BÉLAND, prés.

JEAN BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal

GR. 2465\*

*“Relations” vous plaît, parlez-en à vos amis*